

Les raisons d'investir sur les jeunes

dans le cadre de la stratégie nationale
de réduction de la pauvreté



Étude commanditée par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), New York

Deuxième édition, 2010

Cover photo: © UNFPA
Second printing, August 2010

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux personnes et institutions suivantes pour leur contribution à cette publication :

Julie Larsen, qui a rédigé la présente révision afin de rendre compte de l'émergence de nouvelles données et réalités au cours des cinq dernières années ;

Richard Curtain, qui a rédigé la première édition de cette publication en 2005 et dont le cadre conceptuel d'origine reste d'actualité, ayant servi de guide pour cette révision ;

Robert Huber, pour sa relecture technique et ses suggestions ;

David Woolcombe et les jeunes ayant participé au Congrès mondial des jeunes organisé en 2010 à Istanbul pour leur contribution, Stephen Gichohi pour ses informations sur le projet « S'attaquer ensemble à la pauvreté » ;

Alex Marshall, Ann Erb-Leoncavallo et Dominique Gomis pour leur rôle éditorial et « Strategic Agenda » pour la traduction du document ;

Enfin, les collaborateurs suivants de la Division de l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), pour leur précieux travail de relecture et de conseil : Mona Kaidbey, Sylvia Wong, Mary Otieno, Michael Herrmann, Dennia Gayle, Prateek Awasthi, Zeina Saab, Koye Adeboye et Werner Haug.

Les raisons d'investir sur les jeunes

dans le cadre de la stratégie
nationale de réduction
de la pauvreté

Notes et analyses sur la population
et la réduction de la pauvreté

Étude commanditée par le Fonds des Nations Unies pour la Population
(UNFPA), New York



Table des matières

<i>Avant-propos</i>	v	Les jeunes et les OMD	15
<i>Résumé</i>	vi	Situation de jeunes par rapport aux OMD.....	18
1. Introduction	1	Les jeunes et la pauvreté, la faim et l'emploi.....	18
Le choix d'une politique publique	1	Les jeunes et l'éducation.....	19
2. La pauvreté des jeunes et sa place dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté	3	L'alphabétisation de base ne suffit pas.....	20
Comprendre comment les jeunes vivent la pauvreté.....	3	Les jeunes et les conséquences de l'inégalité entre les sexes	21
Place accordée à la pauvreté des jeunes dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (Encadré 1).....	4	Niveau d'éducation des jeunes femmes et santé en matière de procréation	22
Intégration des jeunes dans les consultations relatives à la réduction de la pauvreté.....	5	Les jeunes et la forte incidence du VIH/sida.....	26
Identification des jeunes comme un groupe majeur vivant dans la pauvreté.....	5	Argument 4 : les raisons macroéconomiques de l'action en faveur de la jeunesse	28
Prise en compte de la pauvreté des jeunes dans le plan d'action et le budget des DSRP	6	Argument 5 : les raisons microéconomiques de l'action en faveur de la jeunesse	29
Les jeunes et le VIH/sida, la santé en matière de sexualité et de procréation et l'égalité entre les sexes dans les DSRP	6	Avantages de l'action en faveur de la santé en matière de sexualité et de procréation.....	31
Identification de la pauvreté des jeunes comme une question transversale.....	8	Argument 6 : les jeunes vivant dans la pauvreté sont socialement vulnérables pendant leur passage à l'âge adulte	32
3. Les raisons de l'action en faveur de la jeunesse	11	Trois moyens de classer les pauvres	33
Argument 1 : les gouvernements ont pris des engagements.....	11	Les pauvres : un groupe défavorisé et marginalisé..	33
Argument 2 : les jeunes doivent recevoir une part équitable	12	Argument 7 : valoriser les avantages de la transition démographique	34
Argument 3 : les jeunes jouent un rôle central dans la réalisation des OMD.....	14	Argument 8 : une population jeune et le risque accru de conflit social.....	36
Les OMD sont fondés sur les droits de l'homme, qui sont également les droits des jeunes.....	14	Lien entre une population jeune et les conflits civils	36

4. Suggestions concernant la présentation de l'argumentaire	41	5. Conclusion	51
Les quatre étapes du dialogue sur les politiques.....	41	Annexe 1 :	52
1. Identifier les processus en place afin d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté.....	41	Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les jeunes	52
2. Identifier les décideurs et autres parties prenantes impliquées dans le processus de DSRP	41	Analyse de contenu.....	52
3. Identifier les données factuelles et les messages de plaidoyer adaptés aux groupes stratégiques	41	Identification des jeunes comme un groupe vivant dans la pauvreté.....	52
4. Élaborer une stratégie de communication efficace ..	42	Identification des jeunes dans les plans d'action et les budgets.....	53
L'importance de preuves solides et d'une évaluation rigoureuse.....	43	Annexe 2 :	54
Les limites des données dans un argumentaire solide	46	Les DSRP, la population et les questions de santé liées à la jeunesse - Analyse de contenu.....	54
Utilisation des profils de vulnérabilité.....	46	Initiatives des DSRP en faveur de la jeunesse dans le domaine de la santé en matière de procréation et du VIH/sida.....	55
Les avantages d'une collaboration directe avec les jeunes.....	47	Annexe 3 :	56
		Intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les DSRP et avantages pour les jeunes	56
		Annexe 4 :	58
		Classement des pays en fonction de la proportion de jeunes (définis comme les 10-24 ans) dans la population	58



Avant-propos

Les pays ont tout intérêt à miser dès aujourd'hui sur leur atout le plus prometteur et le plus innovant : les nombreux jeunes qui vivent actuellement dans la majorité des pays en développement. L'action en faveur de la jeunesse présente de nombreux avantages.

Tout d'abord, elle fait écho aux nombreux accords et engagements régionaux et internationaux affirmant le rôle central des jeunes dans le développement équitable. Du point de vue des droits de l'homme, les jeunes sont reconnus comme de véritables acteurs de leur propre vie, dotés de droits et d'obligations, dans l'espoir d'une vie sans pauvreté. Du point de vue démographique, la forte proportion de jeunes par rapport aux autres groupes d'âge dans les pays en développement justifie un investissement concret. Les jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent aujourd'hui près de 30 % de la population de ces pays et un pourcentage encore plus élevé dans les pays les plus pauvres.

De plus, alors que la communauté internationale dans son ensemble agit de concert en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement à l'approche de l'échéance de 2015, le fossé entre la situation actuelle des jeunes et les cibles fixées par les OMD appelle à redoubler d'efforts au plus vite afin de garantir l'éducation, l'emploi, l'accès à des services de santé de qualité et la participation des jeunes.

L'action en faveur de la jeunesse présente également de nombreux avantages économiques. Les jeunes peuvent faire progresser la croissance économique. L'impact positif de l'action en faveur des adolescentes et des jeunes femmes dépasse la participation au monde du travail et la productivité. L'amélioration du statut des filles et des femmes permet d'améliorer la santé maternelle, de réduire la mortalité infantile et d'accroître le retour d'investissement dans les ménages et les communautés.

Depuis plus de 10 ans, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté font partie intégrante des efforts de développement. Ils offrent un cadre de plus en plus efficace pour améliorer les stratégies de réduction de la pauvreté propres à chaque pays. Une grande étude réalisée en 2003 par le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale indique que les pays ont besoin de davantage d'aide pour comprendre quelles actions permettent de réduire au mieux la pauvreté dans leur situation spécifique. Cette publication décrit les formidables opportunités à saisir et les risques à éviter dans le cadre d'une action croissante en faveur de la jeunesse.



Thoraya Ahmed Obaid

Secrétaire générale adjointe et directrice exécutive
Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

Résumé

Toute stratégie nationale complète en faveur de la réduction de la pauvreté doit accorder une place majeure aux jeunes. On compte à ce jour environ 1,8 milliards de jeunes (âgés de 10 à 24 ans) dans le monde, soit près d'un tiers de la population mondiale¹. Près de 90 % vivent dans des pays en développement. Cette proportion devrait d'ailleurs augmenter au cours des 20 prochaines années². Les jeunes représentent bien plus de 30 % de la population de quelque 92 pays (voir Annexe 4). Cependant, près de la moitié des jeunes (environ 550 millions) vivent avec moins de 2 \$ par jour³. Environ 71 millions d'adolescents étaient déscolarisés en 2007, dont plus d'une moitié de filles⁴. Environ 2 500 jeunes sont nouvellement infectés par le VIH chaque jour, ce qui représente plus de 900 000 ou 40 % de nouvelles infections chaque année⁵. Dans les pays en développement, 25 % à 50 % des filles deviennent mères avant l'âge de 18 ans et 14 millions de filles âgées de 15 à 19 ans accouchent chaque année, malgré une mortalité liée aux complications de la grossesse supérieure à celle des femmes âgées d'une vingtaine d'années⁶. Ces données ne sont pas de bon augure pour le segment de la population qui connaît la plus forte croissance dans de nombreux pays, et dont la santé et le bien-être sont indispensables à la croissance économique et au progrès social futurs.

Cette situation appelle les gouvernements à investir des ressources supplémentaires pour le développement des adolescents et à prêter une attention explicite à l'inégalité des sexes afin de mettre en place des politiques, programmes et services ciblés. Cette étude présente des éléments et analyses visant à favoriser l'intégration des droits, besoins et aspirations des jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Elle montre comment défendre, de manière convaincante et étayée, le caractère prioritaire des besoins des jeunes par rapport à d'autres demandes de ressources concurrentes du plan d'éradication de la pauvreté.

LE CHOIX D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

Cette étude est axée sur le choix d'une politique publique générale. Elle offre un cadre permettant aux conseillers politiques et aux partenaires au développement, en tant que défenseurs des jeunes, d'aboutir aux arguments et élé-

ments les plus convaincants pour inclure les jeunes dans une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Le terme générique « jeunes », utilisé tout au long de cette étude, n'implique en aucun cas que tous les besoins des jeunes ont la même importance. Les données propres à la situation de chaque pays permettent de veiller à ce que l'attention politique reste axée sur les personnes les plus nécessiteuses. Les nombreuses preuves du manque d'accès des filles et des jeunes femmes aux services de santé et d'éducation démontrent que leurs besoins doivent être mis en avant/au premier plan.

PLACE ACCORDEE A LA PAUVRETE DES JEUNES DANS LES DSRP EXISTANTS

La place accordée à la pauvreté des jeunes a diminué. La première analyse réalisée en 2003 par l'UNFPA indique que les jeunes auraient été consultés au cours de l'élaboration d'un peu plus de la moitié (55 %) des Documents nationaux de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les jeunes ont été consultés pour seulement un tiers (33 %) des 66 DSRP disponibles en 2010. Plus de 30 % des DSRP n'identifient pas du tout les jeunes comme un groupe vivant dans la pauvreté, contre 22 % des DSRP en 2003. Seuls 11 DSRP (moins de 17 %) identifient la jeunesse comme une question transversale nécessitant des interventions intégrées dans différents secteurs et domaines. Ce pourcentage est identique à celui de l'analyse de 2003.

Les tendances identifiées dans les DSRP s'appliquent probablement aux stratégies nationales de développement en général. Bien que cette analyse concerne les DSRP (qui sont facilement accessibles sur le site Internet du Fonds monétaire international), les arguments et éléments en faveur de l'intégration des besoins des jeunes s'appliquent à l'ensemble des politiques nationales de développement, notamment les politiques nationales pour la réalisation des OMD, les cadres d'évaluation pour l'aide et le financement extérieur ou les rapports de progression et d'information tels que les rapports nationaux sur le développement humain.

Une analyse complète des 66 DSRP est disponible dans

Les raisons d'investir sur les jeunes

les Annexes 1 et 2 et examinée tout au long du texte. Cette étude fournit des informations importantes sur les éléments permettant à une stratégie de réduction de la pauvreté de répondre efficacement aux besoins des jeunes. Pour résumer, un DSRP prend en compte les jeunes lorsqu'il respecte les conditions suivantes :

- Il comprend des mécanismes visant à inclure concrètement les jeunes dans son élaboration et sa mise en œuvre. La participation des jeunes, en particulier les plus vulnérables, à l'identification des effets de la pauvreté sur leur situation est une condition indispensable à l'élaboration ou à la révision d'une stratégie nationale d'éradication de la pauvreté. Ceci implique de renforcer les capacités des jeunes et des organisations de jeunes afin de leur permettre de comprendre le processus, d'y contribuer et d'en tirer les leçons.
- Il reconnaît que les jeunes ne constituent pas un groupe homogène. Pour ce faire, un DSRP doit s'appuyer sur les données disponibles afin d'identifier les sous-groupes vulnérables, en particulier les jeunes adolescentes, nécessitant une protection et des interventions ciblées.
- Il répond de manière adéquate aux besoins des jeunes, non seulement dans la description de la pauvreté et le diagnostic correspondant, mais également dans les autres éléments clés de la stratégie tels que la matrice d'action et le budget. De nombreux DSRP s'intéressent de manière générale à la pauvreté des jeunes, sans détailler les interventions proposées, les solutions identifiées, les budgets alloués ni les responsabilités déléguées.
- Il propose une répartition claire et transparente des investissements. Cette information est souvent présentée dans des catégories distinctes telles que l'éducation, la santé, l'énergie, l'agriculture et l'infrastructure, sans détails suffisants sur des facteurs tels que les ressources disponibles, la démographie, les systèmes de distribution ou les paramètres de coûts. À des fins de suivi et d'évaluation, tout DSRP doit démontrer une

approche ascendante de la répartition des ressources, qui représente mieux les populations nécessiteuses et la portée des interventions prévues.

- Il intègre les jeunes tout au long de la stratégie, au lieu de proposer des interventions décousues visant à faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte (par exemple, en garantissant la scolarisation primaire, mais en exposant les jeunes au VIH/SIDA du fait du manque d'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation). L'une des stratégies utilisées par certains DSRP consiste à intégrer pleinement la réalisation des OMD, ce qui requiert une approche globale de l'action en faveur de la jeunesse dans tous les secteurs. Cette stratégie est détaillée dans la présente étude.

Des exemples de DSRP respectant ces exigences/conditions sont présentés tout au long du texte.

UN ARGUMENTAIRE EN HUIT POINTS

Cette publication présente un argumentaire en huit points visant à défendre une politique publique plus axée sur les jeunes dans les pays à revenu faible et intermédiaire et à accroître la place accordée à la pauvreté des jeunes dans les stratégies de développement. Certains arguments font référence aux avantages d'une perspective de développement à long terme ; d'autres mettent en avant des résultats plus immédiats. Leur utilité relative dépend du moment auquel les militants interviennent dans le processus politique : consultation, évaluation des données, élaboration de la politique, mise en œuvre ou suivi/évaluation. L'action est également déterminée par la nature des parties prenantes. La dernière rubrique de cette étude présente un cadre permettant de définir quels arguments soumettre, à qui et à quel moment.

Argument 1 : les gouvernements ont pris des engagements

Les gouvernements ont pris des engagements visant à améliorer les conditions de vie des jeunes, que ce soit au niveau régional ou au niveau international. Il s'agit notamment de plateformes d'action telles que la

Résumé

Conférence internationale sur la population et le développement (1994) ou le Programme d'action mondial pour la jeunesse (1995), mais également de conventions contraignantes telles que la Convention relative aux droits de l'enfant (1990). La reconnaissance générale du rôle central des jeunes dans la réduction de la pauvreté et le développement implique que les gouvernements doivent, avec l'aide des organismes internationaux et d'autres partenaires, commencer par recueillir et analyser les données relatives à la situation des jeunes au niveau national.

Argument 2 : les jeunes ont droit à une part équitable des ressources

L'argument le plus direct a trait à l'équité : les jeunes, constituant une part importante de la population dans tous les pays en développement et en transition, doivent recevoir une part équitable des ressources. Cet argument est particulièrement pertinent dans les pays les moins avancés, où les jeunes représentent une proportion encore plus élevée de la population et plus exposée à l'extrême pauvreté.

Argument 3 : les jeunes jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement

Un argument plus complexe, fondé sur les droits (de l'homme), présente la base morale et juridique justifiant l'affectation de ressources supplémentaires à l'action en faveur des jeunes, notamment les filles et les jeunes femmes, qui sont particulièrement vulnérables à la pauvreté. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) incorporent la plupart des éléments d'une perspective axée sur les droits de l'Homme en recensant les droits sociaux et économiques au développement et en montrant l'étendue des discriminations. Le fossé entre la situation actuelle et les cibles fixées par les OMD, s'agissant de l'accès des jeunes femmes à l'éducation, par exemple, peut permettre aux équipes dirigeantes de comparer la situation de leur pays à celle d'autres pays présentant un niveau de revenu comparable ou situés dans la même région.

Arguments 4 et 5 : avantages macroéconomiques et microéconomiques

Deux arguments mettant en évidence les avantages à moyen terme d'un investissement dans une action en faveur de la jeunesse peuvent également être avancés. Le premier s'appuie sur les faits faisant apparaître les avantages macroéconomiques qui peuvent résulter d'un cercle vertueux, l'investissement consacré à la santé et à l'éducation des enfants conduisant à un renforcement et une consolidation de cet investissement initial lorsque ces enfants atteignent l'adolescence. Un argument microéconomique peut également être mentionné, celui qui résulte de la rentabilité économique de l'investissement consacré à certains programmes utilisant des données et des informations sur l'efficacité par rapport au coût et sur les interventions susceptibles d'avoir le plus grand impact.

Argument 6 : aider les jeunes à traverser les étapes clés

Pourquoi les jeunes doivent-ils bénéficier d'une attention toute particulière ? La jeunesse est une étape critique du cycle de vie. Il convient donc de souligner les effets conjugués des difficultés que les jeunes, en particulier les filles, rencontrent souvent au moment de leur passage de la dépendance à l'indépendance.

Argument 7 : valoriser les avantages de la transition démographique

À long terme, les équipes dirigeantes doivent tenir compte de l'impact de l'évolution de la pyramide des âges de leur pays sur le développement économique, en particulier le « dividende démographique » exceptionnel lié à la chute des taux de mortalité et de fertilité et à l'augmentation de la proportion d'adultes actifs par rapport à la population dépendante.

D'un point de vue politique, la valorisation du dividende démographique dépend de l'action en faveur de l'emploi, de la santé publique, de l'égalité des sexes et de l'éducation. Inversement, l'absence de prise en compte du dividende démographique entraîne un faible niveau d'instruction et un taux de chômage élevé. Les systèmes de santé et de protection sociale sont mis à rude épreuve

Les raisons d'investir sur les jeunes

lorsque la forte population active vieillit et que le taux de dépendance augmente à nouveau.

Argument 8 : avantages à long terme et réduction des risques de troubles de l'ordre public

Le second argument portant sur le long terme, qui serait particulièrement propre à convaincre des équipes dirigeantes soucieuses d'éviter les risques, repose sur l'amélioration de la sécurité nationale résultant d'une diminution des activités criminelles et des risques de troubles de l'ordre public. Les jeunes sont disproportionnellement responsables d'infractions violentes, mais ils sont également plus susceptibles d'en être victimes. Des études montrent qu'une forte proportion de jeunes au sein de la population lorsque l'économie est fragile et que le gouvernement est faible génère des violences politiques et des conflits sociaux internes. Il existe d'autres facteurs tels que la proportion exacte de jeunes, les taux plus élevés de population urbaine et de population non rémunérée ou au chômage et le degré de fractionnement ethnique de la population⁷.

PRESENTATION DE L'ARGUMENTAIRE - UTILISATION DES PROFILS DE VULNERABILITE

Cette étude se conclut par des suggestions concernant la présentation de l'argumentaire sur l'action en faveur de la jeunesse. Étant donné les revendications concurrentes soumises aux équipes dirigeantes, cette étude suggère que des investissements ciblés avec soin, reposant sur des profils de vulnérabilité sociale, offrent la possibilité de réduire la pauvreté de manière significative tout en limitant les dépenses. Elle propose, comme outil de plaidoyer, d'utiliser des données représentatives afin de dresser des

profils de vulnérabilité sociale pour les différents groupes de jeunes.

Les filles et les jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans sont particulièrement vulnérables dans la plupart des pays pauvres. Les données nationales permettent de connaître le niveau d'instruction, le taux de mariage d'enfants, le taux de naissances précoces et le taux de mortalité maternelle par âge.

Il peut être utile de travailler directement avec les adolescents pauvres pour soutenir leur sentiment d'aptitude, en s'appuyant sur leurs connaissances personnelles et sur leur propre expérience. Cette étude présente le projet « S'attaquer ensemble à la pauvreté » comme un exemple de travail avec des organisations de jeunes permettant un engagement constructif dans les processus de DSRP.

CONCLUSION

L'écart important entre les cibles fixées par les OMD et la situation actuelle des jeunes est probablement l'argument le plus décisif pour accroître de manière significative les investissements consacrés à la jeunesse. Ces déficits dus à la pauvreté, au sein du groupe d'âge des 10-24 ans, sont particulièrement frappants pour les principaux indicateurs qui concernent le revenu et l'alimentation, le manque d'accès à l'emploi et à l'éducation, les disparités entre les sexes, la mauvaise santé maternelle et la prévalence du VIH.

Cette étude présente des éléments concrets prouvant que les programmes destinés aux jeunes peuvent avoir différents effets bénéfiques et un impact direct sur la réduction de la pauvreté.



1. Introduction

Cette publication défend l'action en faveur des jeunes (définis comme les 10-24 ans) dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Son objectif spécifique consiste à indiquer comment mettre en avant des arguments étayés démontrant le caractère prioritaire des besoins des jeunes par rapport à d'autres demandes de ressources concurrentes du plan de réduction de la pauvreté. Cet argumentaire en huit points prouve que la prise en compte des jeunes est essentielle pour comprendre et réduire la pauvreté au niveau national. Ces arguments sont conçus pour convaincre les dirigeants qui ont à élaborer des politiques sur plusieurs fronts, notamment une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Cette étude vise principalement les partenaires de développement du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), notamment les conseillers politiques et les militants qui œuvrent pour le bien-être universel des jeunes. Cette étude part de l'engagement du Fonds en faveur d'une programmation fondée sur les droits pour les adolescents et les jeunes dans le domaine de la population, de l'égalité entre les sexes et de la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment la prévention du VIH/sida. Ces arguments reposent également sur les quatre principes généraux de l'UNFPA en matière de programmation et d'action politique, qui sont détaillés dans le Cadre d'action sur les adolescents et les jeunes du Fonds. Il s'agit notamment de créer un environnement décisionnel exploitant efficacement l'analyse démographique factuelle et son impact sur le développement ; d'améliorer l'accès à une éducation sanitaire en matière de sexualité et de procréation fondée sur le genre et sur les aptitudes à la vie quotidienne ; de promouvoir une offre de services de santé de base en matière de sexualité et de procréation, comprenant la prévention du VIH ; et de favoriser le leadership et la participation des jeunes.⁸

LE CHOIX D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

Cette étude est axée sur le choix d'une politique publique, par opposition à la perspective académique ou documentaire qui peut être ancrée dans une discipline spécifique. La perspective retenue diffère également de celle qu'adopterait une partie prenante représentant un groupe social particulier ou partant d'une position prédéterminée. Une perspective axée sur une question unique ou sur un groupe social étroitement circonscrit se heurte souvent à la difficulté d'évaluer

les coûts et les avantages des différentes politiques possibles pour atteindre un objectif commun. Une perspective axée sur le choix d'une politique publique, d'autre part, reconnaît la complexité des processus décisionnels. Elle prend en compte la nécessité pour les décideurs d'évaluer les coûts relatifs, ainsi que les arbitrages possibles et nécessaires pour hiérarchiser les revendications concurrentes en fonction des ressources et des moyens.

L'élaboration de politiques publiques, notamment de stratégies nationales de développement ou de réduction de la pauvreté, est complexe de bien des points de vue. Tout d'abord, ce processus nécessite la participation d'un large éventail d'acteurs dans et entre différents secteurs. Chaque partie prenante est animée par des motifs et intérêts distincts, qui influencent l'identification des priorités. Il peut s'agir d'intérêts personnels (protection du travail d'un ministre, par exemple), de considérations pragmatiques (respect des conditions d'emprunt ou de réduction de la dette) ou de l'opposition entre besoins immédiats et besoins à long terme (affectation de ressources à un changement lent, mais nécessaire). De plus, le processus d'élaboration des politiques est souvent tributaire de délais serrés et d'activités interdépendantes. Le processus décisionnel se heurte également à la difficulté d'accéder à des informations et données suffisantes, pouvant être présentées de manière à faciliter la formulation de priorités et la prise de décisions. Des informations incomplètes, par exemple l'absence de données ventilées par sexe, âge, niveau d'éducation ou lieu de résidence, entravent fortement l'efficacité des politiques. Enfin, les politiques sont élaborées dans un contexte général d'incertitude et de risque, comprenant l'évolution de la croissance économique et les catastrophes naturelles.

Au vu de la complexité du processus décisionnel, il est facile de comprendre pourquoi les problèmes et préoccupations des jeunes, et par conséquent quelques-uns des meilleurs choix d'investissement, sont exclus des stratégies de réduction de la pauvreté. Pour remédier à cette situation, le présent rapport indique comment accéder aux informations et données, les analyser et les présenter de manière à faciliter les processus décisionnels, notamment dans l'intérêt des jeunes. Les études et données utilisées pour étayer les arguments de ce rapport sont publiquement disponibles et peuvent être adaptées en fonction du schéma de développement ou du contexte spécifique propre à chaque pays.



2. La pauvreté des jeunes et sa place dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté

COMPRENDRE COMMENT LES JEUNES VIVENT LA PAUVRETÉ

Pour pouvoir défendre une meilleure prise en compte des jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté, il faut commencer par comprendre l'impact de la pauvreté sur leurs conditions de vie. Il est désormais largement admis que la pauvreté ne se limite pas à un manque de revenu.⁹ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels définit la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux ».¹⁰

Cette définition assez large de la pauvreté doit beaucoup aux travaux d'Amartya Sen, qui montre que pour bien comprendre la notion de pauvreté il faut mentionner diverses formes de « non-liberté » ou de « privations de moyens », qui empêchent le sujet de réaliser ou de valoriser son potentiel.¹¹ Ainsi, la capacité des jeunes à participer pleinement à la société dans laquelle ils vivent est gravement entachée par la dégradation des perspectives d'emploi. Le taux de chômage des jeunes atteignait 13,0 % en 2009, soit un nombre sans précédent (près de 81 millions) de jeunes de 15 à 24 ans au chômage.¹² L'OIT met en garde contre le risque d'une « génération perdue » de jeunes qui se sont retirés du marché du travail, ayant perdu tout espoir de pouvoir gagner convenablement leur vie. Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont des formes indirectes de marginalisation, qui génèrent une privation de moyens supplémentaires et limitent les capacités de participation des jeunes à la vie sociale et politique.

Au fil du temps, les mesures de la pauvreté ont fini par dépasser de simples facteurs de revenu. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mesurent les progrès réalisés en termes de réduction de la pauvreté selon trois indicateurs clés, à savoir (i) le revenu

(cible 1.A), (ii) l'emploi (cible 1.B) et (iii) la sécurité alimentaire (cible 1.C).¹³ Le rapport sur le développement humain de 2010 fait référence à l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI). Cette mesure permet d'obtenir une image plus complète et plus précise de l'extrême pauvreté, en évaluant toute une série de privations critiques au sein des ménages.¹⁴ Ces différents facteurs, qui vont de l'éducation à la santé en passant par l'accès aux services, offrent un aperçu plus complet de l'extrême pauvreté. Par exemple, 90 % des personnes vivant en Éthiopie sont pauvres selon le MPI, contre 39 % vivant dans une extrême pauvreté selon le seul revenu.¹⁵ Le MPI révèle également d'importantes variations au sein d'un même pays : Nairobi atteint un certain niveau de pauvreté, tandis que les régions rurales du nord-est du Kenya sont bien plus pauvres selon les critères du MPI.¹⁶ Il apparaît de plus en plus indispensable de répondre aux besoins des personnes les plus défavorisées en fonction de l'âge, du sexe et du lieu pour atteindre pleinement les cibles de développement fixées par les OMD.¹⁷

Cette approche élargie et plus dynamique de la pauvreté est particulièrement bénéfique pour les jeunes. Tout d'abord, elle reconnaît que la pauvreté des jeunes se traduit souvent par l'incapacité d'acquérir une éducation, de gagner un revenu décent ou d'accéder à des soins de qualité. Ensuite, elle s'appuie sur des profils de risque pour les différents groupes de pauvres en mesurant leur vulnérabilité. L'utilisation de techniques de représentation pour identifier les concentrations d'adolescents vulnérables en vue d'une programmation fondée sur le sexe, l'âge, la scolarisation et le statut matrimonial peut permettre d'obtenir des résultats significatifs en matière de réduction de la pauvreté.

L'UNFPA et le Conseil de la population ont publié toute une série de guides de données sur les adolescents pour plus de 45 pays, qui illustrent de quelle manière les populations jeunes les plus vulnérables peuvent être exclues des programmes justement conçus pour les

aider.¹⁸ Ces guides de données sur les adolescents dissocient les données issues de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de chaque pays. Ils offrent une analyse complète, permettant de cibler et de défendre les segments vulnérables de la population jeune. Ces guides indiquent que les bénéficiaires des politiques et programmes en faveur de la jeunesse sont souvent des adolescents déjà favorisés (il s'agit généralement de jeunes hommes célibataires, qui vivent en ville et vont à l'école). Les stratégies de réduction de la pauvreté qui ne s'appuient pas sur des profils de vulnérabilité risquent d'ignorer de manière répétée des sous-groupes vastes, délaissés et essentiels d'adolescents. Citons notamment les jeunes filles déscolarisées de 10 à 14 ans, les jeunes filles exposées au risque de mariage d'enfants ou les adolescentes déjà mariées, les adolescents vivant à la campagne sans leurs parents, les jeunes déplacés internes et les jeunes migrants exposés aux risques d'insécurité au travail, d'exploitation et de trafic.¹⁹

La pauvreté vécue par les jeunes fluctue tout au long de leur passage à l'âge adulte. Elle est déterminée par leurs droits légaux, leurs droits sociaux et les systèmes d'aide, mais également par les caractéristiques propres à chaque individu (niveau d'instruction, santé physique, etc.).²⁰ Il faut donc adopter une approche transversale pour lutter contre la pauvreté chez les jeunes, que ce soit dans un DSRP ou dans toute autre politique nationale de développement. Comme mentionné ci-dessous, cette approche fait cruellement défaut dans la majorité des DSRP existants.

PLACE ACCORDÉE À LA PAUVRETÉ DES JEUNES DANS LES DOCUMENTS DE STRATÉGIE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (ENCADRÉ 1)

Élaborée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale il y a un peu plus de 10 ans, l'approche fondée sur les DSRP vise à établir une stratégie nationale intégrée en faveur de la réduction de la pauvreté (voir Encadré 1). En 2003, lorsque l'UNFPA a entrepris sa première analyse axée sur la jeunesse, il existait 31 DSRP complets. Aujourd'hui, 66 pays disposent de DSRP provisoires ou définitifs, soit plus du double du nombre de documents disponibles lors de l'analyse de 2003. Ce rapport étudie et compare les analyses en fonction de facteurs tels que l'intégration des jeunes dans le processus de consultation, l'identification des jeunes comme un groupe majeur vivant dans la pauvreté et la prise en compte de la jeunesse dans

ENCADRE 1 DOCUMENTS DE STRATEGIE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

La Banque mondiale et le FMI ont introduit les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) vers 1999 afin d'offrir un cadre pour améliorer les stratégies de réduction de la pauvreté propres à chaque pays ; un moyen pour renforcer la coordination de l'aide au développement ; et une condition préalable pour accéder à l'allègement de la dette et au financement de ces deux institutions. Les DSRP décrivent les politiques et programmes mis en place par un pays afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur correspondants. Les pays rédigent généralement un DSRP tous les trois ou cinq ans, au cours d'un processus participatif impliquant la participation d'un large éventail de parties prenantes. Chaque DSRP comprend en général une description du processus participatif mis en place, un diagnostic complet de la pauvreté, des priorités chiffrées pour les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales, ainsi que des objectifs, indicateurs et systèmes appropriés pour le suivi et l'évaluation.

Le nombre de DSRP nationaux a augmenté rapidement au cours des dernières années, passant à 66. Dans de nombreux cas, les pays ont mis à profit ces 10 dernières années d'expérience et ont considérablement affiné leur « nouvelle génération » de stratégies. L'étendue et la portée des questions évoquées dans les stratégies se sont élargies au même rythme que la définition de la pauvreté et de ses facteurs. La plupart des thèmes sont empruntés aux OMD, ainsi qu'à d'autres documents clés d'orientation, notamment les stratégies nationales pour l'emploi, l'éducation et la santé. Certains DSRP s'appuient sur des diagnostics de la pauvreté et des données plus fiables.

Le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale (IEG) a réalisé une étude approfondie des processus de DSRP en 2003. Il en a conclu que, si l'initiative des DSRP est adaptée aux problèmes de développement des pays à faible revenu et garantit la poursuite du soutien de la Banque mondiale et du FMI, les pays ont besoin d'aide pour mieux comprendre quelles actions leur permettront de réduire au mieux la pauvreté dans leur situation spécifique. L'accent doit en outre être mis sur l'amélioration des processus nationaux en faveur de la réduction de la pauvreté plutôt que sur le remplissage de documents. Ce principe ouvre de formidables opportunités pour défendre l'action en faveur de la jeunesse dans les DSRP.

Source : informations extraites de deux sites Internet, <http://go.worldbank.org/CSTQBOF730> et <http://www.worldbank.org/ieg/prsp/>

le plan d'action et le budget du DSRP (voir l'Annexe 1 pour connaître les résultats complets). Il s'intéresse plus particulièrement à la place accordée aux jeunes dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la santé en

matière de sexualité et de procréation, du VIH/sida, de l'égalité entre les sexes et des droits de l'homme (voir l'Annexe 2 pour connaître les résultats complets). Les conclusions de cette analyse prennent une dimension plus large, dans la mesure où les tendances identifiées pour les DSRP s'appliquent vraisemblablement aux autres stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté en général.

Intégration des jeunes dans les consultations relatives à la réduction de la pauvreté

L'un des principes fondateurs de l'approche fondée sur les DSRP réside dans une large participation de la société civile.²¹ Aujourd'hui, l'utilisation d'approches participatives est encouragée dans tous les aspects des processus de DSRP, notamment le diagnostic de la pauvreté, l'élaboration des politiques et les réformes, les prévisions budgétaires et la gestion des dépenses publiques, ainsi que le suivi et l'évaluation. Par ailleurs, il est désormais admis que les différents groupes de parties prenantes doivent déployer des efforts particuliers afin de garantir la participation des groupes vulnérables, notamment les jeunes, et de prendre en compte leur point de vue dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie.²²

L'analyse initiale de 2003 sur la jeunesse et les DSRP indique que les jeunes auraient été consultés au cours de l'élaboration d'un peu plus de la moitié (55 %) des DSRP. Cette situation ne s'est pas améliorée au fil du temps. En réalité, les jeunes ont été consultés pour seulement un tiers (33 %) des DSRP disponibles en 2010. Ceci pose problème, car l'absence d'informations directement issues des jeunes vivant dans la pauvreté réduit les chances d'un effort concerté pour répondre à leurs difficultés. La mise en place de mesures visant à promouvoir la participation des jeunes, en particulier les plus vulnérables, et l'identification des effets de la pauvreté sur leur situation est une condition indispensable à l'élaboration ou à la révision d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Il existe de nombreux systèmes et mécanismes permettant aux jeunes de participer aux processus de DSRP. Citons notamment les ateliers locaux, nationaux et régionaux, les stratégies d'information du public (via la presse écrite ou orale), les évaluations participatives de la pauvreté, les groupes de discussion et les entretiens, les réseaux d'appui ou les coalitions d'organisations de jeunes, les fiches d'évaluation par les jeunes citoyens,

l'élaboration de DSRP ou de propositions alternatives, la démystification et la simplification des budgets, ainsi que les mesures garantissant la représentation des jeunes dans les groupes de travail sectoriels.²³

Dans le cadre du processus de DSRP de la République kirghize, une série de débats télévisés diffusés sur la chaîne nationale Jashtar Unu (« La Voix des Jeunes ») a permis d'évoquer le rôle des jeunes dans la mise en œuvre de la stratégie.²⁴ En Sierra Leone, le processus de préparation a prévu un groupe de travail dédié à l'emploi des jeunes, des réunions de groupe accordant une place spécifique aux représentants des jeunes et l'utilisation de véhicules multimédia et de théâtres populaires pour inclure les jeunes dans la diffusion des supports du DSRP.²⁵

Identification des jeunes comme un groupe majeur vivant dans la pauvreté

Seuls 16 DSRP distinguent les jeunes comme un groupe majeur vivant dans la pauvreté. Treize DSRP identifient les jeunes comme un groupe mineur vivant dans la pauvreté ; 17 répertorient les jeunes parmi différents groupes vivant dans la pauvreté (voir Annexe 1, Tableau A2). Par exemple, le DSRP de la Mauritanie identifie en tant que groupes les plus vulnérables « les jeunes non qualifiés, les ménages gérés par des femmes, les ménages ruraux pauvres, les personnes handicapées et les personnes âgées ». ²⁶ Le DSRP de la Tanzanie fait référence à l'existence de « conditions liées au cycle de vie » et définit comme groupes sociaux vulnérables tout au long du texte « les enfants, les personnes handicapées, les jeunes (jeunes au chômage, au revenu instable et jeunes femmes), les personnes âgées, les personnes atteintes d'une maladie, du VIH ou du sida et les femmes (veuves et autres femmes ne pouvant pas subvenir à leurs propres besoins) ». ²⁷ Il est particulièrement préoccupant de constater que 30 % des DSRP n'identifient pas du tout les jeunes comme un groupe vivant dans la pauvreté. Ceci représente une augmentation par rapport aux 22 % de DSRP qui ne faisaient pas référence aux jeunes en 2003.

Certains DSRP font une avancée bénéfique pour les jeunes vivant dans la pauvreté en définissant des sous-groupes spécifiques de jeunes nécessitant des interventions sur mesure. Le gouvernement hondurien souligne les besoins spécifiques des enfants des rues, des enfants maltraités, des mères adolescentes et des adolescents en conflit avec la loi. Il met également en avant la

nécessité de mesures de protection pour les adolescents impliqués dans des travaux à haut risque, notamment la pêche, l'exploitation minière et les professions exposées aux substances toxiques, ainsi que pour les adolescents travaillant comme domestiques et exposés au risque d'exploitation.²⁸ Le DSRP rwandais indique que « la première étape en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement de la jeunesse consiste à reconnaître que les problèmes et difficultés rencontrés par les différents groupes de jeunes varient considérablement. Par conséquent, toute stratégie intégrée visant à promouvoir la participation des jeunes au développement économique et social du pays comprend un large éventail de politiques et programmes, chacune étant axée sur un groupe spécifique de jeunes ».²⁹

Prise en compte de la pauvreté des jeunes dans le plan d'action et le budget des DSRP

Moins d'un tiers des DSRP (29 %) accordent une attention spécifique à la jeunesse dans leur matrice d'action, qui énonce les principales caractéristiques de la stratégie de réduction de la pauvreté de chaque pays (voir Annexe 1, Tableau A3). Au total, 20 DSRP (30 %) ne font aucune référence à la jeunesse dans leur plan d'action. Les références limitées dans la matrice d'action soulignent la mauvaise prise en compte des problèmes de la jeunesse : de nombreux DSRP s'intéressent de manière générale à la pauvreté des jeunes, sans détailler les interventions proposées, les actions programmées, les budgets alloués ni les responsabilités déléguées. Par exemple, le plan d'action du DSRP du Tchad ne comprend aucune stratégie dédiée pour répondre aux difficultés des jeunes femmes décrites par ailleurs. Au Tchad, l'âge moyen du premier mariage est de 15,8 ans pour les femmes ; de plus, 30 % des femmes indiquent qu'elles ont été mariées ou victimes d'un mariage contre leur volonté au cours de leur jeunesse.³⁰ Bien que le DSRP indique que l'excision, rite de passage obligatoire pour les filles dans plusieurs groupes ethniques, demeure une forme de violence contre les femmes et un risque majeur pour la santé, la stratégie élaborée ne comprend aucune mesure visant à accroître l'aide et la protection accordées aux jeunes femmes.

Soulignons également que, malgré les références incluses dans le plan d'action, rares sont les DSRP qui établissent un lien entre les programmes proposés en faveur de la jeunesse et des enveloppes budgétaires spécifiques. En réalité, la majorité des DSRP (près de 70 %)

ne prévoient aucune enveloppe budgétaire spécifique pour les priorités liées à la jeunesse (voir Annexe 1, Tableau A4). Il est également essentiel d'inclure les problèmes de la jeunesse dans les enveloppes budgétaires des DSRP, car les dépenses publiques offrent un outil concret pour suivre la mise en œuvre des DSRP.

Le Sénégal dispose de l'un des rares DSRP qui identifie les jeunes comme un groupe de parties prenantes à intégrer pour aider les programmes du DSRP à atteindre les populations cibles. Le DSRP sénégalais définit un « cadre institutionnel pour l'orientation et le suivi/l'évaluation du DSRP » afin de garantir que « les interventions sur le terrain correspondent aux priorités définies dans le DSRP ».³¹ Au Nicaragua, la volonté de contrôler l'efficacité des interventions a mis en évidence la nécessité d'établir un système d'information statistique sur les enfants et les adolescents au sein du système statistique national général.³² Ces efforts révèlent les principaux déficits d'investissement. Le DSRP du Lesotho indique par exemple : « Il est également devenu évident que le Département des affaires de la jeunesse dispose de ressources et d'effectifs insuffisants. Seuls 15 à 20 membres du personnel du programme travaillent au sein du Département, en comptant les agents de district en charge de la jeunesse. Le budget alloué au Département reste minime et la limitation des ressources a un impact négatif sur le moral de tous ».³³

Les jeunes et le VIH/sida, la santé en matière de sexualité et de procréation et l'égalité entre les sexes dans les DSRP

L'éducation (scolaire et non scolaire) et l'emploi sont de loin les questions qui sont le plus explicitement liées aux jeunes dans les DSRP. Plus de 90 % des DSRP prévoient des stratégies pour répondre à ces deux questions en ce qui concerne les jeunes (voir Annexe 2, Tableau A5). Le VIH/sida figure en troisième position, avec environ 68 % des DSRP qui abordent cette question en rapport avec la jeunesse. Cependant, seuls 48 % des DSRP évoquent les services de santé en matière de sexualité et de procréation ; le pourcentage concernant l'égalité entre les sexes ou les besoins des filles et des jeunes femmes est encore plus faible.

Alors que 45 DSRP mentionnent les jeunes dans le cadre de la prévention du VIH/sida, seuls 32 d'entre eux (moins de 50 %) font référence à la santé en matière de sexualité et de procréation. Dans le DSRP ghanéen, les

stratégies de SSP consistent notamment à « informer les jeunes sur les relations sexuelles, le contrôle de la fertilité, la santé des adolescents, le mariage et l'accouchement », mais également à développer « l'accès au conseil et au dépistage volontaire, aux préservatifs et à des services intégrés adaptés aux jeunes ». Le DSRP dominicain décrit les questions liées à la SSP de la manière suivante :

... la persistance du problème de la grossesse et de la maternité chez les adolescentes, malgré la mise à disposition de moyens de contraception gratuits dans les cliniques. Parmi les ménages comprenant des enfants de moins de 18 ans, 17 % comptent des adolescentes enceintes... L'incidence de l'activité sexuelle des adolescents reste élevée, plus de 60 % des adolescents âgés de 15 à 19 ans ayant déjà eu des rapports sexuels. Seuls 25 % d'entre eux déclarent avoir utilisé un moyen de contraception lors de chaque rapport. Les MST représentent une forte proportion des consultations médicales et la propagation de l'infection par le VIH est un objet de préoccupation. Au vu du contexte actuel de déni et de stigmatisation et de la réticence des hommes à l'utilisation du préservatif, l'épidémie de sida pourrait devenir un problème social et économique majeur.³⁴

En termes d'actions proposées, le DSRP de la République dominicaine est moins détaillé, faisant uniquement référence à un « Programme de plaidoyer sur le VIH/sida et la grossesse chez les adolescentes ». Cette caractéristique se retrouve dans bien d'autres DSRP, notamment ceux de la Bolivie, de la Géorgie et du Malawi, pour n'en citer que quelques-uns, qui soulignent la nécessité criante d'améliorer les services de SSP destinés aux jeunes, sans proposer aucune stratégie d'intervention.

En règle générale, la question de l'égalité entre les sexes est largement évoquée dans de nombreux DSRP, mais seuls 25 d'entre eux (38 %) l'associent de manière explicite à la situation des filles et des jeunes femmes. L'amélioration de l'accès des filles à l'éducation est un aspect fondamental de l'égalité entre les sexes, bien que le lien conceptuel établi avec la pauvreté et des questions sociales plus larges telles que le mariage précoce ou la grossesse chez les adolescentes soit insuffisant dans la plupart des DSRP. Parmi les stratégies d'éducation sexospécifiques, citons l'attribution de bourses aux jeunes filles et l'amélioration de l'accès des filles

ENCADRE 2 EXTRAIT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'HAÏTI

L'égalité entre les sexes, la jeunesse et le VIH/sida sont trois des douze thèmes transversaux du DSRP d'Haïti. La stratégie explique le rôle central de la jeunesse de la manière suivante :

« L'une des catégories les plus touchées par la crise multidimensionnelle actuelle est la jeunesse, dont le poids démographique dépasse les 50 % de la population globale. L'apprentissage et l'expérimentation sont délaissés en raison entre autres des conditions socioéconomiques désastreuses qui sévissent dans le pays. En ce sens, nos jeunes n'ont ni le temps, ni les moyens de vivre leur jeunesse ; en témoignent les 17 % des moins de 30 ans qui jouent le rôle de chef de famille. Ils exercent toutes sortes d'activités (nettoyage d'automobile, petit commerce, prostitution, vol, etc.) leur permettant de ramener quelque chose à la maison en fin de journée ou de soirée.

Cette fragilisation peut déjà se lire à partir des données suivantes :

- 5,2 % des 15-19 ans sont infectés par les IST/VIH-sida en 2003 ;
- 59 % des 1ères naissances sont enregistrées dans la catégorie des 15-30 ans en 2001 ;
- Plus de 40 % des 15-24 ans sont hors du système éducatif haïtien ;
- 40,6 % des jeunes garçons et 54,8 % des jeunes filles sont au chômage ».

Cette stratégie indique également que 55 % des jeunes femmes et 95 % des jeunes hommes déclarent avoir eu des rapports sexuels à haut risque. Seuls 29 % des jeunes femmes et 43 % des jeunes hommes indiquent avoir utilisé des préservatifs lors de leurs relations sexuelles.

Source : République d'Haïti, 2008. *Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP)*, p. 56-57.

aux résidences universitaires au Bénin.³⁵ Le DSRP de la Guinée fait références à des mesures de rénovation du secteur de l'eau afin d'alléger le fardeau de la collecte d'eau qui pèse sur les ménages, notamment les jeunes filles, pour permettre à ces dernières d'aller à l'école plus régulièrement.³⁶ Cependant, les DSRP sont encore une fois plus prompts à détailler la situation qu'à proposer des politiques concrètes ou à définir des responsabilités. Le DSRP du Vietnam indique que « les politiques relatives à l'égalité entre les sexes sont adé-

quates, mais pas suffisamment appliquées. Les jeunes filles et les femmes pauvres vivant dans des régions reculées et isolées, ainsi que les femmes issues de minorités ethniques, profitent moins de ces politiques. Elles subissent les conséquences de croyances, coutumes et pratiques arriérées. Dans de nombreuses régions, elles sont victimes de trafics et de violences familiales ».³⁷

Identification de la pauvreté des jeunes comme une question transversale

Il est décourageant de constater que seuls 11 DSRP (moins de 17 %) identifient la jeunesse comme une question transversale nécessitant des interventions intégrées dans différents secteurs et domaines. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la Gambie, d'Haïti, du Lesotho, du Libéria, du Rwanda, de la Serbie, de la Sierra Leone, de la Tanzanie et de la Zambie. Ce pourcentage est identique à celui de l'analyse de 2003, ce qui suggère que peu de progrès ont été réalisés au cours des dernières années.

L'intégration de la jeunesse dans différents secteurs est sans doute le test le plus important du caractère global d'un DSRP, de la façon dont il aborde les problèmes

de la jeunesse. Des interventions fragmentaires ou dissociées ne risquent guère de produire les avantages attendus d'une conception intégrée. Sans surprise, l'identification de la jeunesse comme une priorité transversale permet une meilleure intégration des problèmes des jeunes dans les matrices d'action, les objectifs de suivi et les enveloppes budgétaires. Le DSRP du Libéria comprend un résumé stratégique sur les enfants et les jeunes. Les problèmes de la jeunesse sont intégrés dans les quatre points clés de la stratégie (sécurité nationale, relance économique, infrastructure et gouvernance).³⁸

Bien qu'un nombre grandissant de pays fassent référence, en pensant, aux jeunes dans leurs DSRP, les initiatives sont souvent très fragmentaires et de ce fait d'une ampleur et d'un impact potentiel limités. Lorsque les DSRP accordent une véritable place aux jeunes, c'est souvent dans la description de la pauvreté plutôt que dans les programmes, objectifs spécifiques, délégations de ministère et budgets du DSRP. La rubrique suivante détaille un argumentaire en huit points, qui peut être appliqué tout au long du processus d'une stratégie de réduction de la pauvreté pour tenter de corriger cette situation.



3. Les raisons de l'action en faveur de la jeunesse

L'absence de progrès en matière de lutte contre la pauvreté chez les jeunes dans la majorité des politiques nationales de développement existantes souligne la nécessité d'une meilleure utilisation des données disponibles et de la poursuite du plaidoyer. Différents arguments analytiques solides appellent à développer la place accordée aux problèmes de la jeunesse dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. Cet argumentaire est développé dans la présente rubrique de cette publication.

ARGUMENT 1 :

Les gouvernements ont pris des engagements

Dès 1965, les gouvernements ont pris des engagements internationaux visant à améliorer les conditions de vie des jeunes, avec la Déclaration des Nations Unies concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la première Année internationale de la jeunesse en 1985. Les discussions ont abouti, dix ans plus tard, à l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.³⁹ En 2007, le Programme a été mis à jour pour prendre en compte les nouvelles difficultés rencontrées par la jeunesse au XXI^{ème} siècle. De nouveaux engagements ont été pris dans le domaine de la mondialisation, des technologies de l'information et de la communication, du VIH/sida, des conflits armés et des questions intergénérationnelles. Plus récemment, le 12 août 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé la deuxième Année internationale de la jeunesse, placée sous le signe du dialogue et de la compréhension mutuelle.⁴⁰

De nombreux instruments internationaux contiennent des engagements en faveur des jeunes dans le domaine de la réduction de la pauvreté, y

compris des instruments ayant force obligatoire. Les actions de l'UNFPA se fondent essentiellement sur le Programme d'action adopté au Caire lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Cette conférence a permis d'axer la planification démographique non plus sur la réalisation d'objectifs démographiques, mais sur la promotion des droits de l'Homme et du développement durable. À l'occasion de la CIPD, les jeunes ont mis en avant la Déclaration du Caire sur la jeunesse, qui affirme leurs droits et les besoins en matière de population et de développement.

Des études ont été régulièrement organisées afin d'évaluer les progrès réalisés depuis la Conférence du Caire, notamment lors du Forum international de La Haye en 1999 (CIPD +5). Des questions connexes ont également été abordées et contrôlées lors de manifestations telles que les réunions pour le suivi de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes ou la session extraordinaire des Nations Unies sur le VIH/sida en juin 2001. Lors de cette session extraordinaire, les chefs d'État et de gouvernement ont publié une Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, comprenant des engagements spécifiques envers les adolescents et les jeunes. La Convention relative aux droits de l'enfant contraint officiellement les gouvernements à respecter les obligations et responsabilités énoncées dans la Convention pour toute personne de moins de 18 ans. L'Annexe 3 répertorie d'autres conventions relatives aux droits de l'Homme qui concernent les jeunes. L'Encadré 3 présente des extraits de certains engagements internationaux faisant spécifiquement référence aux jeunes.

Ces engagements internationaux existants ont été complétés plus récemment par des mécanismes régionaux visant également à favoriser le développement des jeunes. La Déclaration des ministres en charge de la Jeunesse de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) et de la République populaire de Chine sur la coopération entre l'ANASE et la Chine dans le domaine de la jeunesse a été adoptée par les ministres

ENCADRE 3 EXTRAITS D'ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX EXISTANTS SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE CHEZ LES JEUNES

La pauvreté est intimement liée à l'impossibilité d'accéder aux ressources, notamment la terre, la formation professionnelle, le savoir, les capitaux et les relations sociales, ou à la perte de celles-ci. Sans ces ressources, l'accès de la population aux institutions, aux marchés, à l'emploi et aux services publics est limité. Les jeunes sont plus particulièrement touchés par cette situation. Des mesures spécifiques doivent donc être prises pour lutter contre le développement de la pauvreté chez les jeunes et les femmes (Programme d'action mondial pour la jeunesse, article 40).

Les jeunes devraient être particulièrement associés à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des activités de développement qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne. Une telle participation revêt une importance spéciale en ce qui concerne les programmes d'information et d'éducation, les activités de sensibilisation et les services concernant la santé en matière de reproduction et de sexualité, notamment la prévention de grossesses précoces, l'éducation sexuelle et la prévention de la contamination par le virus du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles (CIPD, article 6.15).

Élaborer, au niveau national et à d'autres niveaux, selon qu'il convient, des plans d'action en faveur des adolescents et des jeunes, basés sur l'équité et l'égalité entre les sexes, en matière d'éducation, de formation professionnelle et technique et d'emploi. Ces programmes devraient comprendre des mécanismes d'appui à l'éducation et à l'orientation des adolescents dans des domaines tels que les relations entre hommes et femmes et l'égalité entre les sexes, la violence à l'encontre des adolescents, les comportements sexuels responsables, la planification responsable de la famille, la vie familiale, la santé en matière de reproduction, les maladies sexuellement transmissibles, la contamination par le VIH et la prévention du sida (CIPD +5, article 73.c).

Les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social (Convention relative aux droits de l'enfant, article 27.1).

Tableau 1 Estimation de la population âgée de 10 à 24 ans dans les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays développés⁴³ en 2008 et part de la population totale de chaque groupe

Groupe	Population âgée de 10 à 24 ans	Proportion des 10-24 ans dans la population totale de chaque groupe (pourcentage)
Pays les moins avancés	274 842 000	32,2
Pays en développement	1 595 761 000	28,1
Pays développés	226 440 000	18,3
Monde	1 822 201 000	26,4

Source : Division de la population - Département des affaires économiques et sociales. Perspectives de la population mondiale - Révision de 2008, <http://esa.un.org/unpp>

reconnaît qu'ils jouent un rôle stratégique dans le développement. La Charte africaine de la jeunesse, adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine, est entrée en vigueur en août 2009. Elle a été ratifiée par plus de 20 pays africains. Cette charte crée un cadre qui contraint les gouvernements à élaborer des politiques et programmes destinés aux jeunes ; elle offre une plateforme permettant aux jeunes de prendre leurs responsabilités en contribuant au développement du continent.

Au vu de la reconnaissance générale du rôle central des jeunes dans la réduction de la pauvreté et le développement, les gouvernements doivent, avec l'aide des institutions internationales et d'autres partenaires, tout mettre en œuvre pour respecter pleinement leurs engagements. Il est inacceptable d'ignorer ces accords, qui représentent un large consensus politique quant aux priorités de développement. Malgré une approche moins analytique que les autres arguments présentés dans ce rapport, les déclarations et plans d'action existants sont le résultat d'inventaires concertés, de débats et de discussions. L'action en faveur de la jeunesse doit faire référence à la reconnaissance désormais générale du rôle central des jeunes dans le développement de leur société.

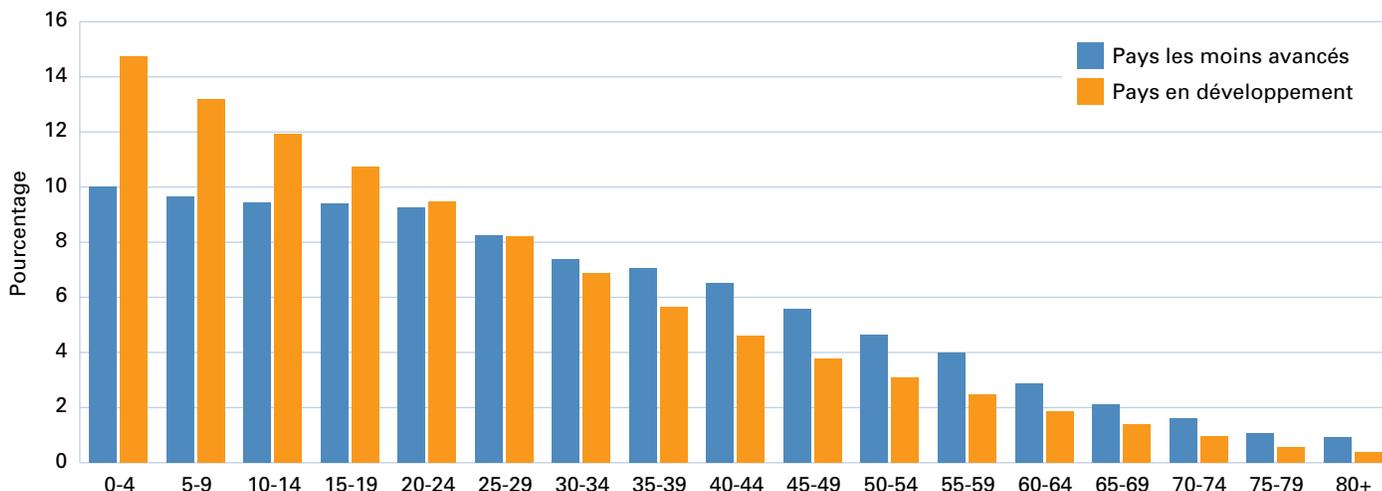
ARGUMENT 2 :

Les jeunes doivent recevoir une part équitable

Le poids démographique des jeunes justifie amplement l'investissement en faveur de leur bien-être

à Pékin en septembre 2004. Cette déclaration reconnaît que les jeunes jouent un rôle majeur dans le changement social et la réduction de la pauvreté, par le biais d'un développement économique durable. La Convention ibéro-américaine sur les droits des jeunes est entrée en vigueur en mars 2008, après avoir été ratifiée par le Costa Rica, l'Équateur, la République dominicaine, le Honduras et l'Espagne. Cette convention définit les droits spécifiques des jeunes âgés de 15 à 24 ans et

Figure 1 Répartition de la population - Comparaison entre les pays en développement et les pays les moins avancés



Source : Division de la population - Département des affaires économiques et sociales. *Perspectives de la population mondiale - Révision de 2008*, <http://esa.un.org/unpp>

économique et social. Les jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent aujourd'hui près de 30 % de la population dans les pays en développement et une part encore plus importante dans les pays les plus pauvres (voir Tableau 1). Plus le pays est pauvre, plus la part de jeunes dans la population est grande. Dans les faits, ceci signifie que les jeunes représentent souvent une part importante des personnes vivant sous le seuil de pauvreté de 1,25 \$ par jour, nouvelle mesure internationale de la pauvreté définie par la Banque mondiale.⁴ De plus, les effets de la récente crise financière internationale ont entraîné des taux de pauvreté plus élevés qu'ils ne l'auraient été dans d'autres circonstances.⁴

Les jeunes âgés de 10 à 24 ans représenteraient un peu plus du quart de la population dans les pays en développement (28 %), soit 1,8 milliard de personnes (voir Tableau 1). Dans le groupe plus réduit des 49 pays les moins avancés, un peu moins d'un tiers de la population (32,2 %) est âgée de 10 à 24 ans. En revanche, la part relative des jeunes dans les pays développés est bien moindre, représentant moins d'un cinquième de la population (18,3 %).

Avec l'augmentation de la part des jeunes dans la population des pays les moins avancés, ces individus seront confrontés à une concurrence accrue pour l'obtention d'un emploi et d'autres avantages économiques. Dans un contexte de croissance économique ralentie, l'augmentation du nombre absolu de jeunes dans les

pays les moins avancés pose des difficultés majeures en termes de lutte contre la pauvreté chez les jeunes.

La Figure 2 montre la proportion plus grande d'enfants et de jeunes dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Alors que la répartition par âge semble plus égale dans le groupe des pays en développement, la proportion de personnes très jeunes reste sensiblement plus importante dans les pays les plus pauvres. Dans ces pays, les groupes les plus jeunes l'emportent sur les autres tranches d'âge par leur simple nombre. L'impact de cette cohorte d'âge sur le profil démographique d'un pays pauvre persiste durablement, en raison de l'élan démographique. Ceci semble indiquer que l'investissement consacré à l'éducation et à la santé de la génération actuelle de jeunes dans les pays pauvres portera ses fruits, avec le vieillissement de la population, en termes d'accroissement de la productivité, de réduction des dépenses de santé et de renforcement du capital social, grâce au renforcement des capacités de la société à faire face aux événements imprévus.

La remarque qui précède souligne également l'importance, à contrario, de cet argument. Ne pas pourvoir aux besoins d'éducation, de santé et d'emploi d'une part importante de la population aura pour effet de fixer dans la pauvreté des générations entières. On peut prolonger l'argument en faisant observer les inconvénients qui résulteraient du fait de ne pas valoriser les avantages offerts par la « prime démographique ».

ARGUMENT 3 :

Les jeunes jouent un rôle central dans la réalisation des OMD

Les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement se sont mis en ordre de bataille pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), une série d'objectifs élaborés par la communauté internationale, d'ici 2015. De la réduction de l'extrême pauvreté à la promotion de l'égalité entre les sexes, en passant par la lutte contre le VIH/sida, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD seront évalués en fonction de critères tels que la situation des jeunes ou la réduction de l'écart entre leur situation actuelle et les nombreuses cibles fixées par les OMD.

Pour ce faire, les défenseurs des jeunes doivent recueillir et interpréter des données sur la situation des jeunes par rapport aux cibles fixées par les OMD. Ces données sont déjà disponibles au niveau national pour toute une série d'indicateurs concernant les jeunes et l'éducation, l'emploi, l'égalité entre les sexes, la santé et d'autres mesures pertinentes. Des données ventilées par sexe, niveau de revenu, lieu de résidence (ville/campagne) et sous-groupes de jeunes (jeunes adolescents âgés de 10 à 14 ans, par exemple) sont de plus en plus accessibles. Le système des Nations Unies publie un rapport annuel sur les progrès réalisés en termes de mise en œuvre des OMD, en fonction des informations transmises par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD.⁴⁴ Les rapports sur le développement humain du PNUD regroupent également des données par pays pour un certain nombre d'indicateurs de développement.⁴⁵ Ces sources permettent de dresser des profils de jeunes en fonction du sexe et de défendre l'action en faveur de la jeunesse pour la réalisation des OMD.

Les OMD sont fondés sur les droits de l'Homme, qui sont également les droits des jeunes

Les OMD font office de référence, car ils reflètent le consensus général de la communauté internationale. Ces objectifs reposent sur les droits économiques, sociaux et culturels énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 22, 24, 25 et

ENCADRE 4 EXTRAIT DE LA DECLARATION DU MILLENAIRE

25. Nous décidons par conséquent :

- De respecter et de faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- De chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun.
- De renforcer, dans tous les pays, les capacités nécessaires pour appliquer les principes et pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités.
- De lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et d'appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- De prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés.
- De travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus égalitaires, qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique.
- D'assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information.

Source : résolution adoptée le 8 septembre 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 55/2).

26) et dans d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.⁴⁶ La Déclaration du Millénaire, qui a servi de base pour l'élaboration des OMD, illustre cette approche (voir Encadré 4).

Les OMD doivent être considérés par tous comme des droits opposables, contraignant divers acteurs (gouvernements, citoyens, entreprises, organisations internationales et autres sujets d'obligation) non seulement à respecter ces droits, mais également à les protéger et à promouvoir leur réalisation. En 2003, différents organismes des Nations Unies, dont l'UNFPA, se sont engagés à intégrer les droits de l'homme dans leurs programmes nationaux de coopération pour le développement. Comme l'indique l'Annexe 3, ils ont adopté

une position commune en vue d'une approche fondée sur les droits et sur les principes d'universalité, de non-discrimination, de participation et d'inclusion, d'accès et d'obligation redditionnelle.⁴⁷ La reconnaissance des OMD comme un cadre moral et juridique visant à garantir le caractère universel des droits de l'homme et l'adoption d'une approche du développement fondée sur les droits a des conséquences majeures pour les jeunes. Une approche fondée sur les droits ne se contente pas de reconnaître les droits des jeunes en matière d'éducation, de formation et de services. Elle met également en évidence la nécessité pour les sous-groupes d'adolescents socialement marginalisés et vulnérables de grandir dans un environnement sain et sûr. Comme l'indiquent les données mentionnées ci-dessous, les adolescentes sont victimes de violations spécifiques de leurs droits, qui vont du manque d'accès à l'éducation au mariage précoce forcé, en passant par un risque accru de contracter le VIH/sida.

Une approche fondée sur les droits de l'homme implique avant tout d'identifier les sujets d'obligation et de leur faire accepter pleinement leurs responsabilités. Le respect des droits des jeunes n'est donc pas un acte de bienfaisance. Les sujets d'obligation concernés sont le ou les ministères compétents, soutenus par les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et les entreprises internationales.⁴⁸ De plus, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits, les jeunes sont reconnus comme de véritables acteurs de leur propre développement. En tant que titulaires de droits, mais également d'obligations, ils ne sont pas des bénéficiaires passifs des services.

Une approche des OMD fondée sur les droits souligne l'inégalité, l'exclusion et les déficits de responsabilité qui sont à l'origine de bien des situations de pauvreté et de privation chez les jeunes. Un certain nombre de pays ont adopté les OMD comme référence importante dans le choix de leurs politiques. Le DSRP du Kenya prévoit ainsi une augmentation des dépenses de santé, qui devraient passer de 5,6 à 12 % du total des dépenses publiques au cours du programme. Si cette augmentation est ambitieuse, il est précisé que « l'engagement du gouvernement consistant à réaliser des progrès significatifs vers les objectifs du Millénaire pour le développement justifie une telle augmentation ».⁴⁹ De nombreux autres DSRP intègrent les OMD, notamment ceux du Bangladesh, du Cap Vert, de la Tanzanie et du Yémen, pour n'en citer que quelques-uns.

Les jeunes et les OMD

Il faut bien admettre que les OMD ne traitent pas de façon exhaustive les problèmes liés à la pauvreté, notamment en ce qui concerne les jeunes. Ces objectifs n'offrent pas non plus en eux-mêmes un modèle de développement. Chaque pays doit définir ses propres priorités en matière de réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie nationale, par exemple un DSRP. Les causes de la pauvreté varient en effet d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays.

On peut soutenir que tous les OMD concernent indirectement les jeunes, qui représentent une part très importante de la population dans les pays pauvres. En outre, plusieurs objectifs, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, de l'égalité entre les sexes, de l'amélioration de la santé maternelle et de la lutte contre le VIH/sida, sont explicitement liés aux jeunes, car ils concernent des activités entreprises essentiellement par les jeunes. Le Tableau 2 répertorie certains aspects de la vie des jeunes qui sont étroitement liés à la réalisation des OMD.

Un investissement massif pour l'amélioration des niveaux de santé, d'éducation et d'emploi des adolescents aura un impact majeur sur la réalisation des différentes cibles fixées par les OMD. Par exemple, les efforts visant à garantir l'accès des jeunes à un enseignement primaire complet leur permettront d'accéder à de meilleures perspectives d'emploi et à des informations plus fiables en matière de santé. Il existe d'évidents recoupements issus de l'objectif 3 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui est essentielle pour garantir la réalisation de tous les OMD. La discrimination généralisée entre les sexes implique que les filles sont désavantagées pour poursuivre leurs études, trouver un emploi décent, exiger des rapports sexuels protégés, éviter les avortements à risque et exercer un contrôle sur les décisions qui les concernent. Les deux OMD qui ont trait à la santé en matière de sexualité et de procréation (objectifs 5 et 6) renvoient implicitement aux jeunes, étant donné que la plupart des personnes qui pourraient profiter d'actions menées pour atteindre ces deux objectifs se trouvent dans cette tranche d'âge. Pour ce qui est de l'OMD 5, les jeunes femmes de moins de 25 ans représentent une proportion importante des femmes qui profiteraient d'un investissement massif de ressources pour l'amélioration de la santé maternelle et la cessation du mariage d'enfants. Près de 16 millions de jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans

Tableau 2 Impact des objectifs du Millénaire pour le développement sur les jeunes

Cibles et indicateurs des OMD concernant les jeunes	Impact sur les jeunes
Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim	
<p>Cible 1.A : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (en PPA)</p>	<p>À l'échelle mondiale, près de 9 jeunes sur 10 vivent dans des pays en développement.⁵⁰ Près de la moitié des jeunes (environ 550 millions) vivent avec moins de 2 \$ par jour.⁵¹ La pauvreté chez les jeunes, en particulier les jeunes femmes, est liée à un faible taux de scolarisation, à un taux de natalité élevé chez les adolescentes, à un taux de mortalité maternelle et infantile élevé, mais également au manque d'informations sur la prévention du VIH/sida (voir l'impact sur d'autres OMD ci-dessous).</p>
<p>Cible 1.B : assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> taux de croissance du PIB par travailleur salarié ; proportion de travailleurs salariés vivant avec moins d'un dollar par jour (en PPA)</p>	<p>En 2009, 81 millions de jeunes étaient au chômage, soit un nombre sans précédent. En 2008, les jeunes représentaient 24 % des travailleurs pauvres dans le monde. Environ 152 millions de jeunes travailleurs vivent dans des ménages pauvres (dont les dépenses par personne sont inférieures à 1,25 \$ par jour).⁵²</p>
<p>Cible 1.C : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> proportion de la population vivant en dessous du seuil minimum d'apports énergétiques alimentaires ; prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans</p>	<p>Selon les estimations par pays de la FAO, au moins 160 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans seraient sous-alimentés à travers le monde.⁵³</p> <p>Des études montrent que les filles et les femmes instruites sont mieux informées sur la nutrition, que ce soit pour elles-mêmes ou pour leurs enfants. Ces enfants bénéficient d'un taux de survie supérieur à celui des enfants nés de femmes sans instruction ; ils ont également tendance à être mieux nourris.⁵⁴</p>
Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous	
<p>Cible 2.A : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> taux net de scolarisation primaire ; taux d'alphabétisation des 15-24 ans (filles et garçons)</p>	<p>Environ 71 millions d'adolescents étaient déscolarisés en 2007, dont plus d'une moitié (54 %) de filles.⁵⁵ Dans les pays les moins avancés, 30 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont illettrés. Pour 100 garçons alphabètes, on compte 88 filles alphabètes.⁵⁶</p>
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
<p>Cible 3.A : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur</p>	<p>Si certains pays ont amélioré la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, on compte bien plus de filles que de garçons privés d'accès aux enseignements secondaire et supérieur dans la plupart des pays.⁵⁷ La pauvreté implique une nette discrimination à l'égard des filles.⁵⁸</p>
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	
<p>Cible 4.A : réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ; proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole</p>	<p>Les indicateurs globaux de santé de l'OMS pour 2010 confirment que, d'une manière générale, les pays présentant un taux plus élevé d'éducation primaire des filles présentent un taux plus faible de mortalité des enfants de moins de cinq ans.⁵⁹ Des études montrent que les femmes instruites sont mieux à même de veiller à la vaccination de leurs enfants.⁶⁰</p>
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	
<p>Cible 5.A : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> taux de mortalité maternelle</p>	<p>Les décès maternels liés à la grossesse et à l'accouchement sont la première cause de mortalité chez les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans à travers le monde, ce qui représente au moins 70 000 décès par an.⁶¹ Dans les pays en développement, 25 à 50 % des filles deviennent mères avant l'âge de 18 ans ; 14 millions de jeunes femmes de 15 à 19 ans accouchent chaque année, malgré une mortalité liée aux complications de la grossesse supérieure à celle des femmes âgées d'une vingtaine d'années.⁶²</p>
<p>Cible 5.B : rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> taux de prévalence des contraceptifs ; taux de natalité chez les adolescentes</p>	<p>Le recours à la contraception est quatre fois plus élevé chez les femmes ayant suivi des études secondaires que chez les femmes sans instruction.⁶³ On observe une stagnation des progrès en matière de réduction du nombre de grossesses chez les adolescentes, ce qui met en danger de nombreuses jeunes mères. En 2007, on comptait 65 naissances pour 1 000 chez les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans dans les pays en développement, contre 52 pour 1 000 en 1990. La pauvreté et le manque d'éducation entretiennent un taux de natalité élevé chez les adolescentes.⁶⁴</p>

Tableau 2 Impact des objectifs du Millénaire pour le développement sur les jeunes cont.

Cibles et indicateurs des OMD concernant les jeunes	Impact sur les jeunes
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
<p>Cible 6.A : d'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> prévalence du VIH au sein de la population âgée de 15 à 24 ans ; proportion de la population âgée de 15 à 24 ans disposant d'informations complètes et correctes sur le VIH/sida</p>	<p>En 2008, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient plus de 900 000 contaminations par le VIH, soit environ 40 % des contaminations par le VIH chez les adultes à travers le monde. L'épidémie de VIH est implacable, notamment pour les jeunes femmes, qui représentent 66 % des infections chez les jeunes à travers le monde.⁶⁵ De nombreux jeunes ne disposent pas encore des connaissances nécessaires pour se protéger contre le VIH. De plus en plus d'éléments prouvent également le lien entre la violence fondée sur le genre et le VIH.⁶⁶</p>
Objectif 7 : préserver l'environnement	
<p>Cible 7.C : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base</p> <p>Cible 7.D : améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> proportion de la population ayant accès à un approvisionnement en eau potable amélioré ; proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement améliorés ; proportion de la population urbaine vivant dans des taudis</p>	<p>En 2008, environ 2,6 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'assainissement améliorés au niveau mondial.⁶⁷ Au cours des dix dernières années, la part de la population urbaine vivant dans des taudis a diminué dans les pays en développement. En chiffres absolus, le nombre d'habitants des taudis ne cesse cependant d'augmenter dans ces pays. En 2008, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale vivait en zone urbaine ; le nombre et la proportion de jeunes vivant en ville avait fortement augmenté.⁶⁸</p>
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 8.B : s'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Cible 8.F : en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous</p> <p><i>Indicateurs clés :</i> niveau d'aide publique au développement (APD) ; nombre d'abonnés mobiles sur 100 personnes ; nombre d'utilisateurs d'Internet sur 100 personnes</p>	<p>Pour la plupart des donateurs, l'aide reste inférieure à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut fixé par les Nations Unies.⁶⁹ La consolidation de la situation économique et l'accès aux marchés étrangers peuvent favoriser la création d'emplois pour les jeunes. La réduction de la dette extérieure peut élargir l'espace politique des pays pour l'investissement en faveur de la jeunesse, tandis que l'APD peut compléter ces investissements.</p> <p>À la fin de l'année 2009, le nombre d'abonnements aux services mobiles plafonnait à environ 4,6 milliards dans le monde, soit un abonnement mobile pour 67 personnes sur 100.⁷⁰ Cependant, la majorité de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet. Les jeunes sont des utilisateurs inventifs des nouvelles technologies ; la croissance dans ce domaine peut offrir de nombreuses possibilités et améliorer l'accès à l'information.</p> <p>Globalement, une partie du partenariat mondial pour le développement doit inclure des alliances avec des organisations de jeunes et pour les jeunes.</p>

Source : informations extraites de la Liste officielle des indicateurs associés aux OMD (janvier 2008). Document disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/OfficialList.htm>

accouchent chaque année, soit environ 11 % des naissances à travers le monde ; 95 % de ces naissances ont lieu dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.⁷¹ La proportion de naissances pendant l'adolescence est d'environ 2 % en Chine, 18 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et plus de 50 % en Afrique subsaharienne.⁷² Les adolescentes de 15 à 19 ans ont deux fois plus de risques de mourir pendant la grossesse ou l'accouchement que les femmes âgées d'une vingtaine d'années. Pour les jeunes femmes de moins de 15 ans, ce risque est 5 fois plus élevé.⁷³ L'Encadré 5 décrit plus précisément pourquoi il est essentiel de se concentrer sur les adolescentes, en particulier les jeunes femmes issues des

communautés les plus pauvres, pour garantir la réalisation des OMD.

Les personnes qui défendent une meilleure prise en compte des jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de développement doivent souligner le lien étroit entre l'action en faveur de la jeunesse et la réalisation de toutes les cibles fixées par les OMD. De plus en plus de données sont disponibles, pour la plupart ventilées par sexe ; elles permettent de démontrer la nécessité d'actions supplémentaires en faveur de la jeunesse dans les domaines traités par les Objectifs. La suite de cet argument démontre comment utiliser cet élément dans ce sens.

ENCADRE 5 POURQUOI EST-IL ESSENTIEL DE SE CONCENTRER SUR LES ADOLESCENTES POUR GARANTIR LA RÉALISATION DES OMD ?

Il est généralement admis qu'il est essentiel de se concentrer sur les adolescentes, en particulier les jeunes femmes issues des communautés les plus pauvres, pour garantir la réalisation des OMD. Les raisons poussant à privilégier l'investissement en faveur de ces jeunes femmes sont basées non seulement sur la nécessité de corriger au plus vite leur situation en faisant respecter leurs droits fondamentaux, mais également sur leur rôle prometteur dans la réalisation des OMD. Les adolescentes représentent un vaste potentiel inexploité. On pourrait dire qu'elles détiennent la solution pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

La création d'une base économique solide, renforçant les atouts sociaux et économiques des adolescentes, peut contribuer à la réalisation des cibles fixées par l'OMD 1 en matière de réduction de la pauvreté. Du point de vue du capital humain, il est prouvé que l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources et à leur contrôle est plus rentable qu'une gestion exclusivement masculine du revenu. Une proportion croissante de familles s'appuie sur des femmes, souvent jeunes, pour subvenir à tout ou partie des besoins des enfants.

Les jeunes filles instruites se marient généralement plus tard et bénéficient de meilleures perspectives de santé maternelle et infantile ; elles sont plus aptes et disposées à investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants. Ces résultats assurent une excellente rentabilité de l'investissement public (en particulier si les jeunes filles terminent leurs études secondaires) pour l'OMD 2.

Trop souvent marginalisées, les adolescentes portent le fardeau de la discrimination et de la violation des droits de l'Homme qui entravent la réalisation de l'OMD 3 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les programmes visant à promouvoir la scolarisation, le renforcement des aptitudes fondamentales et des atouts sociaux, la lutte contre la violence, les comportements sanitaires responsables et un meilleur accès à l'éducation sanitaire et aux services de santé en matière de sexualité et de procréation pour ces jeunes filles, avant qu'elles ne deviennent mères, ont des répercussions sur différents OMD. Ces programmes favorisent la réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle associée (OMD 4 et 5), ainsi que la réduction de l'infection par le VIH (OMD 6) - sachant que, dans de nombreux pays, l'infection augmente rapidement chez les jeunes, les personnes pauvres et les femmes. Les programmes destinés aux habitants des taudis, pour préserver l'environnement (OMD 7), concernent des millions de jeunes filles marginalisées en milieu urbain. La mise en place de partenariats mondiaux pour le développement (OMD 8) doit inclure des partenariats avec la société civile permettant la mobilisation et le renforcement des atouts sociaux des jeunes filles marginalisées.

Source : extrait de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes, 2009. *Programme-cadre commun en vue du plein exercice des droits des adolescentes marginalisées*. New York : UN-IATF.

Les jeunes et la pauvreté, la faim et l'emploi

Le premier objectif du Millénaire pour le développement, « Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim », vise à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est extrêmement faible. La réduction de la pauvreté est une condition indispensable au respect des droits des adolescents. Selon les estimations de la Banque mondiale, 1,4 milliard de personnes, soit une personne sur quatre, vivrait avec moins de 1,25 \$ par jour dans les pays en développement. La proportion de jeunes concernés est sans doute globalement comparable et certainement plus importante dans les pays les moins avancés, où les jeunes représentent 32 % de la population. Il s'agit là d'une simple estimation. Selon d'autres études, comprenant des indicateurs de privation supplémentaires tels que la nutrition ou l'assainissement, une personne de moins de 18 ans sur deux vivrait dans une extrême pauvreté dans les pays en développement.⁷⁵

Les jeunes femmes sont également un groupe cible particulièrement important pour une action visant à réduire l'emprise de la faim. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants est un indicateur important des résultats d'une action visant à réduire l'emprise de la faim. La prise alimentaire des mères et leur protection contre des maladies telles que le paludisme et la tuberculose sont des facteurs critiques déterminant la mortalité et la malnutrition infantiles. Ceci est dû au fait que l'insuffisance pondérale à la naissance est le facteur déterminant le plus important de la mortalité infantile et du retard de croissance de l'enfant jusqu'à l'âge de sept ans. Le grand nombre de naissances parmi des mères âgées de 15 à 19 ans dans les pays les moins avancés montre que la santé des mères adolescentes est un point essentiel de toute intervention visant à réduire la mortalité et la malnutrition infantiles.⁷⁶ L'amélioration de la santé des adolescentes a donc un impact majeur sur la réalisation de l'OMD 1, en réduisant la prévalence de la sous-alimentation chez les enfants.

Le taux de chômage et de sous-emploi élevé est un facteur majeur de pauvreté chez les jeunes. La cible fixée par l'OMD 1.B vise à permettre aux jeunes de trouver un travail décent et productif. En 2009, 81 millions de jeunes étaient au chômage, soit un nombre sans précédent.⁷⁷ À l'échelle mondiale, la crise économique a eu

un impact dramatique sur les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur recherche d'emploi. Le taux de chômage des jeunes est passé de 11,9 à 13,0 % entre 2007 et 2009, ce qui représente 7,8 millions de personnes supplémentaires. Les jeunes femmes ont plus de difficultés que les jeunes hommes à trouver du travail. Le taux de chômage des jeunes femmes s'élevait à 13,2 % en 2009, contre 12,9 % pour les jeunes hommes.⁷⁸

Le risque de chômage est presque trois fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes. Malheureusement, le taux de chômage des jeunes ne cesse d'augmenter dans les pays d'Asie du Sud-est, du Pacifique, d'Asie du Sud et du Moyen-Orient. En 2008, plus de 20 % des jeunes actifs vivant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord n'arrivaient pas à trouver du travail.⁷⁹

Le nombre élevé de jeunes au chômage ne représente qu'une seule facette de la réalité. Les jeunes souffrent d'un déficit disproportionné de travail décent, qui se traduit par la pauvreté au travail et la précarité de l'emploi. Des données montrent que les jeunes ont plus de risques que les adultes de figurer parmi les travailleurs pauvres. En 2008, environ 152 millions de jeunes travailleurs, soit près de 25 % des travailleurs pauvres dans le monde, vivaient avec leur famille avec moins de 1,25 \$ par personne et par jour.⁸⁰

Le taux d'activité élevé des jeunes travailleurs pauvres, principalement dans le secteur agricole, reflète les occasions manquées par de nombreux jeunes, qui pourraient aller à l'école et acquérir des compétences et des connaissances afin d'accroître leur productivité future et leurs revenus potentiels. L'absence de travail productif pour les jeunes a plusieurs graves conséquences économiques et sociales. L'incapacité de trouver un emploi stable peut créer un sentiment de frustration et d'oisiveté chez les jeunes. Ceci perpétue le cycle intergénérationnel de la pauvreté et expose les jeunes au risque d'entreprendre des activités dangereuses ou fondées sur l'exploitation. Dans certains pays, la seule occupation rémunérée, ou presque, qui s'offre aux jeunes hommes est le recrutement par les divers groupes armés impliqués dans les conflits civils. Les jeunes femmes doivent se prémunir contre les nombreux pièges de l'industrie du sexe.⁸¹

Le Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) mis en place par le Secrétaire général des Nations Unies vise à répondre à la crise de l'emploi des jeunes. Ce réseau a pour mission de coordonner les efforts des organismes des Nations Unies, de l'OIT et de la Banque mondiale

Tableau 3 Taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans et ratio d'alphabétisation filles/garçons chez les 15-24 ans

Type de pays	Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans), 2005-2008*		Ratio d'alphabétisation filles/garçons (15-24 ans), 2005-2008
	Garçons	Filles	
Monde	91,7	86,4	0,95
Pays en développement	90,3	84,1	0,94
Pays les moins avancés	74,5	65,5	0,88

* Données les plus récentes disponibles pour la période mentionnée dans l'intitulé.

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, *Taux d'alphabétisme régionaux des jeunes (15 à 24 ans)*, avril 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://stats.uis.unesco.org/unesco/ReportFolders/ReportFolders.aspx>

dans le domaine de l'emploi des jeunes et d'aider les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux.⁸² À ce jour, 17 pays en développement sont devenus chefs de file pour le YEN et ont accepté de participer à des exercices de référence réguliers sur les politiques et programmes d'emploi des jeunes. Le YEN assure également la collecte de données, par le biais d'une évaluation rigoureuse du programme, afin d'aider les gouvernements à mieux identifier et mettre en œuvre les programmes et politiques les plus efficaces en faveur de l'emploi des jeunes.

Il n'existe pas de solution unique au problème de l'emploi des jeunes. Les actions politiques doivent être adaptées au contexte national et favoriser tant le développement économique que la croissance de l'emploi. La meilleure voie d'accès au marché du travail pour les jeunes reste une bonne éducation primaire, la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur et une première expérience professionnelle. Il existe d'autres solutions telles que des programmes incitant les entreprises à recruter des jeunes, encourageant l'esprit d'entreprise chez les jeunes et facilitant l'accès au financement ou d'autres mesures concrètes ciblées sur le marché du travail.⁸³

Les jeunes et l'éducation

S'agissant du deuxième OMD, qui est l'éducation primaire pour tous, un grand nombre de jeunes, dans les pays pauvres, continuent à ne pas aller à l'école primaire. Les dernières données en date indiquent que 13 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont toujours illettrés dans les pays en développement.⁸⁴ Ce chiffre est encore plus élevé dans les pays les moins avancés, où 30 % des

Tableau 4 Taux d’alphabétisation des jeunes et indice de parité entre les sexes pour quelques pays prioritaires d’Afrique – Données ventilées par sexe (pourcentage), 2008

Pays prioritaires	Taux d’alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)		Indice de parité entre les sexes en matière d’alphabétisation des jeunes
	Garçons	Filles	
Burkina Faso	46,7	33,1	0,71
République centrafricaine	72,1	56,4	0,78
Tchad	53,5	37,2	0,70
Comores	85,7	84,1	0,98
Congo (République démocratique du)	68,8	61,8	0,90
Côte d’Ivoire	72,0	60,1	0,83
Gambie	70,1	58,1	0,83
Guinée-Bissau	77,6	61,6	0,79
Kenya	91,8	92,9	1,01
Niger	52,4	23,2	0,44
Nigéria	78,3	64,6	0,82
Rwanda	77,1	77,1	1,00
Tanzanie	78,7	76,3	0,97
Togo	87,0	80,0	0,92
Zambie	82,1	67,5	0,82
Zimbabwe	98,3	99,4	1,01

Source : Institut de statistique de l’UNESCO, *Taux d’alphabétisme nationaux des jeunes (15 à 24 ans)*, avril 2010. Document disponible à l’adresse suivante : <http://stats.uis.unesco.org/unesco/ReportFolders/ReportFolders.aspx>

jeunes âgés de 15 à 24 ans sont toujours illettrés. Comme l’indique le Tableau 3, de nombreux jeunes illettrés sont des filles. Ce déséquilibre entre les sexes est étudié plus en détail dans le cadre de l’OMD 3.

Les moyennes mentionnées dans le Tableau 3 masquent d’importantes variations entre les pays en développement. Ceci est particulièrement vrai pour les pays d’Afrique qui ont été identifiés comme des cibles prioritaires de l’aide pour la réalisation des OMD.⁸⁵ Le Tableau 4 répertorie le taux d’alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans dans les pays d’Afrique désignés comme prioritaires. Ce tableau montre l’intérêt d’utiliser des données par pays pour s’assurer que les ressources sont bien ciblées dans les zones où les besoins sont les plus grands. Les données montrent qu’il n’existe aucun lien cohérent entre le taux d’alphabétisation des jeunes et le classement parmi les pays prioritaires, étant donné que certains pays comme le

Kenya et le Zimbabwe ont pratiquement alphabétisé tous les membres de cette tranche d’âge.

Les lacunes de l’éducation primaire des jeunes sont manifestes dans plusieurs pays prioritaires. Ces pays présentent des taux d’alphabétisation inférieurs ou équivalents à la moyenne des pays les moins avancés (voir Tableau 3). L’indice de parité entre les sexes par pays peut donc permettre de démontrer la nécessité d’affecter des ressources supplémentaires à l’éducation primaire des enfants et des jeunes, notamment les filles et les jeunes femmes.

L’alphabétisation de base ne suffit pas

Il faut bien se souvenir que le taux d’alphabétisation des jeunes fait uniquement référence à l’alphabétisation de base, c’est-à-dire la capacité de lire une phrase simple dans une langue donnée. Pour pouvoir évoluer dans le monde moderne, il ne suffit pas de savoir lire, écrire et compter pour être apte au travail. La capacité du système éducatif d’un pays à préparer les jeunes en leur donnant les moyens d’acquérir des compétences intermédiaires ou élevées en lecture et en mathématiques est un facteur majeur qui influence les opportunités des jeunes sur le marché du travail. Au cours des dernières années, de nombreux pays ont accepté que l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réalise une évaluation indépendante des performances de leur système éducatif. Dans la région Asie-Pacifique, par exemple, l’Indonésie et la Thaïlande ont sollicité cette évaluation en participant à l’enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Réalisée par l’OCDE tous les trois ans depuis l’an 2000, cette enquête est une étude nationale représentative des connaissances et compétences des jeunes de 15 ans. Plus de 400 000 élèves de 57 pays ont participé à l’enquête PISA de 2006. Cette enquête évalue entre autres les aptitudes des élèves en lecture et en mathématiques.

Les résultats pour l’Indonésie et la Thaïlande ont montré que la qualité de l’enseignement en matière d’apprentissage de la lecture était largement inférieure à celle des pays à revenu élevé. Par exemple, en Indonésie, plus d’un élève de 15 ans sur cinq (22 %) a obtenu un score inférieur au niveau 1 en lecture.⁸⁶ De plus, deux élèves sur trois (66 %) ont atteint le niveau 1 ou 2, qui correspond à des compétences de base en lecture. Les élèves thaïlandais ont fait à peine mieux, avec un élève sur six (16 %) obtenant un score inférieur

au niveau 1 et 63 % des élèves atteignant le niveau 1 ou 2. Seuls 5 % des élèves thaïlandais ont atteint les deux niveaux supérieurs en lecture.

L'UNESCO a mis au point le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) pour évaluer les compétences des jeunes déscolarisés et des adultes dans des pays présentant différents niveaux de développement.⁸⁷ Ce programme définit cinq niveaux de compétences en lecture/écriture et en mathématiques. Le niveau 3 et les niveaux supérieurs font appel à la capacité d'intégrer plusieurs sources d'information et de résoudre des problèmes complexes. L'attention portée à la qualité de l'enseignement suggère que même les jeunes qui ont atteint un certain niveau d'alphabétisme peuvent avoir besoin d'un enseignement secondaire et supérieur, mais également d'une formation technique et professionnelle.

Les jeunes et les conséquences de l'inégalité entre les sexes

Comme tout autre groupe social dans la société, les jeunes subissent l'impact négatif de l'inégalité généralisée entre les sexes. Le troisième objectif du Millénaire pour le développement vise à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Sa réalisation dépend d'indicateurs tels que le ratio d'alphabétisation filles/garçons chez les 15-24 ans (voir Tableau 3). Dans l'ensemble des pays en développement, il n'y a que 95 jeunes femmes alphabétisées pour 100 jeunes hommes alphabétisés dans cette tranche d'âge. Dans les pays les moins avancés, l'écart est encore plus important, puisqu'il y a seulement 88 jeunes femmes alphabétisées pour 100 jeunes hommes alphabétisés chez les 15-24 ans (voir Tableau 3). Le Tableau 5 révèle également d'importantes disparités entre les sexes dans certains pays prioritaires pour la réalisation des OMD.

Les données disponibles par pays permettent de calculer le ratio d'alphabétisation filles/garçons chez les 15-24 ans. Le Tableau 5 répertorie quelques pays présentant un très faible ratio d'alphabétisation filles/garçons et pour lesquels des données sont disponibles. Le fait d'identifier un faible ratio d'alphabétisation filles/garçons chez la jeune génération est un moyen simple pour souligner la nécessité d'affecter des ressources supplémentaires à l'éducation primaire, en ciblant les filles et les jeunes femmes, notamment pour faciliter leur passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire (ou toute autre forme d'enseignement post-primaire).

Tableau 5 Pays présentant un faible indice de parité entre les sexes en matière d'alphabétisation des jeunes (ratio d'alphabétisation filles/garçons chez les 15-24 ans), 2008 (estimations de l'ISU)

Pays	Indice de parité entre les sexes, 2008 (estimations)
Niger	0,44
Éthiopie	0,62
Bénin	0,66
Sierra Leone	0,69
Tchad	0,70
Burkina Faso	0,71
Yémen	0,74
Pakistan	0,75
Guinée	0,76
République centrafricaine	0,78
Guinée-Bissau	0,79
Mozambique	0,80
Angola	0,81
Maroc	0,81
Nigéria	0,82
Zambie	0,82
Côte d'Ivoire	0,83
Népal	0,87
République démocratique du Congo	0,90
Mauritanie	0,90

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, *Taux d'alphabétisme nationaux des jeunes (15 à 24 ans)*, avril 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://stats.uis.unesco.org/unesco/ReportFolders/ReportFolders.aspx>

Le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est un autre indicateur d'inégalité entre les sexes. Les filles représentent toujours la majorité des jeunes déscolarisés dans le monde. Près de 71 millions d'adolescents étaient déscolarisés en 2007, dont 54 % de filles.⁸⁸ La pauvreté et l'inégalité continuent d'entraver l'éducation des filles. Dans la plupart des pays en développement, les filles vivant dans les 20 % de ménages les plus pauvres ont 3,5 fois plus de risques d'être déscolarisées que les filles vivant dans les ménages les plus riches et quatre fois plus de risques d'être déscolarisées que les garçons vivant dans les ménages les plus riches.⁸⁹ Le Tableau 6 présente des informations sur la scolarisation par sexe dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour différents pays d'Asie centrale et orientale. Presque

Tableau 6 Ratio de scolarisation filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour un échantillon de pays d'Asie centrale et orientale, 2006-2007

Échantillon de pays d'Asie centrale et orientale	Ratio de scolarisation filles/garçons		
	Primaire	Secondaire	Supérieur
Afghanistan	0,63	0,38	0,28
Bangladesh	1,08	1,06	0,57
Cambodge	0,93	0,82	0,56
Inde	0,96	0,83	0,72
Lao (République démocratique populaire)	0,90	0,79	0,72
Népal	0,99	0,91	0,40
Pakistan	0,82	0,76	0,85
Sri Lanka	1,00	1,02	–

Source : Division statistique des Nations Unies, *Base de données des objectifs du Millénaire pour le développement*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://data.un.org/>

partout, la parité entre les sexes se détériore de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

La pauvreté et d'autres formes d'inégalité sociale amplifient les disparités entre les sexes. À l'école, les progrès des filles sont souvent entravés par l'attitude des enseignants et les contenus sexistes des manuels scolaires, qui renforcent les stéréotypes négatifs à l'égard des filles. Ces facteurs scolaires sont associés à des facteurs socioéconomiques plus larges, qui influencent les performances scolaires en fonction du sexe. Le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 souligne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la marginalisation, dans la mesure où les inégalités sont souvent complexes, exacerbant le risque de négliger les filles. Par exemple, en Turquie, 43 % des filles de langue kurde vivant dans les ménages les plus pauvres suivent un enseignement de moins de deux ans, contre une moyenne nationale de 6 %. Au Nigéria, 97 % des filles pauvres de langue hausa suivent un enseignement de moins de deux ans. Ces disparités entre les sexes empêchent certains pays de réaliser les OMD.

Parmi les stratégies qui s'avèrent efficaces pour aider les pays à lutter contre les disparités entre les sexes en matière d'éducation, citons l'attribution d'avantages financiers, la mise en place de réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement dans les écoles (avec des toilettes séparées pour les garçons et pour les filles), le recrutement de femmes enseignantes et l'élaboration de mesures d'incitation pour leur déploiement dans

les zones rurales, ainsi que la sensibilisation des enseignants aux sexes spécifiques.⁹⁰ Au Tchad, l'élimination des obstacles financiers et culturels à la scolarisation des filles a permis de réaliser d'importants progrès, grâce à l'attribution de bourses d'études et à la mise en place de campagnes de sensibilisation communautaires. Il s'agit notamment de programmes soutenant l'évolution des agents locaux, par le biais des associations de mères, des personnalités religieuses, des collectivités locales et des chefs de village, afin de promouvoir l'éducation des filles.⁹¹ Soulignons que, dans de nombreux pays, le progrès vers la parité entre les sexes nécessite une double approche. Pour que les filles puissent entrer à l'école, il faut mener des actions visant à faire évoluer les attitudes et les pratiques domestiques ; il est encore plus difficile de maintenir les filles à l'école lorsqu'elles atteignent la puberté, notamment dans les pays où le mariage précoce est une pratique courante et lorsque l'inégalité entre les sexes est associée à d'autres facteurs de marginalisation tels que la pauvreté ou l'appartenance ethnique.⁹² Les avantages sont cependant multiples. Comme indiqué ci-dessous, les avantages liés à l'éducation des jeunes filles se répercutent sur d'autres OMD (réduction du taux de mortalité infantile et maternelle, meilleure nutrition, etc.).

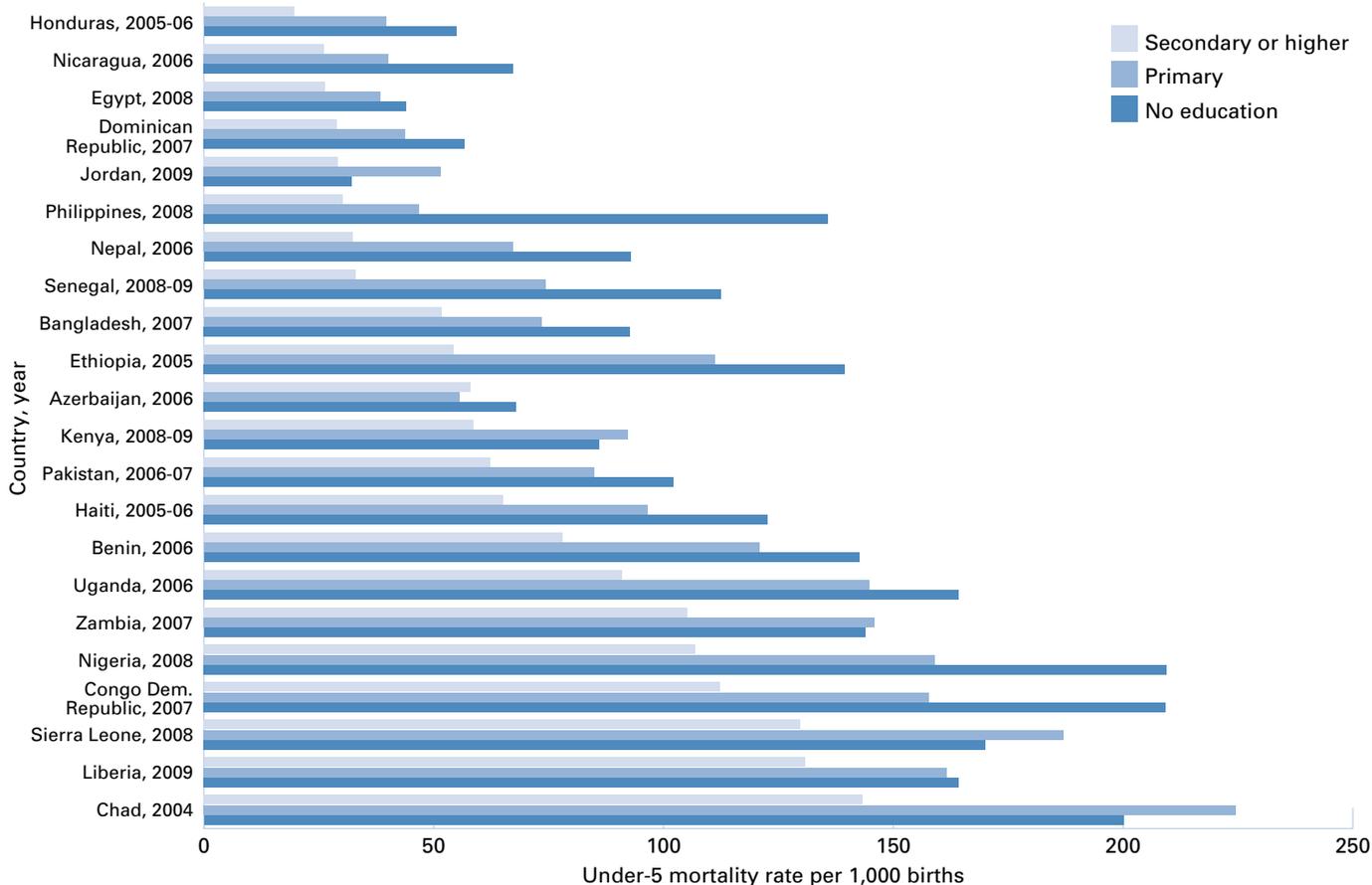
Niveau d'éducation des jeunes femmes et santé en matière de procréation

Quelles sont les conséquences d'un faible niveau d'instruction pour les jeunes femmes en particulier ? Les effets les plus frappants sont un taux de mortalité infantile élevé, qui entrave la réalisation de l'OMD 4 sur la réduction de la mortalité infantile, et un taux de fécondité élevé chez les adolescentes, qui va à l'encontre de l'OMD 5 sur l'amélioration de la santé maternelle.

Le lien entre l'éducation et la mortalité infantile est souvent négligé. Pourtant, l'éducation entraîne une réduction du taux de mortalité infantile, une meilleure nutrition et une meilleure santé de l'enfant, même lorsque ces résultats sont corrigés par des facteurs tels que le revenu.⁹³ Dans de nombreux pays, le fait d'avoir une mère ayant suivi des études primaires réduit de plus de moitié le risque de mortalité infantile par rapport aux mères sans instruction (voir Figure 3).

Par exemple, aux Philippines, le taux de mortalité infantile va de 136 décès pour 1 000 naissances chez les mères sans instruction à moins de 50 décès pour 1 000 naissances chez les mères ayant suivi des études pri-

Figure 3 Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans en fonction du niveau d'instruction de la mère dans un échantillon de pays, données les plus récentes



Source : Macro International Inc., 2010. MEASURE DHS STATcompiler. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.measuredhs.com>

mères. Suite à l'examen des données disponibles pour 120 pays, les indicateurs globaux de santé de l'OMS pour 2010 confirment cette corrélation, indiquant que, d'une manière générale, les pays présentant un taux plus élevé d'éducation primaire des filles présentent un taux plus faible de mortalité des enfants de moins de cinq ans.⁹⁴ Le niveau d'instruction des parents a également un impact sur la nutrition de l'enfant. Par exemple, de récentes études basées sur des données recueillies auprès des ménages indiquent que le fait d'avoir une mère ayant suivi un cycle complet d'études primaires réduit le risque de retard de croissance chez l'enfant de 22 % au Bangladesh et de 26 % en Indonésie.⁹⁵ Ces résultats sont corrigés par des facteurs tels que le revenu du ménage, le lieu ou la taille de la cellule familiale.

Le fait d'avoir une mère ayant suivi des études secondaires ou supérieures réduit fortement le risque de mortalité infantile, de manière encore plus systématique que le fait d'avoir une mère ayant suivi de simples

études primaires. La Figure 3 illustre parfaitement cette réalité pour des pays tels que le Nigéria, l'Éthiopie, le Sénégal, le Nicaragua ou la République dominicaine. Ces considérations renforcent l'argument en faveur d'une éducation et d'une égalité entre les sexes allant au-delà de l'enseignement primaire.

Le niveau d'éducation a également un impact majeur sur la mortalité maternelle. L'OMD 5 vise à améliorer la santé maternelle. Cet objectif et les cibles associées (réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle et rendre l'accès à la médecine procréative universel) justifient un investissement massif de ressources dans des initiatives liées à la santé des filles et des jeunes femmes. Les décès maternels liés à la grossesse et à l'accouchement sont la première cause de mortalité chez les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans à travers le monde, ce qui représente au moins 70 000 décès par an.⁹⁶

On estime que 16 % des naissances concernent des adolescentes âgées de moins de 20 ans dans les pays les

Tableau 7 Pourcentage de naissances chez les femmes âgées de moins de 20 ans, 2005-2010

	Pourcentage de naissances chez les femmes âgées de moins de 20 ans
Pays développés	6
Pays en développement	12
Pays les moins avancés	16

Source : Division de la population - Département des affaires économiques et sociales. *Perspectives de la population mondiale - Révision de 2008*, <http://esa.un.org/unpp>

moins avancés (voir Tableau 7). Ce chiffre est plus de deux fois supérieur au taux des pays développés (6 % des naissances) ; il est bien plus élevé que le taux des pays en développement en général (12 % des naissances).

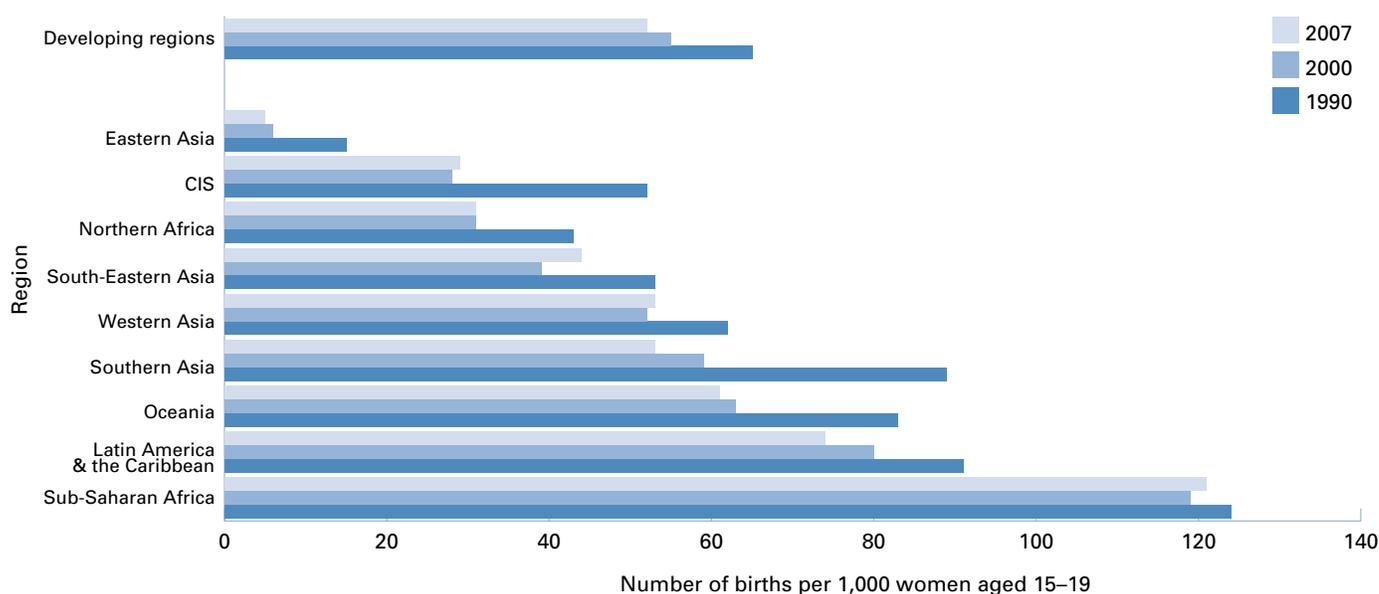
Notons que le taux de natalité chez les adolescentes connaît des variations régionales. Le nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de moins de 20 ans va de 121 en Afrique subsaharienne à 74 en Amérique latine et dans les Caraïbes, en passant par 53 en Asie du Sud. Comme l'indique la Figure 4, si certaines avancées ont été réalisées en matière de réduction du nombre de naissances chez les adolescentes entre 1990 et l'an 2000, les progrès se sont par la suite ralentis, voire inversés. Le nombre de grossesses d'adolescentes a augmenté en Afrique subsaharienne, en Asie occidentale, en Asie du Sud-est et dans la Communauté des États indépendants

(CEI). Cette stagnation des progrès met en danger de nombreuses jeunes mères. Une fois encore, les données disponibles par pays permettent aux défenseurs d'un changement de politique d'élaborer des profils spécifiques pour défendre l'action en faveur de la jeunesse.

La pauvreté et l'inégalité d'accès à l'éducation entraînent un taux de natalité élevé chez les adolescentes, mettant en péril la santé des jeunes filles et compromettant leurs possibilités d'évolution. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, par exemple, le taux de natalité chez les adolescentes sans instruction est plus de quatre fois supérieur (207 pour 1 000) au taux de natalité chez les adolescentes ayant suivi des études secondaires (48 pour 1 000) (voir Figure 5).⁹⁷

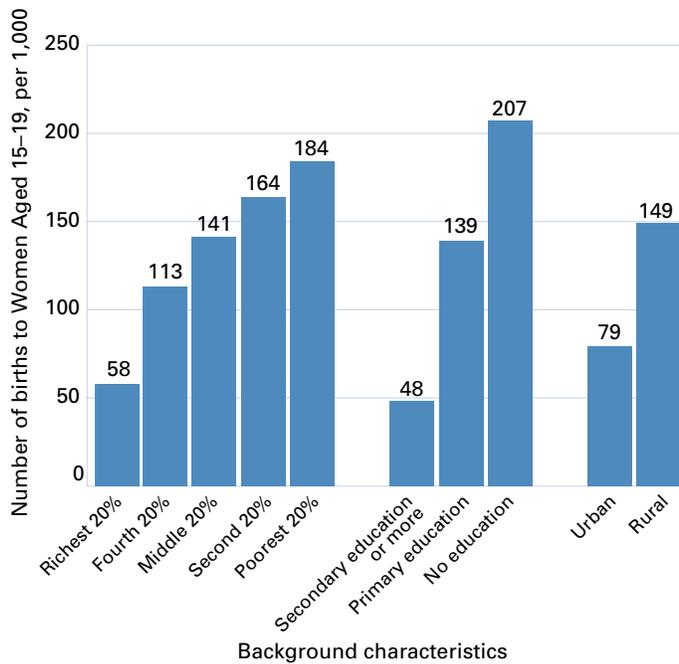
Le lieu de résidence d'une adolescente et son appartenance à un ménage pauvre ou riche ne devraient pas être des facteurs décisifs pour ses choix en matière de sexualité et de procréation. Cependant, les données issues de 24 pays d'Afrique subsaharienne montrent que les adolescentes vivant dans les ménages les plus pauvres ont trois fois plus de risques d'être enceintes et d'accoucher que les adolescentes vivant dans les ménages les plus riches. Le taux de natalité chez les adolescentes vivant en zone rurale est près de deux fois supérieur au taux observé dans les zones urbaines (voir Figure 5). La baisse du taux de natalité est plus marquée chez les adolescentes vivant en zone urbaine, chez les

Figure 4 Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, par région, en 1990, 2000 et 2007



Source : Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*. New York : Nations Unies, p. 35

Figure 5 Taux de natalité chez les adolescentes, par caractéristiques sociodémographiques, dans 24 pays d'Afrique subsaharienne (1998-2008), nombre de naissances pour 1 000 jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans



Source : Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*. New York : Nations Unies, p. 35

adolescentes ayant suivi des études secondaires ou supérieures et chez les adolescentes vivant dans les 20 % de ménages les plus riches.⁹⁸

La grossesse et l'accouchement présentent des risques spécifiques chez les adolescentes. Plus une fille est jeune lorsqu'elle est enceinte, plus les risques sanitaires sont importants. Les adolescentes de 15 à 19 ont deux fois plus de risques de mourir pendant la grossesse ou l'accouchement que les femmes âgées d'une vingtaine d'années ; pour les adolescentes de moins de 15 ans, ce risque est 5 fois plus élevé.⁹⁹ Les jeunes adolescentes ne sont pas toujours physiologiquement matures ; elles disposent souvent de ressources limitées et ont rarement accès aux informations essentielles, aux services de santé et à l'aide.¹⁰⁰ Les adolescentes, en général, se heurtent à de plus grandes difficultés que les femmes adultes pour accéder aux services de santé en matière de procréation.¹⁰¹ Un travail long et obstrué est un risque majeur pour les jeunes mères, physiquement immatures, qui accouchent de leur premier enfant, augmentant le risque d'infection, de fistule obstétrique et d'autres complications. Chaque année, environ 2,2 à

4 millions d'adolescentes ont recours à un avortement à risque, ce qui augmente sensiblement le nombre de décès et de lésions permanentes.

Les normes sexuelles, l'inégalité et le déséquilibre des pouvoirs entre les filles et leurs partenaires exposent les adolescentes à la grossesse et aux rapports sexuels non protégés. Ceci est particulièrement vrai pour le mariage d'enfants. À travers le monde, plus de 60 millions de femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Le mariage d'enfants est particulièrement répandu en Asie du Sud, où 49 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans, ainsi qu'en Afrique occidentale et centrale, où ce taux atteint 44 %.¹⁰² Outre un risque accru de décès maternel lié à la grossesse et à l'accouchement, les adolescentes mariées sont également exposées au risque de violence, de maltraitance et d'exploitation. Le mariage d'enfants accroît le risque d'abandon scolaire chez les adolescentes, avec toutes les conséquences négatives répertoriées plus haut.¹⁰³

La situation des filles et des jeunes femmes justifie amplement l'investissement en faveur de la jeunesse pour la réalisation de plusieurs OMD. De nombreuses stratégies peuvent soutenir le développement des adolescentes. Avant toute chose, les gouvernements peuvent mettre en place des cibles d'équité claires visant à assurer l'éducation pour tous dans le cadre de la révision de leurs méthodes de planification.¹⁰⁴ Les adolescentes doivent avoir accès à un enseignement de qualité et à un cycle complet d'études, tout en bénéficiant d'un soutien spécifique pour passer de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et à la formation. Elles doivent également avoir accès à des informations et services de santé adaptés à leur âge, notamment à une éducation sexuelle fondée sur les aptitudes à la vie quotidienne.¹⁰⁵ Dans le domaine de la santé en matière de procréation, les dirigeants peuvent inciter les jeunes mères, qui accouchent de leur premier enfant, à utiliser des services prénataux et obstétriques accessibles et adaptés aux jeunes. Il peut également être utile de lutter spécifiquement contre le mariage d'enfants et, plus généralement, d'empêcher toute forme de violence, de maltraitance ou d'exploitation fondée sur le genre. Les défenseurs des jeunes peuvent utiliser les données découlant des enquêtes démographiques et sanitaires (disponibles sur Internet) pour illustrer la situation des filles et des jeunes femmes dans un pays spécifique (ou par rapport à un autre pays situé dans la même région).¹⁰⁶

Tableau 8 Pays présentant les taux de prévalence du VIH les plus élevés (estimations hautes) chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (pourcentage), 2007

Pays	Taux de prévalence du VIH (pourcentage) chez les jeunes (15-24 ans), 2007	
	Estimation haute (filles)	Estimation haute (garçons)
Swaziland	27,2	9,3
Botswana	20,8	7,9
Lesotho	18,4	9,6
Afrique du Sud	17,0	6,0
Namibie	14,5	5,3
Zambie	14,2	5,2
Zimbabwe	11,7	4,4
Mozambique	11,1	4,2
Malawi	10,4	3,8
République centrafricaine	7,0	1,5
Gabon	6,3	2,4

Source : ONUSIDA/OMS. *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida 2008*.

Les jeunes et la forte incidence du VIH/sida

Dans les pays en développement et en transition, les jeunes et plus particulièrement les jeunes filles doivent être la visée principale des investissements pour la réalisation de l'OMD 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Environ 5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivent avec le VIH.¹⁰⁷ La grande majorité de ces jeunes (62 %) vivent en Afrique subsaharienne, dont 76 % de jeunes filles. En 2008, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient plus de 900 000 contaminations par le VIH, soit environ 40 % des contaminations par le VIH chez les adultes à travers le monde. L'épidémie de VIH est implacable, notamment pour les jeunes femmes, qui représentent 66 % des infections chez les jeunes à travers le monde.¹⁰⁸

Le Tableau 8 répertorie les pays présentant les taux de prévalence les plus élevés chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (estimations hautes). Ces estimations mettent en avant deux caractéristiques fondamentales. Citons tout d'abord le risque absolu élevé d'infection par le VIH auquel sont exposées les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, qui va de près d'un tiers des jeunes femmes au Swaziland à un cinquième des jeunes femmes au Botswana. Soulignons ensuite le fait qu'il y a trois fois plus de jeunes femmes que de jeunes hommes infectés dans tous ces pays. Ceci signifie que les jeunes femmes sont contaminées à un rythme plus

ENCADRE 6 LES RAVAGES DE LA DISCRIMINATION ET DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

De nombreuses femmes se trouvent dans des situations de subordination sexuelle et économique dans leurs relations personnelles et sur leur lieu de travail ; elles ne peuvent donc pas toujours exiger un rapport sexuel protégé ou refuser un rapport non protégé. L'accès à l'information est un moyen essentiel de lutte contre l'infection, au même titre que la cessation de la discrimination et de la violence dont sont victimes de nombreuses femmes. La discrimination fondée sur le sexe peut empêcher les jeunes femmes de participer pleinement aux décisions qui concernent directement leur propre vie, ainsi que leur ménage, leur communauté et leur nation. La discrimination et l'inégalité entre les sexes alimentent également une acceptation sociale tacite de la violence contre les femmes. Dans quatre pays où des enquêtes ont été menées, près d'une jeune femme sur quatre a indiqué que son premier rapport sexuel avait été forcé.¹⁰⁹

La tradition du mariage d'enfants et la pratique de la mutilation génitale féminine/de l'excision sont toujours répandues dans de nombreux pays. L'union avec un mari plus âgé tend à empêcher la mise en place d'une relation égale et consensuelle. Les mineures mariées ne peuvent pas ou peu négocier les conditions des relations sexuelles, la contraception et d'autres décisions en matière de procréation, notamment les modalités d'accouchement, ainsi que d'autres aspects de leur vie. Dans le cadre de l'épidémie de VIH/sida, ce manque de pouvoir est désastreux, car elles sont exposées au risque de relations sexuelles fréquentes non protégées, parfois forcées, et par extension à l'infection par le VIH.¹¹⁰

La discrimination fondée sur le genre et la violence (souvent basée sur des traditions et des normes culturelles) ont de nombreux effets pernicieux. Elles peuvent empêcher les filles et les jeunes femmes d'accéder à l'éducation, de recevoir ou de rechercher des soins appropriés et des aptitudes à la vie quotidienne indispensables pour se protéger contre les infections sexuellement transmissibles ; limiter leur capacité de revenu à l'âge adulte et les forcer à vivre dans la servitude et la soumission.

rapide que les jeunes hommes, ce qui place l'égalité entre les sexes au centre de la lutte contre l'épidémie de sida.

Les raisons de la vulnérabilité plus grande des jeunes femmes à l'infection par le VIH sont notamment la discrimination à l'égard des femmes qui les empêche de négocier les conditions des relations sexuelles, la violence dont elles sont victimes, la pauvreté et l'ignorance, autant de facteurs qui font que les femmes sont plus susceptibles d'avoir un rapport sexuel non protégé et non désiré (voir Encadré 6). Le DSRP du Lesotho

indique : « en raison de l'évolution de la société au cours des 30 dernières années, de nombreux mineurs et jeunes s'engagent dans une activité sexuelle précoce, souvent avec des partenaires plus âgés, sans avoir accès à des informations de qualité et à des services visant à protéger leur santé sexuelle. De ce fait, nombreux sont victimes du VIH et du sida ». ¹⁰⁹ Le gouvernement du Lesotho a fait du VIH/sida, de l'égalité entre les sexes et de la jeunesse les trois questions dominantes et transversales de son DSRP. Il est impossible d'enrayer l'épidémie mondiale de VIH sans une réduction durable du nombre de contaminations par le VIH chez les jeunes femmes.

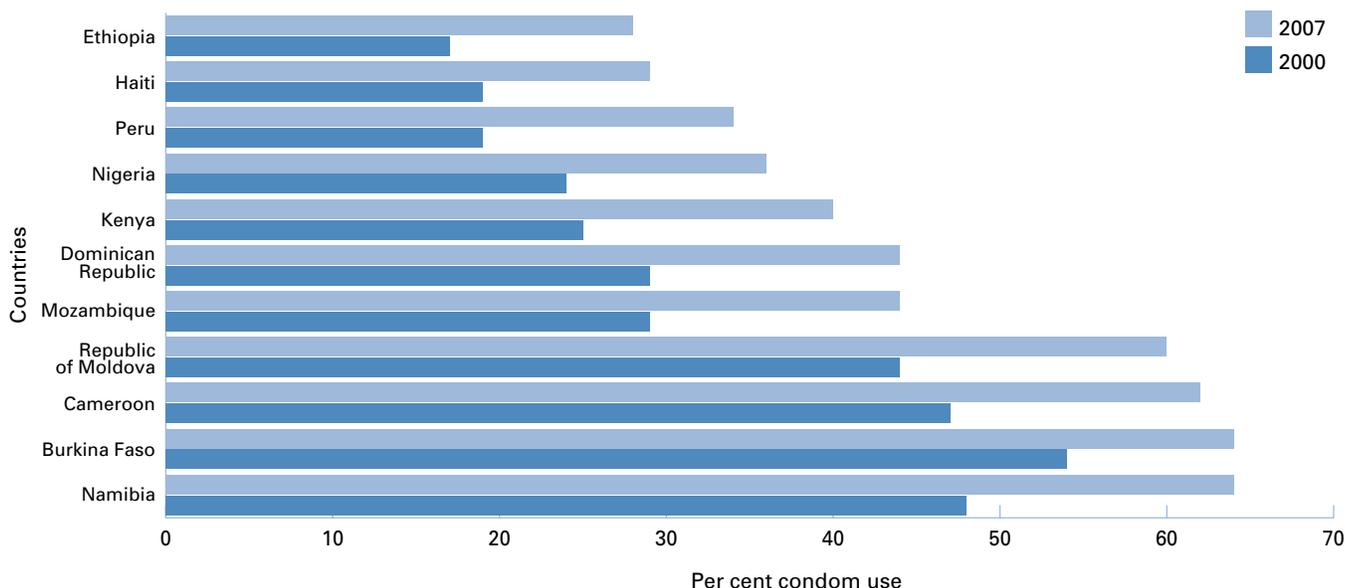
Sur une note plus positive, certaines activités ont prouvé qu'il était possible d'inciter les jeunes à se protéger contre le VIH/sida. De nouvelles données, issues du Point sur l'épidémie de sida 2009, indiquent que le nombre de contaminations par le VIH a diminué de 17 % au cours des huit dernières années. ¹¹² Cette baisse est étroitement liée à la diminution du nombre de contaminations chez les jeunes. ¹¹³ Les jeunes de certains pays prouvent que des politiques et interventions adaptées peuvent donner des résultats. La Figure 6 montre que l'utilisation du préservatif lors des rapports sexuels à haut risque, qui est l'une des facettes d'une prévention efficace du VIH, est de mieux en mieux acceptée dans certains pays. Entre 2000 et

2008, l'utilisation du préservatif lors des rapports sexuels à risque a augmenté de 10 points ou plus chez les femmes de 11 des 22 pays où des tendances ont pu être identifiées, atteignant un niveau de 60 % ou plus dans certains d'entre eux.

Cependant, pour soutenir la réduction du VIH/sida chez les jeunes, l'éducation et les services devront gommer les inégalités existantes. En Afrique subsaharienne, les écarts de connaissance sur la prévention du VIH chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont liés au sexe, au revenu du ménage et au lieu de résidence. ¹¹⁴ La Figure 7 montre que, pour les hommes comme pour les femmes, les chances d'être informés sur le VIH augmentent avec le niveau de revenu du ménage. En outre, les écarts de connaissance entre les sexes diminuent légèrement dans les ménages riches et chez les personnes vivant en zone urbaine.

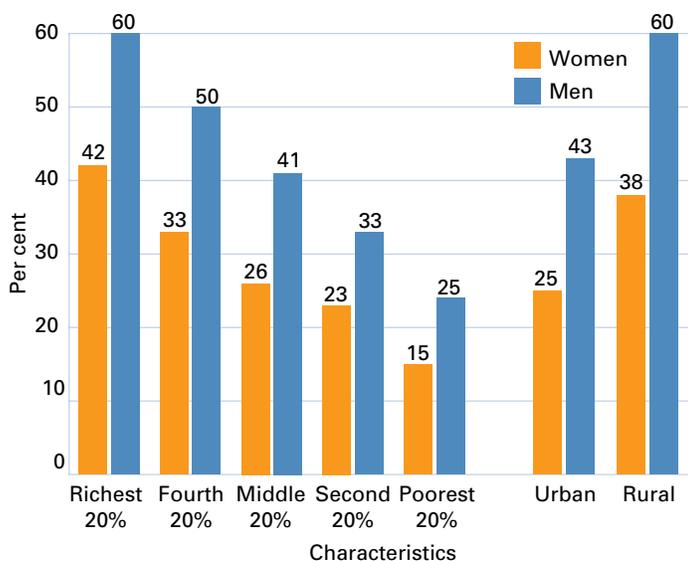
Globalement, les progrès dans la lutte contre le VIH/sida continuent à dépendre de l'action des pays, qui consiste à mettre en œuvre une série de programmes complets plaçant le leadership des jeunes au centre des actions nationales, à proposer des services et une éducation sanitaire en matière de sexualité et de procréation fondés sur les droits et à inciter les jeunes à prévenir la transmission sexuelle ou autre de l'infection par le VIH chez les personnes de leur âge.

Figure 6 Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans pour un échantillon de pays (pourcentage), 2000-2007



Source : Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*. New York : Nations Unies, p. 43

Figure 7 Jeunes âgés de 15 à 24 ans disposant d'informations complètes sur le VIH dans un échantillon de pays – Données ventilées par sexe, lieu de résidence et niveau de vie (pourcentage), 2003-2008



Source : Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2010*. New York : Nations Unies, p. 45

ARGUMENT 4 :

Les raisons macro-économiques de l'action en faveur de la jeunesse

L'adolescence est une étape importante dans l'acquisition des compétences, des conditions de santé, des réseaux sociaux et autres attributs qui constituent le capital social indispensable à l'épanouissement personnel. Le fait que le capital humain acquis pendant l'adolescence et la jeunesse soit un facteur déterminant de croissance à long terme constitue un argument macroéconomique majeur pour un investissement massif en faveur de la jeunesse.¹¹⁵ Les investissements sociaux consacrés à l'éducation, à la santé et à l'emploi des jeunes peuvent permettre aux pays d'établir une solide base économique et de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Le renforcement des capacités des jeunes peut être particulièrement rentable au cours de leur vie économiquement active. Des investissements stratégiques en faveur de ce groupe peuvent donc avoir un impact majeur à long terme, favorisant une réduction significative de la pauvreté.

ENCADRE 7 LE LIEN ENTRE LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Étudions la croissance moyenne du revenu par habitant dans quelques dizaines de pays en développement entre 1965 et 1995, en fonction de leur revenu et de leur taux de mortalité infantile en 1965 (le taux de mortalité infantile étant un bon indicateur du niveau de santé global). Dans les pays commençant avec un revenu par habitant inférieur à 75 \$ et où le taux de mortalité infantile était supérieur à 150 pour 1 000 naissances vivantes, le revenu a augmenté en moyenne de 0,1 % par an. Ceux où le taux de mortalité infantile se situait entre 100 et 150 ont connu une croissance moyenne de 1,0 % par an et ceux où le taux de mortalité infantile était inférieur à 100 ont connu une croissance moyenne de 3,7 % par an.

Dans les pays commençant avec un revenu par habitant compris entre 750 et 1 500 \$ et où le taux de mortalité infantile était supérieur à 150, le revenu a diminué en moyenne de 0,7 % par an. Ceux où le taux de mortalité infantile se situait entre 100 et 150 ont connu une croissance moyenne de 1,1 % par an et ceux où le taux de mortalité infantile était inférieur à 100 ont connu une croissance moyenne de 3,4 % par an. Ainsi, quel que soit leur revenu initial, les pays offrant de meilleures conditions de santé connaissent généralement une croissance plus forte. S'il est difficile d'établir un lien direct entre la réduction des maladies et l'augmentation du revenu, la croissance économique offre sans doute des ressources plus importantes à investir dans la santé, augmentant la productivité de la main d'œuvre et créant ainsi un cercle vertueux.

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, 2003. *Rapport sur le développement humain 2003 – Les objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. New York : PNUD, p. 68-69.

Les jeunes représentent également une gigantesque source de croissance à court terme. L'oisiveté des jeunes se traduit par une perte de rendement, du fait qu'ils ne contribuent pas au développement économique du pays. Cette perte de revenu chez la jeune génération se traduit par un déficit d'épargne, mais également par une perte de demande globale. Les sociétés investissent vainement dans l'éducation. Les gouvernements ne reçoivent aucune contribution aux systèmes de sécurité sociale et sont contraints d'augmenter les dépenses consacrées à des services de compensation tels que la lutte contre la criminalité ou la prévention de la toxicomanie.¹¹⁶ Une étude concernant sept pays des Caraïbes estime qu'une réduction du chômage des jeunes pourrait accroître le PIB de 0,3 à 2,7 % en se basant sur les seules pertes de revenu.¹¹⁷

L'argument macroéconomique peut également s'ap-

puyer sur le lien entre l'amélioration de la santé et le renforcement de la croissance économique. L'Encadré 7 décrit le lien entre la mortalité infantile et le revenu par habitant d'un pays.

L'argument macroéconomique part de l'hypothèse qu'il existe un lien à double sens entre le développement humain et la croissance économique. D'une part, l'investissement consacré au développement humain encourage la croissance économique, qui facilite à son tour la contribution de l'État et des individus au développement humain. Cet argument fonctionne également a contrario. Un développement humain insuffisant expliquera sans doute le déclin de l'économie, conduisant à une nouvelle détérioration du développement humain. L'investissement consacré à l'amélioration de la santé des jeunes enfants peut rapidement être réduit à néant si l'on ne résout pas les problèmes de santé qui se posent aux adolescents, par exemple la prévention du VIH/sida, les grossesses d'adolescentes et la malnutrition.

L'impact du VIH/sida sur la croissance et la productivité constitue un excellent exemple. En Afrique du Sud, où la prévalence dépasse 20 %, la propagation de l'épidémie réduirait la croissance du PIB de 0,8 à 1,5 point par an.¹¹⁸ Comme mentionné plus haut, les 15-24 ans représentent la plupart des nouveaux cas de VIH/sida chaque année. Les coûts de la pandémie ont été estimés : développement interrompu, perte de production agricole, perte de possibilités d'éducation, surcoût de la formation pour compenser les pertes de personnel, surcharge des établissements de santé, traitement (le cas échéant) et soins. La Commission Macroéconomie et Santé estime qu'une infection par le VIH/sida évitée dans un pays pauvre représenterait un gain de 34 600 \$ dans les ménages disposant d'un revenu moyen de 1 000 \$ par an.¹¹⁹

Les données relatives à sept pays des Caraïbes montrent l'impact négatif sur l'économie de l'incapacité de résoudre les problèmes de santé des adolescents. Ces données concernent le coût des grossesses d'adolescentes par rapport aux grossesses chez les femmes âgées de plus de 20 ans. Deux composantes du coût ont été retenues : le coût financier (dépenses directes) et le coût économique (coûts d'opportunité d'autres utilisations de ressources et effets marginaux sur d'autres dépenses). Ces estimations sont résumées dans l'Encadré 8.

ENCADRE 8 ESTIMATION DU COUT ECONOMIQUE DES GROSSESSES D'ADOLESCENTES

Le coût financier social net, sur toute la vie d'une cohorte unique de mères adolescentes dans la région des Caraïbes, se situe entre 1 million de dollars en Guyana et 86 millions de dollars en République dominicaine. Les coûts financiers sociaux, qui englobent le coût des soins de santé, des transferts sociaux, le coût financier résultant de la criminalité imputable à [certains de] ces enfants et l'aide familiale aux enfants, se situent en moyenne entre 28 et 262 \$ par an et par naissance.

Le coût économique et social net, sur toute la vie d'une cohorte de mères adolescentes, va de 1,6 million de dollars au Guyana à plus de 335 millions de dollars en République dominicaine. La somme des recettes fiscales perdues, le coût d'opportunité de la criminalité attribuée à [certains de] ces enfants quand ils deviennent adultes et les avantages perdus du fait des dépenses publiques de transfert social et de soins de santé qui n'ont pas pu être versés à d'autres s'élèvent en moyenne à 33 \$ par an au Guyana et 363 \$ par an à Saint-Kitts.

Source : Banque mondiale, 2003. *Développement de la jeunesse des Caraïbes : problématique et options politiques*. Washington, DC : Étude par pays de la Banque mondiale, p. 50.

ARGUMENT 5 :

Les raisons micro-économiques de l'action en faveur de la jeunesse

Il est également justifié, du point de vue microéconomique, d'investir en faveur de l'éducation et de la santé des jeunes, notamment en termes d'avantages cumulés au niveau des individus, des ménages et des communautés. Par définition, le statut des jeunes en termes d'éducation et de santé, détermine la productivité de la future main d'œuvre dans les secteurs structuré et non structuré de l'économie.

Le lien entre l'éducation et le futur revenu est bien documenté. Globalement, des études ont montré que le taux de rentabilité moyen d'une année supplémentaire de scolarité s'élevait à 10 %.¹²⁰ Cette rentabilité varie en fonction du niveau de revenu de chaque pays, les rentabilités les plus élevées étant associées aux pays à revenu faible ou intermédiaire. Par exemple, la rentabilité moyenne de la scolarisation est plus élevée en Amérique latine et dans la région des Caraïbes (12,7 % de rentabilité par année supplémentaire d'éducation),

ainsi qu'en Afrique subsaharienne (11,7 % de rentabilité par année supplémentaire d'éducation). La rentabilité de la scolarisation en Asie est équivalente à la moyenne mondiale.¹²¹ Une analyse rigoureuse du rendement du capital investi dans l'éducation de 42 pays conclut : « Avant toute chose, la rentabilité de la scolarisation est un indicateur utile de la productivité de l'éducation, qui incite les individus à investir dans leur propre capital humain. Les dirigeants doivent tenir compte de cet élément dans l'élaboration des politiques publiques et des mesures d'incitation visant à promouvoir l'investissement et à garantir cet investissement dans les familles à faible revenu ». ¹²² De plus, une étude montre que les effets du développement de la scolarisation vont au-delà de l'augmentation des salaires ; par exemple, les agriculteurs instruits sont plus enclins à adopter de nouvelles technologies, qui génèrent à leur tour une rentabilité accrue sur leurs terres.¹²³

L'action en faveur de l'éducation des jeunes femmes présente de nombreux avantages économiques. Les filles instruites ont un taux d'activité plus élevé à l'âge adulte ; elles rapportent également plus d'argent à leur famille et à la société. L'Encadré 9 étudie plus en détail la rentabilité de la scolarisation des jeunes femmes. Toutefois, il est également important de noter qu'au-delà du profit économique, les avantages liés à la scolarisation des filles et à l'amélioration globale du niveau de vie se répercutent sur l'ensemble de la communauté et débouchent sur d'autres économies d'échelle.¹²⁴ Les communautés qui comprennent des femmes instruites peuvent recruter des infirmières pour leurs établissements de santé de base et des enseignantes locales pour leurs écoles primaires, deux professions importantes qui reposent de plus en plus sur les femmes. Par exemple, au Pakistan, les communautés rurales disposant d'un établissement secondaire pour filles ont pu progressivement recruter des enseignantes issues de la communauté locale pour leurs écoles. Dans les communautés rurales ne disposant pas d'établissement secondaire pour filles, les écoles doivent recruter des enseignants extérieurs à la communauté, qui ont tendance à être plus souvent absents.¹²⁵ De plus, les femmes instruites participent plus activement à la vie civique et militent généralement pour le développement de la communauté.¹²⁶

Grâce aux effets conjugués sur la productivité du travail, la réduction de la fécondité et d'autres facteurs de croissance économique, l'enseignement secondaire

ENCADRE 9 RENTABILITE DE L'EDUCATION DES JEUNES FEMMES

La rentabilité de l'éducation des filles est généralement supérieure à celle des garçons, notamment dans l'enseignement secondaire. Une année supplémentaire d'éducation par rapport à la moyenne accroît le salaire potentiel des filles de 10 à 20 %, contre 5 à 15 % pour les garçons. La rentabilité économique de l'enseignement primaire, en termes de salaire potentiel, est nettement plus élevée pour les garçons (20 %) que pour les filles (13 %), tandis que la rentabilité de l'enseignement secondaire est plus élevée pour les filles (18 %) que pour les garçons (14 %). Ceci semble indiquer que la rentabilité de l'enseignement secondaire pour les filles a un impact positif plus important sur leur vie de femme que tout autre niveau d'éducation.

L'importance de l'enseignement secondaire pour les filles augmente. La variation de la rentabilité de l'éducation est probablement due au fait qu'une part croissante de la population bénéficie d'un enseignement primaire et que les compétences prennent de plus en plus d'importance dans un climat économique mondial qui se caractérise par une augmentation du commerce international et de l'activité du secteur privé. Alors que la plupart des études sur l'éducation et l'emploi sont axées sur l'expérience des hommes, la rentabilité pour les femmes évolue sans doute elle aussi, peut-être même plus rapidement. En effet, les données issues de toutes les régions indiquent que les femmes bénéficiant d'un niveau d'éducation plus élevé ont plus de chances d'obtenir un emploi rémunéré.

L'impact économique positif de l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi pour les femmes dépasse des considérations telles que l'activité ou la productivité du travail. L'amélioration du statut des filles et des femmes, notamment en termes d'accès à l'éducation, entraîne également une réduction du taux de fécondité. En réalité, l'enseignement secondaire est depuis longtemps considéré comme le facteur universel le plus déterminant pour la réduction du nombre d'enfants. La baisse de la fécondité permet aux pays de profiter d'une période où le nombre de personnes dépendantes par travailleur est faible.

Source : extrait de Levine, R., Lloyd, C., Greene, M. et Grown, C., 2008. *Girls Count - A Global Investment and Action Agenda*. Washington, DC: The Center for Global Development, p. 18-19.

des filles et l'égalité entre les sexes apparaissent comme des stratégies porteuses de croissance. Une étude de la Banque mondiale conclut : « des données économiques suggèrent que les sociétés doivent payer le prix de l'inégalité entre les sexes en termes de ralentissement de la croissance ». ¹²⁷ Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les avantages liés à la réduction de la fécondité. L'accès à la planification familiale peut déboucher sur des avantages économiques majeurs en générant une « prime démographique ». La transition

démographique d'un pays aboutit à une réduction des taux de mortalité et de fécondité ; un grand nombre de jeunes travailleurs entrent dans la vie active. Dans le même temps, ces travailleurs ont relativement peu d'enfants et de personnes âgées à charge. Cette situation a une incidence sur le revenu au niveau global, mais également au niveau des ménages. La dynamique de la population a donc un impact majeur sur les perspectives de développement d'un pays, notamment sur les perspectives d'amélioration du niveau de vie des personnes pauvres. La pauvreté perpétue de mauvaises conditions de santé et une augmentation rapide de la population, et vice versa, tandis qu'une fécondité élevée peut exacerber la pauvreté.¹²⁸

Il est largement admis qu'il est difficile pour les adolescents de se remettre de difficultés précoces en matière de développement humain.¹²⁹ Le développement humain étant cumulatif, les opportunités d'investissement manquées en faveur des adolescents sont extrêmement coûteuses à inverser, que ce soit pour les jeunes ou pour leur société. Par exemple, les capacités d'apprentissage sont beaucoup plus développées chez les jeunes que chez les personnes plus âgées ; il peut donc être coûteux de remédier aux opportunités manquées en termes d'acquisition de compétences, de bonnes habitudes de santé et de volonté de participer à la vie publique.¹³⁰ De plus, les investissements microéconomiques en faveur de la jeunesse produisent des effets à long terme, car les jeunes ont toute leur vie active devant eux.

Au-delà des avantages de l'action en faveur de l'éducation, une autre étude a analysé les données coûts-avantages de 41 programmes de la Banque mondiale axés sur la jeunesse, appartenant à six grandes catégories : éducation scolaire, formation civile et militaire, travail, santé en matière de procréation, santé scolaire, autres actions sanitaires, actions communautaires et autres. Cette analyse conclut que plusieurs programmes assurent un bon rendement du capital investi et que le souci d'efficacité justifie l'investissement de ressources publiques dans des programmes rentables en faveur de la jeunesse.¹³¹ Par exemple, les investissements consacrés à la santé et à la nutrition sont rentables dans quasiment tous les contextes nationaux.

Avantages de l'action en faveur de la santé en matière de sexualité et de procréation

Les investissements visant à améliorer la santé, notamment la santé en matière de procréation, jouent un rôle

central dans la sécurité individuelle, mais également dans la réduction de la mortalité et de la morbidité, qui améliore à son tour les perspectives de productivité et de développement d'un pays. Les programmes visant à améliorer la santé en matière de sexualité et de procréation chez les jeunes offrent un certain nombre d'avantages quantifiables. L'Encadré 8 récapitule les avantages associés à différentes catégories d'interventions sanitaires. On distingue ainsi sept effets bénéfiques majeurs liés à la prévention de l'infection par le VIH : nette amélioration de l'espérance de vie et des perspectives sanitaires pour chaque individu, absence de risque d'infection par le VIH d'une personne à une autre, réduction du risque de tuberculose, réduction du coût individuel et collectif des soins médicaux, absence d'exclusion sociale, diminution du nombre d'enfants orphelins et augmentation probable des montants que les parents investissent dans l'éducation de leurs enfants.¹³²

On distingue également six effets bénéfiques potentiels liés au report de l'âge au mariage des jeunes femmes : chances accrues de poursuivre des études, risque réduit de grossesses d'adolescentes, risque réduit d'infection par le VIH ou par d'autres infections sexuellement transmissibles, réduction de la descendance complète et risque réduit d'abus physiques et/ou sexuels. La prévention des grossesses d'adolescentes présente jusqu'à cinq avantages. Le premier réside dans une amélioration des perspectives sanitaires, car les grossesses d'adolescentes et les accouchements précoces comportent souvent des complications qui accroissent nettement la mortalité et la morbidité maternelles chez les femmes pauvres, par comparaison aux grossesses chez des femmes plus âgées appartenant à la même catégorie socioéconomique. Le fait de ne pas être enceinte à l'adolescence offre également de meilleures chances de poursuivre des études et d'acquérir des compétences supplémentaires. Pour les jeunes femmes mariées, le fait de ne pas être enceinte à l'adolescence peut offrir un meilleur contrôle de la santé en matière de procréation, notamment en termes d'espacement des naissances, ainsi qu'une diminution du risque d'isolement social, de limitation des déplacements en dehors du domicile et de mise à l'écart de la sphère publique.

L'Encadré 10 détaille les avantages d'autres catégories d'actions et de programmes, à savoir la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, la réduction de la descendance complète résultant d'incitations au

maintien à l'école, la lutte contre les avortements à risque chez les jeunes femmes et le plaidoyer contre l'excision. Les lecteurs sont invités à consulter le rapport original, qui comprend des informations plus détaillées, ainsi que les références bibliographiques des données factuelles.¹³³

ARGUMENT 6 :

Les jeunes vivant dans la pauvreté sont socialement vulnérables pendant leur passage à l'âge adulte

Un cinquième argument justifie une action renforcée en faveur de la jeunesse comme moyen de réduire la

pauvreté à l'échelon national : réduire la vulnérabilité des jeunes face à toute une série de difficultés pendant leur passage à l'âge adulte. L'adolescence est une période de développement humain pendant laquelle se forment l'esprit, le corps, les valeurs et la personnalité. Elle s'accompagne de différents changements. Le premier consiste à trouver un travail décent et productif, ce qui implique d'acquérir un certain niveau d'éducation et de chercher un gagne-pain. Un autre consiste à quitter le domicile parental, à établir de nouvelles relations et éventuellement à se marier et/ou devenir parent. Enfin, l'accès à la citoyenneté pleine et entière implique de participer politiquement et d'assumer la responsabilité de modeler la société. Ces évolutions ont lieu simultanément et à un rythme différent pour chaque adolescent, même si des facteurs sexuels, sociaux et environnementaux sont souvent déterminants.¹³⁴ Par exemple, les filles entrent souvent dans la puberté bien plus tôt que les garçons

ENCADRE 10 EFFETS GENERAUX DES PROGRAMMES AXES SUR LA SANTE EN MATIERE DE SEXUALITE ET DE PROCREATION

Catégorie d'action/de programme	Effet général de l'action/du programme						
Infection par le VIH évitée	Meilleure santé	Surinfection par le VIH évitée	Tuberculose évitée	Réduction du coût des soins médicaux	Exclusion sociale évitée	Réduction du nombre d'orphelins	Meilleure éducation
Report de l'âge au mariage (femmes uniquement)	Meilleure éducation	Grossesse d'adolescente évitée	Infection par le VIH évitée	IST évitées	Réduction de la fécondité	Abus physiques/sexuels évités	
Meilleure estime de soi	Meilleure santé mentale	Grossesse d'adolescente évitée	Criminalité évitée	Toxicomanie /alcoolisme évité	Tabagisme réduit		
Abus physiques/sexuels évités	Meilleure santé mentale	Criminalité évitée	Grossesse d'adolescente évitée	Infection par le VIH évitée	IST évitées		
Grossesse d'adolescente évitée	Meilleure santé	Meilleure éducation	Réduction de la fécondité	Avortement à risque évité	Exclusion sociale évitée		
IST évitées	Meilleure santé	Réduction du coût des soins médicaux	Infection par le VIH évitée	Stérilité évitée			
Réduction de la fécondité	Meilleure productivité du travail	Grossesse d'adolescente évitée	Meilleure santé				
Avortement évité	Meilleure santé	Réduction du coût des soins médicaux	Stérilité évitée				
Excision évitée	Meilleure santé	Meilleure santé mentale					

Source : d'après Knowles, J. C. et Behrman, J. R., 2005. *Assessing the Economic Returns to Investing in Youth in Developing Countries*. Washington, DC : Banque mondiale. Health, Nutrition, and Population Discussion Paper, January 2005.

(généralement deux ans plus tôt, ce qui signifie que leur enfance dure deux années de moins d'un point de vue social), ce qui a un impact majeur sur les programmes.¹³⁵

Au vu de la croissance et du développement significatifs qui ont lieu pendant ces années, les dirigeants doivent comprendre les différentes étapes de l'adolescence, afin de proposer des interventions adaptées, d'élaborer des messages appropriés, de définir des objectifs cohérents et d'apporter tout le soutien nécessaire aux jeunes. La capacité de passage des enfants et des jeunes adolescents à l'âge adulte est en grande partie déterminée par la société dans laquelle ils vivent et, dans ce contexte, par leur sexe, leur situation socioéconomique, le soutien qu'ils reçoivent de leur famille, leur appartenance ethnique ou raciale, ou des combinaisons diversement complexes de ces facteurs. En pratique, chaque pays doit identifier les vulnérabilités auxquelles les jeunes ou les sous-groupes de jeunes sont susceptibles d'être confrontés pendant cette période associant incertitude et potentiel.

Trois moyens de classer les pauvres

En rapport avec cette perspective sur la vulnérabilité des jeunes se pose une question plus générale, celle de savoir comment définir les pauvres. Trois groupes de pauvres ont été inventoriés : les pauvres chroniques, les exclus et les pauvres ayant des capacités. Les pauvres chroniques sont ceux qui n'ont aucune capacité ou presque aucune de sortir de la pauvreté, comme les personnes âgées n'ayant pas de famille ni de pension, les personnes handicapées physiques qui ne peuvent pas travailler, les personnes qui souffrent de maladies chroniques ou les toxicomanes. Les pauvres « exclus » sont ceux qui voient leurs capacités de sortir de la pauvreté gravement limitées parce qu'ils n'ont pas le droit de faire partie d'une communauté plus large et d'un système politique qui puisse leur fournir des prestations. Ce groupe de pauvres comprend les personnes déplacées, notamment les réfugiés.

Un troisième groupe est composé des « pauvres qui ont des capacités », c'est-à-dire ceux qui peuvent gérer d'une certaine façon les risques auxquels ils sont exposés par des stratégies de survie.¹³⁶ C'est cette dernière définition des pauvres qui s'applique en particulier à de nombreux jeunes. Les pauvres ayant des capacités se trouvent sans doute parmi les groupes suivants : agriculteurs, enfants en situation difficile, personnes vivant avec le VIH/sida, femmes défavorisées (en particulier les mères célibataires, les mères mal nourries enceintes

ou allaitantes des zones rurales, les mères adolescentes et les prostituées), habitants des taudis urbains (dont beaucoup de jeunes chômeurs), victimes de pratiques néfastes (comme le mariage d'enfants) et chômeurs.¹³⁷ Les jeunes ont de fortes chances de se trouver parmi ces groupes de pauvres ayant des capacités.

Les pauvres : un groupe défavorisé et marginalisé

Le fait de considérer l'inégalité et la marginalisation comme des causes de pauvreté a un impact spécifique sur l'élaboration des politiques. Selon la définition des pauvres ayant des capacités, les jeunes sont des participants actifs, qui peuvent faire face aux incertitudes qu'ils rencontrent. Cette conception de la pauvreté reconnaît qu'il faut considérer que les pauvres ont des capacités différentes de réagir à leur sort, puis examine les moyens de réduire le risque, pour un individu ou un groupe, de connaître des difficultés. On peut décrire ainsi la nature ambivalente, à la fois habilitante et protectrice, des politiques efficaces en faveur de la jeunesse :

Les politiques en faveur des adolescents doivent être basées sur deux objectifs essentiels et interdépendants : permettre aux jeunes d'apporter une contribution constructive immédiate et future au développement économique, social et culturel de leur propre pays ; et reconnaître que les jeunes sont vulnérables et qu'il faut mettre en place des dispositifs visant à empêcher l'exploitation politique, économique et morale des jeunes. Les politiques en faveur de la jeunesse sont donc essentiellement axées sur le développement, mais également sur la protection et la compensation.¹³⁸

Le DSRP du Burkina Faso souligne à la fois le potentiel et la vulnérabilité des jeunes pendant leur passage à l'âge adulte. Il indique :

Plus de 55 % de la population est jeune au Burkina Faso. Cette population jeune est un précieux vivier d'innovateurs, d'entrepreneurs, de consommateurs, de citoyens et de membres de la société civile pour le Burkina Faso, dans un contexte de mondialisation politique, économique et sociale. Ce sont les jeunes du pays qui ouvriront la voie des nouvelles technologies révolutionnaires de l'information et de la communication. Leur créativité, leur enthousiasme et leur énergie sont des atouts pour le développement économique

ENCADRE 11 QUI SONT LES ADOLESCENTES DEFAVORISEES ET MARGINALISEES ?

Les données issues des programmes ont permis aux Nations Unies, aux gouvernements et aux experts d'identifier différentes catégories de filles marginalisées, en étudiant soigneusement un large éventail de rapports et d'engagements.¹ Les principales catégories sont les suivantes :

- **Les filles victimes de pratiques traditionnelles néfastes**, notamment la mutilation génitale féminine/l'excision, le mariage forcé d'enfants et l'accouchement précoce sans surveillance médicale ;
- **Les filles appartenant à des groupes socialement exclus et vulnérables** tels que les minorités ethniques, religieuses et linguistiques, les communautés indigènes et nomades ou les populations vivant dans des régions reculées et des taudis urbains ;
- **Les filles vivant dans des régions dangereuses et exposées** aux catastrophes naturelles, aux effets du changement climatique, au VIH/sida, aux conflits armés et à la violence généralisée fondée sur le genre ;
- **Les filles ne bénéficiant pas d'une protection adéquate au niveau de leur foyer**, notamment les filles vivant dans des établissements, les filles vivant séparées de leurs deux parents, les filles vivant dans des foyers violents, les filles travaillant comme domestiques, les filles victimes de trafic ou vivant dans la rue et les filles sans famille vivant dans des camps de personnes déplacées et de réfugiés ;
- **Les filles exclues de l'éducation** en raison de la pauvreté, du manque de sûreté et de sécurité, du handicap ou de pratiques traditionnelles qui les forcent à quitter l'école de bonne heure ;
- **Les filles handicapées physiques ou mentales.**

La plupart de ces groupes spécifiques de filles, pourtant fortement exposés au risque de discrimination et de violation de leurs droits, sont souvent absents des études, statistiques, politiques et interventions des programmes. L'isolement social est souvent leur quotidien. Des études montrent qu'une proportion significative d'adolescentes âgées de 10 à 14 ans sont en réalité isolées des principales structures de protection, car elles ne vivent ni avec leurs parents ni avec leur famille et ne vont pas à l'école.

Source : Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes, 2010. *Intensifier l'action menée pour promouvoir les droits des adolescentes : déclaration conjointe des Nations Unies*. New York : UN-IATF.

1 L'Annexe 1 présente plusieurs listes de catégories d'adolescentes marginalisées, qui peuvent être adaptées en fonction du contexte local.

et social. Pourtant, les jeunes sont particulièrement exposés au chômage et au sous-emploi, aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/sida, ce qui peut les conduire à la criminalité, à l'anarchie, à la toxicomanie et à la prostitution. La promotion de la jeunesse nécessite un véritable engagement politique pour la prise en compte des jeunes dans toutes les politiques de développement et tous les secteurs.¹³⁹

Comme mentionné plus haut, les jeunes sont diversement équipés pour faire face aux incertitudes qu'ils rencontrent pendant leur passage à l'âge adulte. Cette diversité des capacités s'explique par des facteurs tels que le sexe, la région ou le niveau de revenu du ménage d'origine. Dans les pays les plus pauvres, les filles et les jeunes femmes sont souvent les jeunes les plus vulnérables du point de vue social, comme l'indique l'Encadré II.

Un passage réussi à l'âge adulte reconnaît l'importance du renforcement du sentiment de compétence et du développement personnel. Un aspect important de ce passage à l'âge adulte concerne, pendant l'adolescence et après, les questions de santé en matière de sexualité et de procréation. Ce passage peut être imperceptible ou à peine perceptible, quand par exemple une très jeune fille n'ayant pas été à l'école est contrainte de se marier avant la puberté et passe ainsi d'une dépendance à une autre. En ce qui concerne le mariage, ce sentiment de compétence implique de participer au choix du partenaire et de l'âge de l'union. Ceci permet à chaque jeune d'acquérir un capital humain et social suffisant (par exemple, grâce à la scolarisation), les connaissances et moyens nécessaires pour veiller sur sa santé à l'âge adulte, ainsi que des capacités de choix en développant une meilleure conscience de soi et de ses compétences personnelles.¹⁴⁰ Pour rompre le cercle de la pauvreté, il faut prendre en compte la vulnérabilité des jeunes et les inciter à devenir des acteurs du changement et du développement.

ARGUMENT 7 :

Valoriser les avantages de la transition démographique

Le septième argument en faveur d'un investissement public massif au profit de la jeunesse est basé sur les

avantages à long terme qui en découlent. L'analyse démographique récente est passée de l'étude de l'accroissement de la population en soi à une étude plus fine de la pyramide des âges, en pleine évolution, et de ses conséquences pour le développement.¹⁴¹ Cette nouvelle analyse suggère qu'à mesure que la part de chaque tranche d'âge dans la population évolue, il en va de même pour l'impact relatif de son activité sur l'économie du pays. Un grand nombre de jeunes dans la population permet aux pays de développer leur capital humain. Lorsque les populations jeunes vieillissent et ont moins d'enfants que les générations précédentes, on peut observer un gonflement de la population active. C'est pourquoi une part importante de jeunes dans la population d'un pays appelle un investissement massif dans l'éducation et la santé en matière de sexualité et de procréation. D'autre part, lorsque les adultes actifs (généralement définis comme les 15-64 ans) sont plus nombreux que les enfants de moins de 15 ans et les personnes âgées, le fardeau de la dépendance pèse moins lourd sur la population active (moins de personnes à charge pour un revenu et des atouts identiques). Une économie dans laquelle les jeunes adultes prédominent peut profiter d'une solide assiette fiscale et d'une plus forte propension à l'épargne.¹⁴²

Cette nouvelle analyse affirme que les dirigeants doivent reconnaître la relation complexe qui existe entre la croissance économique et le développement humain en tenant compte de l'impact de l'évolution de la pyramide des âges sur leur pays. D'un point de vue politique, cet impact potentiel s'appelle prime ou dividende démographique. Pour résumer, lorsque les taux de mortalité et de fécondité chutent, les gouvernements peuvent valoriser les avantages de l'augmentation de la cohorte d'adultes actifs par rapport à la population dépendante. La valorisation des avantages liés à la diminution du fardeau de la dépendance est fonction du niveau d'investissement consacré à la création d'emploi, à l'amélioration de la santé publique, au renforcement de l'égalité entre les sexes et à l'amélioration des performances du système éducatif.¹⁴³ Aussi coûteux qu'il puisse être, l'investissement public en faveur de la jeunesse est tout à fait rentable.

La prime démographique résultant d'une part importante de jeunes dans la population présente à la fois des opportunités et des risques. La valorisation de cette prime démographique repose non seulement

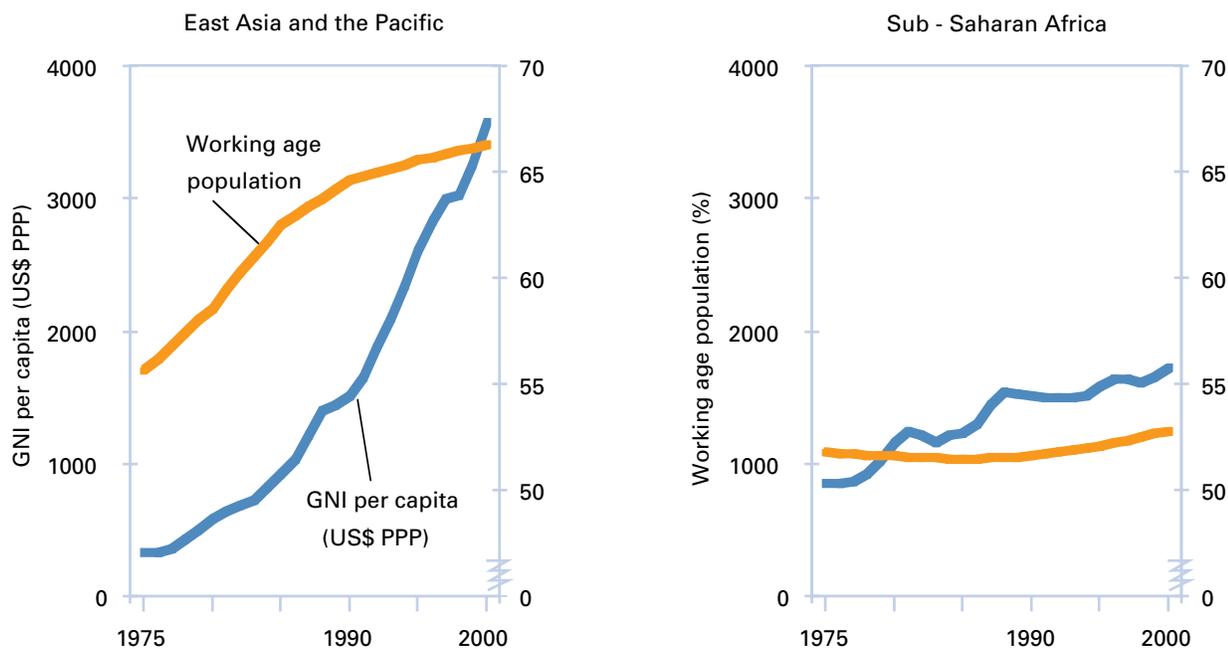
sur de bonnes politiques publiques, par exemple une politique globale en faveur de la jeunesse et du secteur social, mais également sur des politiques en matière de santé et d'éducation. La valorisation de la prime démographique dépend en grande partie de la capacité des jeunes à trouver un emploi productif et rémunérateur. Ceci nécessite un investissement dans le capital humain, ainsi que dans le capital physique, par exemple les infrastructures et la technologie.¹⁴⁴

Certaines études partent de l'hypothèse que les pays dont la population compte une part importante de jeunes et dont la population urbaine augmente rapidement sont plus exposés au risque d'instabilité politique et de troubles violents de l'ordre public.¹⁴⁵ Ceci peut poser problème, en particulier si le potentiel de la jeunesse ne peut pas s'exprimer de manière positive et si les jeunes ont peu de possibilités de concrétiser leurs aspirations. Une part importante de jeunes dans la population adulte peut laisser présager une pression sur des ressources limitées, notamment en termes d'accès à l'éducation et au travail. L'argument 8 étudie plus en détail la question du lien entre une population jeune et le risque accru de conflit civil.

Les Figures 8 et 9 montrent l'impact d'une forte proportion d'actifs sur le revenu national brut (RNB). La Figure 8 montre le lien entre l'augmentation de la part d'actifs et le revenu par habitant en Asie de l'Est et dans le Pacifique, relation qui a été systématiquement positive au cours des 25 dernières années. La Figure 9, quant à elle, montre l'évolution de l'Afrique subsaharienne pendant la même période, la part d'actifs dans la population étant plus faible et stable, ce qui se traduit par une hausse plus modérée du revenu par habitant.

De combien de temps les pays en développement disposent-ils pour valoriser le dividende démographique ? La période de baisse du taux de dépendance peut durer jusqu'à 40 ans, en fonction du taux de diminution de la fécondité.¹⁴⁶ Dans les pays où la fécondité a diminué rapidement au cours des deux dernières décennies, la part d'actifs (âgés de 15 à 60 ans) dans la population a augmenté. C'est le cas pour de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, où la période favorable atteindra son apogée en 2018-2019. Cependant, dans les pays les moins avancés, où le taux de fécondité reste élevé et où la diminution est plus modérée, la période favorable ne débutera pas avant près de 50 ans (voir Tableau 9).

Figures 8 et 9 Lien entre la part d'actifs dans la population (pourcentage) et le revenu national brut par habitant en Asie de l'Est, dans le Pacifique et en Afrique subsaharienne, 1975-2000



Source : Fonds des Nations Unies pour la population, 2003. *La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : la population et la santé en matière de reproduction, déterminants critiques*. New York : UNFPA, p. 5.

ARGUMENT 8 :

Une population jeune et le risque accru de conflit social

Le dernier argument, peut-être le plus saisissant, à présenter aux dirigeants pour les inciter à investir massivement en faveur de la jeunesse concerne les avantages à attendre sur le plan de la sécurité nationale et de la diminution du risque de troubles de l'ordre public, voire de conflit armé. Les jeunes sont à la fois auteurs et victimes des conflits. Il est largement reconnu que la criminalité et la peur de la criminalité et de la violence réduisent l'investissement, qu'il soit public ou privé. Par exemple, la guerre civile qui a ravagé le Sri Lanka entre 1984 et 1996 aurait coûté entre 1,6 et 2,8 milliards de dollars (13 à 23 % du PIB).¹⁴⁷ Les coûts directs de la criminalité et de la violence à l'égard des jeunes sont également élevés. En Colombie, la scolarisation est plus faible chez les ménages des municipalités où le taux d'homicide est supérieur à la moyenne nationale.¹⁴⁸

Lien entre une population jeune et les conflits civils

Des études montrent que la prédominance des jeunes au sein de la population lorsque l'économie est fragile et que le gouvernement est faible constitue un facteur important de violence politique et de conflits sociaux internes.¹⁴⁹ En 2010, quelque 90 pays auront une proportion de jeunes supérieure ou égale à 35 % (Voir l'Annexe

Tableau 9 Prime démographique : période favorable pour les pays en développement

Groupe ou sous-groupe	Période où la population active (15 à 60 ans) sera à son maximum
Pays en développement, hors PMA	2036-2038
Pays les moins avancés	Après 2050
Amérique latine et Caraïbes	2018-2020
Asie occidentale	2023-2028
Asie du Sud et Asie centrale	2037-2038
Afrique subsaharienne	After 2050

Source : Fonds des Nations Unies pour la population, 2003. *Etat de la population mondiale 2003 - Un milliard à ne pas oublier : investir dans la santé et les droits des adolescents*. New York : UNFPA.

4 à la fin de cette étude pour connaître la liste des pays concernés). La majorité des pays ayant une population de jeunes adultes supérieure à 45 % sont situés en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. Le Timor-Leste, le Tadjikistan, la RDP lao et le Guatemala font figure d'exceptions. Les pays dans lesquels les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent au moins 35 % de la population adulte sont exposés au risque de conflit armé interne, en tenant compte d'autres facteurs tels que le niveau de développement ou le degré de démocratie de chaque pays.¹⁵⁰

Ce dernier point est relativement important. Il n'est tout simplement pas exact d'assimiler une forte proportion de jeunes à la violence et au conflit, sans prendre en compte d'autres facteurs tels que le taux de croissance économique ou les réseaux de participation politique et de citoyenneté (voir Encadré 12). D'autres facteurs peuvent également inciter les jeunes à commettre des violences politiques. Des analyses montrent que les variables sociodémographiques, statistiquement significatives, associées à la faillite de l'État sont : la proportion exacte de jeunes (ratio des jeunes de 15 à 29 ans par rapport à la population de 30 à 54 ans), les taux plus élevés de population urbaine et de population non rémunérée ou au chômage et le degré de fractionnement ethnique de la population.¹⁵¹

On constate que plus la proportion de jeunes est importante, plus les possibilités qui s'offrent aux jeunes sont réduites dans une économie fragile.¹⁵² L'augmentation du nombre de jeunes peut limiter les capacités d'action des pays en faveur de la jeunesse. Les investissements consacrés à la jeunesse sont pourtant d'une importance capitale pour permettre à chaque pays de faire face à l'évolution de ses caractéristiques démographiques. Comme l'indique le DSRP du Cameroun, « près de 42 % des Camerounais ont moins de 14 ans et plus des deux tiers de la population est âgée de moins de 30 ans. Comme partout, cette population se concentre essentiellement dans les zones urbaines, générant une pression supplémentaire sur les services sociaux, les infrastructures et le marché du travail. Cette situation nécessite l'attention soutenue et durable de tous ».¹⁵³

Le manque de possibilités de participation économique et politique explique également le lien entre les jeunes et la violence politique. L'absence de possibilités alternatives de revenu est une source de préoccupation et de conflit, notamment pour les jeunes les moins instruits qui rejoignent les forces rebelles pour gagner

leur vie.¹⁵⁴ Lorsque de grands groupes de jeunes, en quête de reconnaissance, sont exclus de la vie politique d'un État qui n'est ni totalement autocratique ni pleinement démocratique, ils peuvent s'engager dans un conflit violent pour forcer la réforme démocratique.¹⁵⁵ Ils peuvent lancer des émeutes, des manifestations et d'autres formes de violence politique modérée plutôt qu'une véritable guerre civile. Par exemple, le DSRP du Niger indique que « la jeunesse est un levier de reprise économique », mais également que les jeunes peuvent être livrés à eux-mêmes et « en proie à une crise multidimensionnelle caractérisée par le chômage, le sous-emploi, l'analphabétisme, la mendicité, la délinquance, l'exode, la faible participation aux actions de développement, les maladies diverses dont les IST/VIH-sida, la violence, etc. Cette situation de crise a entraîné des réactions violentes de la part des jeunes pour la satisfaction de leur revendication (université, écoles, syndicats) ».¹⁵⁶

Les conflits armés ont un impact considérable sur la vie des jeunes et sur la société dans son ensemble. Les conflits mettent sérieusement en péril le processus de socialisation, compromettant les chances des jeunes de devenir des adultes économiquement et socialement indépendants. Les conflits font souvent éclater l'environnement sécurisant offert par une famille, une

ENCADRE 12 COMPRENDRE LES SUBTILITES DE LA POPULATION JEUNE ET DES CONFLITS EN AFRIQUE

Toute discussion sur la forte proportion de jeunes en Afrique peut virer à l'alarmisme oppressant - Les jeunes, les gangs et les armes, quelle histoire !...

Certes, il existe un lien entre une population jeune et la violence, mais il s'agit seulement d'une manifestation des frustrations et des aspirations de la jeunesse. Il existe d'autres moyens pour changer l'avenir, notamment le militantisme politique, la participation aux organisations de la société civile, l'activisme étudiant et l'engagement dans des mouvements religieux de transition. Que ces multiples formes d'expression soient associées ou non à la violence, au vu de la domination démographique des jeunes, elles ont toutes une incidence sur l'avenir de la région. D'une manière ou d'une autre, les jeunes Africains sont à la recherche d'alternatives au statu quo. Les personnes qui s'intéressent à l'avenir de l'Afrique doivent s'occuper non seulement des conflits potentiels, mais également des possibilités d'évolution politique.

Source : Gavin, M., 2007. *Africa's Restless Youth* dans *Current History*, Mai 2007, Council on Foreign Relations, Brookings Institution Press.

alimentation adéquate, la scolarisation et l'emploi. Pendant les conflits, les risques sanitaires augmentent pour les jeunes, notamment les jeunes femmes.¹⁵⁷ L'anxiété et la dépression, le stress extrême, la toxicomanie à haut risque et le suicide sont des aspects dérangement de la santé des jeunes, qui sont particulièrement répandus dans les pays en situation de guerre, d'occupation ou de sanction.¹⁵⁸ Dans les pays où la prévalence du VIH est élevée en temps de paix, le taux d'infection par le VIH chez les soldats et chez les civils peut monter en flèche pendant les périodes de conflit, du fait d'une augmentation des violences sexuelles et de la prostitution, des déplacements massifs de population et de l'effondrement des systèmes de santé.¹⁵⁹ Les traumatismes, ainsi que le manque de soutien et de services sociaux, ont de graves conséquences pour les jeunes et dégradent durablement leur santé physique et mentale.

Pour préserver la paix dans les nations fragiles ou frappées par la guerre, il est essentiel de mettre en place des méthodes efficaces favorisant l'intégration et la participation des jeunes.¹⁶⁰ Le DSRP du Liberia souligne que « le risque permanent de retour à la violence, associé à l'effondrement des normes et valeurs traditionnelles du fait de la guerre, implique que la situation des jeunes est un problème de sécurité potentiellement explosif ».¹⁶¹

Une grande majorité des jeunes en situation post-conflit identifient deux besoins prioritaires : la sécurité et l'éducation.¹⁶² L'éducation permet aux jeunes de retrouver un certain degré de normalité psychologique et de commencer à reconstruire leur vie économique. Les difficultés sont nombreuses, notamment du fait que de nombreux jeunes touchés par la guerre ont été déscolarisés pendant de longues périodes et que beaucoup doivent faire vivre leur famille.

Les actions menées auprès de la jeunesse dans des zones pauvres et instables consistent à proposer aux jeunes des solutions viables et appropriées, basées sur leurs besoins et sur leurs choix.¹⁶³ Par exemple, les jeunes migrent vers les villes pour différentes raisons. Ceci peut être lié à la volonté de diversifier le revenu du ménage, de profiter d'opportunités perçues, d'acquérir une plus grande liberté ou à une combinaison d'autres

facteurs. Même si les gouvernements et institutions ne souhaitent pas promouvoir la migration des jeunes vers les villes, il peut s'avérer contreproductif d'essayer de faire revenir les jeunes dans les zones rurales si les facteurs de migration urbaine ne sont pas parfaitement compris. Le DSRP de la Guinée-Bissau a pour objectif stratégique de réduire l'exode rural des jeunes et d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales : (i) en créant des centres de formation et de qualification pour les jeunes et pour les adultes, sur la base de l'équité ; (ii) en soutenant les activités agricoles et associées ; (iii) en créant des infrastructures pour rompre l'isolement ; (iv) en améliorant les services fournis dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'alimentation en eau ; (v) en créant un système d'emprunt adapté aux jeunes ; (vi) en sensibilisant les populations, en particulier les agents locaux, à la nécessité de permettre aux jeunes d'accéder à la terre afin de planter des cultures marchandes.¹⁶⁴ D'autres DSRP prévoient des stratégies pour encourager les jeunes à s'installer en zone rurale, notamment ceux de la Grenade, de la Guinée, du Mali et de Sao Tomé-et-Principe, pour n'en citer que quelques-uns.

Les situations post-conflit se caractérisent par le fait que les jeunes sortent souvent de la guerre avec de nouvelles compétences, expériences et identités ; ils n'ont pas forcément envie de se retourner vers le passé. Il est souvent bien plus efficace d'intégrer les jeunes en travaillant avec eux et en leur donnant la parole, mais surtout une écoute attentive à leurs besoins et l'assurance que ceux-ci seront inclus dans les stratégies de réduction de la pauvreté, plutôt que d'essayer de rétablir le statu quo antérieur au conflit.

En bien des points, cet argument fondé sur la menace que les jeunes peuvent représenter en termes de troubles de l'ordre public est simplement l'opposé de l'argument précédent sur les avantages liés à la valorisation de la prime démographique. Si les dirigeants n'investissent pas en faveur de la réduction de la pauvreté des nombreux jeunes de leur pays, ils s'exposent à des risques de troubles de l'ordre public et d'insécurité sociale accrus.



4. Suggestions concernant la présentation de l'argumentaire

La présente rubrique de cette publication propose différentes méthodes pour présenter efficacement l'argumentaire sur l'action en faveur de la jeunesse. Elle examine tout d'abord quelques étapes clés, les informations nécessaires et les décisions à identifier au cours de ce processus. Elle rappelle ensuite l'importance de données fiables et d'une évaluation rigoureuse, comprenant l'utilisation de profils de vulnérabilité des adolescents. Elle s'intéresse enfin aux avantages d'une collaboration directe avec les jeunes pour s'attaquer ensemble à ce problème.

LES QUATRE ÉTAPES DU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES

1. Identifier les processus en place afin d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté

Qu'il s'agisse d'un représentant gouvernemental, d'un partenaire au développement ou d'un jeune, tout militant œuvrant pour une meilleure prise en compte des jeunes dans les stratégies nationales de développement se heurte à de nombreuses difficultés. La première consiste à déterminer quels processus nationaux d'élaboration des politiques sont éventuellement en place, afin de mettre au point ou d'affiner une stratégie de réduction de la pauvreté. Il existe sans doute pour cela plusieurs possibilités. De nombreux pays en développement ont la possibilité de préparer un DSRP, condition préalable pour accéder à l'allègement de la dette et au financement à taux préférentiel de la Banque mondiale et du FMI. Comme mentionné plus haut, 66 pays disposaient déjà d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté provisoire ou définitif en août 2010. Plusieurs pays ont terminé la mise en œuvre de leur premier DSRP et entrent dans la nouvelle génération de cette stratégie. Dans ce cas, les pays ont entrepris des analyses d'impact approfondies sur la pauvreté et la situation sociale, afin d'évaluer l'impact à moyen terme de leurs politiques sur la répartition des revenus.¹⁶⁵

Le Tableau 10 répertorie d'autres possibilités pour élaborer des stratégies globales de réduction de la

pauvreté au niveau national. Parmi ces instruments figurent les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les rapports nationaux ou régionaux sur le développement humain, les bilans communs de pays et le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est également possible d'élaborer une stratégie globale de réduction de la pauvreté dans un autre contexte, où le gouvernement et les donateurs cherchent à renforcer l'harmonisation de l'aide, en particulier dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005).¹⁶⁶

2. Identifier les décideurs et autres parties prenantes impliquées dans le processus de DSRP

La deuxième étape consiste, pour le défenseur d'un changement de politique, à se faire une bonne idée d'ensemble des différentes étapes du processus d'élaboration des politiques, en gardant à l'esprit les décideurs et autres parties prenantes qui peuvent être concernées et servir de points d'entrée pour le processus. Le Tableau 11 présente cinq étapes qui sont généralement utilisées pour l'élaboration des politiques ; il décrit également les acteurs qui peuvent être amenés à participer à ces différentes étapes.

Il convient de souligner que le processus d'élaboration des politiques décrit dans le Tableau 11 ne suggère en aucun cas que la formulation des politiques est un processus simple et linéaire, suivant des étapes clairement définies. L'élaboration des politiques est un processus souvent complexe, dont les différentes étapes doivent être réexaminées pour répondre à l'évolution des informations et des attentes. C'est pourquoi un DSRP ne doit pas être envisagé comme un exercice statique, gravé dans le marbre, mais plutôt comme un document vivant, faisant partie d'un processus qui évolue au rythme des expériences, des résultats obtenus et de l'évolution de la pauvreté.

3. Identifier les données factuelles et les messages de plaidoyer adaptés aux groupes stratégiques

La troisième étape consiste, pour le défenseur d'un changement de politique, à identifier les données

Tableau 10 Principaux instruments de plaidoyer et/ou d'analyse dont disposent les organismes des Nations Unies

Rapport	Résultat	Objet	Partenaires	Principaux destinataires
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	Plan d'action à moyen terme décrivant les stratégies nationales de réduction de la pauvreté	Document d'orientation stratégique et condition préalable pour certains prêts et allègements de la dette de la Banque mondiale et du FMI	Le <i>gouvernement</i> mène le processus avec l'aide de la Banque mondiale et le soutien des Nations Unies/donateurs	Conseils de la Banque mondiale et du FMI, gouvernement et partenaires nationaux du développement
Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement	Rapport convivial sur les progrès réalisés et les défis à relever pour atteindre les OMD	Suivi des progrès et mobilisation nécessaire pour atteindre les objectifs ; outil de plaidoyer, de sensibilisation et d'information du public	Le <i>gouvernement</i> (y compris les bureaux nationaux de statistique), avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies	Grand public, parlementaires, société civile, associations professionnelles, médias et donateurs
Rapport national/régional sur le développement humain	Document d'analyse nationale approfondie des politiques, comportant des messages ambitieux	Suscite le débat et catalyse les actions en faveur du développement humain	Processus participatif, sans exclusive, impliquant des experts et des intellectuels nationaux de renom ; le PNUD facilite le processus	Membres du gouvernement, ONG, secteur privé, grand public, équipe de pays des Nations Unies, Banque mondiale/FMI et donateurs
Bilan commun de pays	Examen global et concis du développement d'un pays	Instrument utilisé par les équipes de pays des Nations Unies pour une programmation cohérente	Les <i>Nations Unies</i> , avec la participation du gouvernement	Équipe de pays des Nations Unies, communauté des donateurs et gouvernement
Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	Plan d'action des Nations Unies à l'appui des priorités nationales	Recense les domaines d'aide au développement	Les <i>Nations Unies</i> , avec la participation du gouvernement	Équipe de pays des Nations Unies, communauté des donateurs et gouvernement

Source : Trousse à outils des RDH pour les équipes des RDH nationaux et régionaux, <http://hdr.undp.org/external/toolkit/french/index.html>

factuelles et les messages qui auront le plus grand impact sur différents groupes stratégiques. Le choix des arguments et éléments dépend du moment auquel le militant intervient et de l'identité des principaux décideurs impliqués dans cette étape du processus.

Si l'argumentaire est présenté au stade de la consultation initiale, il peut être judicieux de s'appuyer sur des exemples réalistes, faciles à assimiler dans le cadre d'une réunion publique. Au stade du diagnostic/examen de la pauvreté, il est nécessaire de présenter des arguments plus systématiques, basés sur des données fiables et représentatives de la population générale, afin de permettre des comparaisons entre les différents sous-groupes. Au stade de la formulation des politiques, il faut également présenter des données sur l'impact et la rentabilité des différentes formes d'intervention (par exemple, les résultats de projets pilotes) par rapport aux résultats attendus. Au stade du suivi et de l'évaluation, il s'agit de recueillir des données précises sur les

résultats, en les associant éventuellement à des recommandations spécifiques.

4. Élaborer une stratégie de communication efficace

La quatrième étape consiste, pour le défenseur d'un changement de politique, à trouver des moyens novateurs pour communiquer efficacement les arguments pertinents et les données factuelles. Il s'agit d'élaborer une stratégie de communication réfléchie, permettant de transmettre les messages clés de manière créative. On peut utiliser à cet effet des histoires ou des scénarios simplifiés, s'appuyant sur des expériences personnelles, ou recourir à un spécialiste qui donnera son opinion éclairée sur la portée de ces exemples pour le développement.¹⁶⁷ Une bonne communication suppose également que l'on ait recours à des réseaux, formels ou informels, de personnes ayant des idées semblables qu'elles souhaitent mettre en commun pour promouvoir des intérêts communs. Il existe de nombreuses voies de communica-

Tableau 11 Aperçu du processus d'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté

Étape	Description du processus	Principales parties prenantes
Consultation	Opportunités structurées et non structurées visant à inciter les principales parties prenantes à identifier les questions clés à prendre en compte au cours des différentes étapes du processus d'élaboration des politiques (par exemple, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi ou l'évaluation de la stratégie).	Grand public, groupes pauvres et vulnérables, organisations de la société civile, secteur privé, gouvernement, assemblées représentatives/parlementaires et donateurs.
Diagnostic/examen de la pauvreté	Recherches entreprises pour préciser le contexte national de pauvreté et mettre en lumière la diversité des expériences en fonction de l'âge, du sexe, du lieu, etc. Dans l'idéal, elles permettent d'identifier les groupes vulnérables, ainsi que les effets que les contraintes socioéconomiques, structurelles et institutionnelles ont sur eux.	Principaux ministères et prestataires de services, secrétariat général officiel, unité de suivi ou organe de coordination tel que le ministère de la Planification. Dans l'idéal, ce processus intègre également des éléments de l'évaluation participative de la pauvreté.
Formulation des politiques et priorités, comprenant l'établissement des coûts et du budget	Analyse des données de l'évaluation de la pauvreté et formulation de politiques appropriées. La formulation des priorités doit s'appuyer sur l'identification des actions qui auront le plus grand impact sur la réduction de la pauvreté. L'établissement des coûts implique de déterminer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les programmes de réduction de la pauvreté. L'élaboration du budget implique d'évaluer l'impact des dépenses publiques possibles.	Groupes thématiques comprenant différents organismes pour la formulation des politiques ; organismes centralisés tels que le ministère des Finances ou l'organe central de planification et de coordination pour la formulation des priorités, l'établissement des coûts et du budget.
Mise en œuvre des politiques	Période définie pendant laquelle les stratégies de politique publique sont mises en œuvre. Ce processus implique de définir des responsabilités, ainsi que des objectifs (monétaires et non monétaires) à moyen et à long terme en matière de réduction de la pauvreté, basés sur des cibles et indicateurs de progression.	Différents ministères, secteur public et privé, société civile et, dans l'idéal, le large éventail de groupes sociaux identifiés au cours du processus de préparation. La coordination peut être confiée à un organe centralisé (par exemple, Comité directeur de surveillance de la pauvreté, largement représentatif ou Commission nationale de planification du développement).
Suivi et évaluation	Le suivi implique de contrôler la mise en œuvre des politiques publiques et d'utiliser les résultats obtenus pour revoir la stratégie et améliorer son efficacité à long terme. L'évaluation est un exercice rétrospectif qui permet de tirer des enseignements pour les versions ultérieures du DSRP ou d'autres politiques.	Unité spéciale de suivi au sein du gouvernement. Le suivi participatif de la mise en œuvre, des performances du service public et du budget peuvent renforcer l'efficacité et l'autonomisation des personnes pauvres.

Source : UNFPA, *Expert Consultation Meeting on Young People in Poverty Reduction Strategies: Investing in the Next Generation*. Washington, DC, January 24-26 2007 (en coopération avec la Banque mondiale) et Klugman, J. (Ed.), 2002. *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies*. Washington, DC : Banque mondiale.

tion : documents d'orientation officiels, sites Internet, messages publics dans les médias ou utilisation des nouveaux outils des médias sociaux. L'Encadré 13 présente quelques stratégies et campagnes de communication efficaces, permettant d'attirer l'attention et de promouvoir les investissements en faveur des adolescentes.

L'importance de preuves solides et d'une évaluation rigoureuse

La mise en avant de données factuelles et d'arguments solides pour justifier un investissement massif en

faveur de la jeunesse dans les DSRP permet de réduire l'incertitude qui peut animer les dirigeants lors de l'affectation des investissements.

Le programme *Oportunidades* (anciennement *Progresá*) au Mexique illustre à merveille ce principe. Dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté au Mexique, ce programme a payé les familles pour qu'elles envoient les enfants à l'école et consultent des prestataires de soins. Le budget du programme *Oportunidades* atteignait environ 777 millions de dollars en 1999, soit l'équivalent de 0,2 % du PIB du Mexique.

ENCADRE 13 LE RÔLE CENTRAL DES FILLES ET DES JEUNES FEMMES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Depuis quelques années, la communauté internationale prend de plus en plus conscience de la nécessité de l'action en faveur des filles et des jeunes femmes, dont l'impact dépasse largement l'égalité entre les sexes, s'étendant à d'autres objectifs de développement international. En juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté à l'unanimité la création d'une nouvelle entité, ONU Femmes, afin d'accélérer les progrès en réponse aux besoins des femmes et des filles à travers le monde. ONU Femmes a pour mission d'améliorer la prise en compte des filles dans l'élaboration des programmes et l'affectation des ressources, ainsi que l'accès des filles aux services et informations, notamment dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation.¹⁶⁸

Plusieurs campagnes de communication didactiques soulignent la nécessité de répondre au plus vite aux difficultés rencontrées par les filles et les jeunes femmes. Comme mentionné ci-dessous, chaque campagne est factuelle, s'appuyant avec brio sur les données et informations disponibles afin d'élaborer un message convaincant destiné à différents groupes clés.

La Coalition pour les adolescentes

Créée par la Fondation des Nations Unies et la Fondation Nike en 2005, la Coalition pour les adolescentes est un partenariat public-privé qui cherche à apporter diverses ressources et des solutions concrètes pour répondre aux difficultés rencontrées par les adolescentes dans les pays en développement. Cette stratégie défend le principe selon lequel les filles instruites, en bonne santé et connaissant les mathématiques jouent un rôle central dans la rupture du cycle intergénérationnel de la pauvreté (comme le souligne également la campagne « Girl Effect » décrite ci-dessous). La Coalition pour les adolescentes a élaboré un programme d'action en dix points axé sur la reconnaissance des filles (collecte de données visant à évaluer l'impact des programmes sur les adolescentes), la pertinence des investissements (identification des actions et investissements susceptibles de faire évoluer la situation des filles) et l'aide au plaidoyer (mobilisation des communautés, des familles, des hommes, des garçons et des adolescentes elles-mêmes). Elle gère également Girls Count, un programme mondial d'action et d'investissement qui souligne la nécessité d'une recherche fondamentale axée sur les adolescentes dans les pays en développement. Elle recommande des actions stratégiques concrètes pour permettre aux dirigeants, aux donateurs, aux professionnels du développement et au secteur privé d'amorcer un véritable changement. Voir : <http://www.coalitionforadolescentgirls.org>

La campagne « Girl Effect »

Cette campagne cherche à prouver que les adolescentes sont véritablement porteuses de changement et qu'elles peuvent améliorer le niveau de vie dans les pays en développement. Elle est gérée par un certain nombre de partenaires à travers le

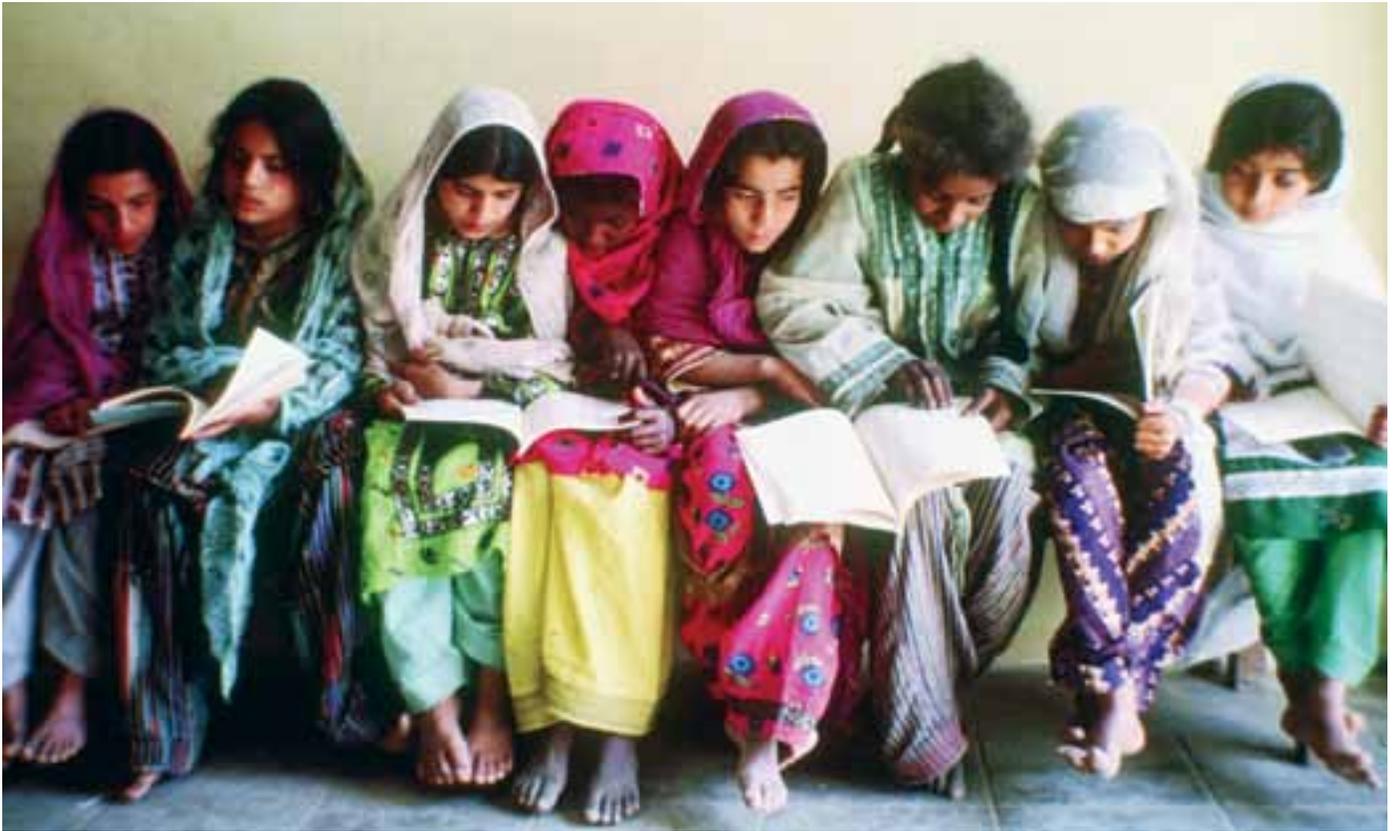
monde, notamment la Fondation Nike et la Fondation Novo, en collaboration avec la Coalition pour les adolescentes. Bien que cette campagne reconnaisse un manque de données, qui révèle selon elle une négligence généralisée à l'égard des filles, elle s'appuie sur les recherches existantes pour démontrer l'impact que peut avoir le renforcement du rôle des jeunes femmes dans le développement. Elle a élaboré une fiche d'information didactique, qui récapitule les données existantes et utilise les supports sociaux, notamment la vidéo sur Internet et Facebook, pour convaincre le grand public. Voir : <http://www.girleffect.org>

La campagne « Man Up »

« Man Up » est une campagne internationale qui incite les jeunes à lutter contre la violence à l'égard des filles et des femmes. Cette campagne a recours aux principaux éléments d'une organisation de base, notamment l'éducation, le renforcement des capacités et le développement communautaire, pour faire progresser les programmes à long terme menés par la jeunesse à travers le monde. Elle va à la rencontre de la jeunesse, comme lors de la Coupe du monde de la FIFA 2010 en Afrique du Sud, et s'appuie sur des points d'engagement pertinents pour élaborer des programmes de changement visant à lutter contre la violence faite aux femmes. La campagne « Man Up » travaille directement avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), les ONG locales ou internationales et les principales parties prenantes issues du secteur du sport et des loisirs pour motiver et soutenir les jeunes, qui sont souvent à la tête des mouvements d'évolution positive dans leurs pays. Voir : <http://www.manupcampaign.org>

The UN Adolescent Girls Task Force

The UN Adolescent Girls Task Force supports governments and partners to highlight that investing in programmes that reach adolescent girls is a critical development strategy for countries and the world, especially to achieve the Millennium Development Goals (MDGs). At the country level, it supports collaboration with government ministries, NGOs, and women's and girls' networks to identify marginalized adolescent girls and to implement programmes that end their marginalization. It focuses on five key actions: (1) educate adolescent girls; (2) improve adolescent girls' health; (3) keep adolescent girls free from violence; (4) promote adolescent girl leaders; and (5) count adolescent girls in data efforts. It is co-chaired by UNFPA and UNICEF, and includes UNESCO, UNIFEM, WHO and ILO.



Les preuves manifestes du succès de ce programme ont permis de garantir sa pérennité et son développement, malgré le changement gouvernemental majeur qui a eu lieu au Mexique en l'an 2000.

Dès le début de l'année 1998, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires a été chargé d'évaluer l'impact du programme *Oportunidades* d'après un plan expérimental. On a ainsi désigné au hasard 320 villages pour les inclure dans un groupe recevant des prestations à partir de mai 1998, un autre ensemble de 186 villages servant de groupe de contrôle, et qui n'ont reçu ces prestations que 20 mois plus tard.¹⁶⁹ Cette opération a permis d'évaluer plus facilement l'impact du programme *Oportunidades*. Quelque 24 000 ménages de ces villages ont fait l'objet d'une enquête à différentes étapes du programme.

Les résultats de l'évaluation ont montré qu'une proportion croissante d'enfants passaient du primaire au secondaire, l'augmentation étant de près de 20 %. Le travail des enfants a également diminué de 15 % environ à mesure que la scolarisation augmentait. On a également constaté que le programme avait un effet positif net sur la santé des participants, qu'il s'agisse de jeunes enfants ou d'adultes. On a estimé que les avantages éducatifs du

programme, qui se traduisent par de meilleures possibilités de gagner sa vie par la suite, étaient supérieurs aux coûts engagés, de l'ordre de 40 à 110 %.¹⁷⁰ Les effets positifs sur la santé et la nutrition accroissent encore les avantages du programme par rapport aux coûts engagés. Les preuves de l'impact réellement obtenu sur l'éducation et les perspectives de santé, établies par des méthodes d'évaluation fiables, sont des éléments décisifs si l'on veut faire largement accepter cette nouvelle méthode de lutte contre la pauvreté, qui s'appuie sur des transferts conditionnels en espèces. Le programme *Oportunidades* a servi de modèle à des opérations semblables au Honduras, au Nicaragua et en Argentine.

Les programmes doivent être fondés sur des preuves concrètes et orientés en conséquence vers des sous-groupes spécifiques de jeunes, comme l'indique cette publication. Dans le cas des adolescentes, il peut s'avérer impossible ou inefficace de reprendre les hypothèses ou approches issues d'autres interventions. La programmation fondée sur les preuves permet de développer les interventions, d'identifier les opportunités de financement et d'améliorer les méthodes de programmation. Il faut donc promouvoir un lien efficace entre la recherche et l'élaboration des politiques, afin

ENCADRE 14 S'ATTAQUER ENSEMBLE A LA PAUVRETE : COLLABORATION DIRECTE AVEC LES JEUNES DANS LES PROCESSUS DE DSRP

Le projet « S'attaquer ensemble à la pauvreté » (TPT) est une initiative pratique qui vise à renforcer le rôle des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté. Au fil du temps, ce projet a établi un réseau de plus de 80 organisations de jeunes, qui souhaitent s'engager pleinement dans le DSRP de leur pays ou dans un processus équivalent au Ghana, au Kenya, au Liberia, au Malawi, en Ouganda, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Chaque pays a mis en place une équipe nationale TPT, comprenant des représentants de diverses organisations de jeunes œuvrant dans différents domaines de la réduction de la pauvreté. Ce projet offre un soutien global permettant de renforcer les capacités des équipes nationales TPT, de mettre en œuvre un plan d'action guidé par les jeunes et d'accroître l'intégration des jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Le projet TPT comprend notamment les éléments suivants :

- **Ateliers régionaux, listes de diffusion et blog** – Le projet TPT encourage la communication entre les jeunes et l'échange d'informations, par le biais de séminaires régionaux et d'une série de listes de diffusion par pays. Plus récemment, un blog a été créé pour favoriser le partage d'informations sur les prochaines étapes du projet. Ce blog est disponible à l'adresse suivante : <http://www.tacklingpovertytogether.blogspot.com/>
- **Financement initial** – Le projet TPT a pu fournir à chaque équipe nationale un financement initial pour amorcer ses premiers plans d'action, développer ses réseaux et attirer des ressources locales et nationales supplémentaires.
- **Formation en ligne sur la jeunesse et les DSRP** – Au début de l'année 2009, les représentants des équipes nationales TPT ont participé à une formation en ligne sur la jeunesse et les DSRP. Cette formation, développée par l'UNFPA, a été dispensée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) pendant trois mois. Cette formation en ligne a rassemblé plus de 140 représentants de jeunes, ainsi que des mentors chargés de soutenir l'apprentissage et l'interaction des participants. Grâce à six modules de formation, les participants ont pu développer une compréhension commune des processus de DSRP dans des domaines tels que l'évaluation de la pauvreté, l'identification des interventions prioritaires ou la mise en place de méthodes de contrôle des budgets et d'évaluation des résultats. Au cours du dernier module, les participants ont jeté les bases d'activités restreintes mais concrètes visant à appliquer les connaissances acquises tout au long de la formation.

Chaque équipe nationale a planifié ses activités en fonction des processus de réduction de la pauvreté en cours dans son pays. Par exemple, une série d'ateliers organisée en Tanzanie a permis aux jeunes de passer en revue les processus MKUKUTA et MKUZA (DSRP de la Tanzanie continentale et du Zanzibar). Lors de ces ateliers, les jeunes ont découvert le contenu des DSRP et identifié des points d'entrée stratégique pour influencer l'étude, l'élaboration et la planification du processus menant à la prochaine étape de ces programmes. Ces activités ont été mises en relation avec le processus d'engagement MKUKUTA de la société civile au sens large.

L'équipe nationale TPT du Libéria a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Jeunesse pour élaborer et diffuser une version du DSRP national adaptée aux jeunes. Elle a également établi des relations de mentorat avec le personnel des Nations Unies et les fonctionnaires gouvernementaux. Au Ghana, l'équipe TPT a créé un réseau national de 26 organisations de jeunes et pour les jeunes ; elle a également publié un guide visant à focaliser les efforts sur l'élaboration d'une politique nationale de développement de la jeunesse. En Zambie, l'équipe a mis en œuvre une série d'activités de proximité dans les écoles de cinq districts (Lusaka, Choma, Ndola, Chipata et Solwezi), toutes axées sur la sensibilisation des jeunes. L'équipe TPT de l'Ouganda a ciblé les districts de Mpigi, Lyantonde et Gulu, évaluant la participation des jeunes dans la gouvernance locale afin de développer les activités de réduction de la pauvreté axées sur les jeunes dans ces régions.

Au Kenya, l'équipe TPT a organisé des cercles de dialogue entre jeunes pour évoquer la Vision Kenya 2030, les OMD et d'autres initiatives de réduction de la pauvreté. Ceci a conduit les organisations de jeunes à s'engager conjointement à développer l'éducation civique, afin de permettre à un maximum de jeunes d'apprendre et de comprendre les dispositions de la nouvelle constitution kenyane. Au Malawi, l'équipe a convaincu une station de radio nationale de diffuser des programmes sur les jeunes et les activités de réduction de la pauvreté.

Le projet TPT a été financé par l'Agence suédoise de développement international, à partir d'un partenariat entre le DAES et le Conseil national des organisations de jeunesse suédoises (LSU). Il est actuellement supervisé par un comité directeur comprenant des représentants de chaque équipe nationale TPT et un siège tournant. Dans l'immédiat, les principales priorités du projet sont le renforcement constant des capacités, le développement des équipes nationales et de leurs plans d'action actuels, ainsi que la recherche d'un véritable soutien au niveau national.

de garantir la mise en place de programmes fondés sur les preuves, remplaçant les besoins des jeunes dans le contexte global de chaque pays.

Les limites des données dans un argumentaire solide

Il est difficile de défendre de manière convaincante l'action en faveur de la jeunesse dans le cadre d'une

stratégie de réduction de la pauvreté, notamment du fait du manque d'évaluations fiables établissant l'impact de ces politiques sur les perspectives de la jeunesse. Relativement peu de programmes destinés aux jeunes ont été évalués à l'aide de critères rigoureux. C'est pourquoi l'utilisation de comparaisons coûts-avantages est peut-être trop restrictive comme moyen de justifier des décisions d'investissement public ou privé. Cette forme d'analyse est en effet très exigeante quant au type et à la qualité des données requises. Les résultats d'une évaluation rigoureuse peuvent être difficiles à interpréter ou à extrapoler, si les paramètres utilisés varient avec le temps ou selon l'endroit. De plus, l'interaction entre les différentes transitions ne facilite pas l'évaluation de l'impact. Par exemple, si l'on investit dans une année supplémentaire de scolarité pour les adolescentes, il faut prendre en compte l'amélioration de leurs revenus potentiels futurs, mais également l'impact de choix de santé plus éclairés en matière de procréation, les futurs avantages pour les enfants et d'autres effets différés. Il est important de tenir compte de l'ensemble de ces effets différés pour comprendre tous les avantages de l'action en faveur de la jeunesse.¹⁷¹ Quand les critères de l'analyse coûts-avantages sont exigeants, des programmes, qui paraissent efficaces mais à propos desquels l'information est partielle ou incomplète, risquent de ne pas être retenus comme options en vue d'un changement d'échelle de l'action entreprise.

Au fil du temps, de plus en plus d'arguments étayés sont mis en avant, car il est essentiel d'investir dans des programmes améliorant réellement les perspectives de la jeunesse. L'aide des donateurs fait progresser l'évaluation des politiques ; plusieurs campagnes sont d'ailleurs axées sur une meilleure compréhension de l'analyse d'impact, notamment en ce qui concerne les filles et les jeunes femmes (voir Encadré 11).

Utilisation des profils de vulnérabilité

L'utilisation des profils de vulnérabilité des jeunes, dans la lutte contre la pauvreté, offre souvent une façon précieuse d'utiliser des données objectives pour justifier un choix entre plusieurs politiques possibles. Des investissements ciblés avec soin, établis à partir des profils de vulnérabilité sociale de la population d'un pays, offrent la possibilité de réduire la pauvreté de manière significative tout en limitant les dépenses.

Des profils spécifiques de vulnérabilité sociale des pauvres peuvent être établis à l'aide des données dispo-

nibles dans l'optique d'une action particulière dans la lutte contre la pauvreté. Les caractéristiques considérées, et à faire figurer dans un profil de vulnérabilité sociale, sont notamment l'âge, le sexe, le revenu du ménage par rapport à celui des autres ménages, l'appartenance ethnique ou raciale et le lieu. Les résultats visés dans la lutte contre la pauvreté, qui suivent les indicateurs établis pour les OMD, concernent des facteurs tels que le revenu, le degré d'alphabétisation, le niveau d'instruction atteint, l'accès à l'emploi salarié, la réduction de la mortalité maternelle, la prévalence du VIH et la mortalité due au sida, la prévalence du paludisme et de la tuberculose et les taux de mortalité en général.

L'UNFPA et le Conseil de la population ont publié toute une série de guides de données sur les adolescents, qui s'appuient principalement sur les résultats des enquêtes démographiques et sanitaires (EDS), pour fournir aux décideurs de tous niveaux des données spécifiques sur la situation des adolescents, garçons et filles, et des jeunes femmes.¹⁷² Ces guides résument les principales données relatives aux adolescents de 10 à 24 ans à l'aide de figures, graphiques et représentations reprenant les grands thèmes du passage à l'âge adulte (par exemple, l'activité sexuelle, la grossesse et l'accouchement). Ces rapports mettent en évidence des différences fondées sur l'âge, le sexe, les conditions de vie, la scolarisation, le statut matrimonial et le lieu de résidence (rural ou urbain). L'objectif de ces guides est d'identifier de grands sous-groupes d'adolescents et de jeunes, potentiellement vulnérables, nécessitant une attention spécifique. Les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques en faveur de la jeunesse visent à offrir des filets de protection sociale et une seconde chance aux personnes défavorisées. Ces inégalités peuvent être dues à la situation sociale (par exemple, une fille mariée jeune ou vivant séparée de ses deux parents), au manque de compétences (par exemple, une scolarité moins longue) ou au manque d'accès aux ressources matérielles. Ces guides sont d'excellents outils pour identifier les groupes d'adolescents vulnérables de chaque pays, nécessitant des interventions spécifiques dans le cadre des stratégies globales de réduction de la pauvreté.

Les avantages d'une collaboration directe avec les jeunes

Il peut être utile de travailler directement avec les jeunes pendant l'élaboration, la mise en œuvre et

l'évaluation des interventions, afin de s'assurer que les stratégies de réduction de la pauvreté répondent de manière adéquate aux besoins de la jeunesse. En l'absence de données, tout particulièrement, une collaboration directe avec les adolescents pauvres permet de s'appuyer sur leurs connaissances personnelles et sur leur propre expérience. Ceci permet également de renforcer le sentiment de compétence des jeunes et d'établir une base solide en vue d'un changement de politique. Lors du 5^{ème} Congrès mondial des jeunes, organisé en août 2010 à Istanbul, les jeunes défenseurs du développement ont passé en revue les principaux arguments présentés dans cette publication. Il s'en est suivi une discussion passionnante avec le personnel de l'UNFPA et de la Banque mondiale. Les jeunes ont tout d'abord souligné la nécessité de garantir l'égalité entre les générations, découlant de la nécessité d'élargir les choix des jeunes en matière d'utilisation de l'investissement public. Ils ont surtout évoqué la nécessité d'inciter les jeunes à prendre en mains leur avenir, combattant ainsi ce que les jeunes délégués considèrent comme le plus grand ennemi du développement mené par les jeunes : l'apathie. Les jeunes militants savent qu'ils sont sans doute en minorité au sein de la population jeune globale. Pourtant, tant que les décideurs adultes renforceront leur sentiment d'impuissance, la majorité des jeunes ne s'impliqueront pas, ne prendront pas de risques, ne mèneront pas le développement par l'innova-

tion et, dans la plupart des cas, ne deviendront pas des pairs éducateurs. C'est sans doute la lutte contre ce syndrome néfaste d'indolence, de perte d'autonomie et de sentiment d'impuissance qui justifie le mieux de placer les jeunes au cœur de la réalisation des objectifs de développement international.

Le renforcement de la participation des adolescents et des jeunes à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des DSRP ouvre la voie à un partenariat jeunes-adultes qui permettrait de développer la pérennité et la portée des programmes de lutte contre la pauvreté. Ceci implique également de renforcer les compétences des jeunes afin qu'ils puissent participer efficacement au processus d'élaboration des programmes. Après une préparation adéquate, les filles et les garçons marginalisés peuvent contribuer efficacement à l'élaboration des programmes et même participer aux processus de recherche eux-mêmes. Ils peuvent ainsi évaluer la sécurité dans la communauté, l'accès et la participation à différentes structures de jeunes, les espaces sûrs et dangereux ou les pressions saisonnières qui génèrent des risques pour tous (par exemple, la date limite de règlement des frais de scolarité, pendant la saison des pluies, lorsque les pressions migratoires apparaissent).¹⁷³ L'Encadré 14 décrit une approche à long terme de la collaboration avec les organisations de jeunes, en vue d'un engagement constructif dans le processus de DSRP.



5. Conclusion

Ce document commence par affirmer que toute stratégie globale de réduction de la pauvreté devait accorder une place majeure aux jeunes. Les engagements existants et la forte proportion de jeunes dans la population de la plupart des pays en développement justifient une telle approche. Un grand nombre de jeunes dans la population permet à un pays de développer son capital humain. Cette prime démographique dépend cependant des investissements stratégiques consacrés à l'éducation, à la création d'emploi et à la qualité des soins.

De plus, l'écart important entre les cibles fixées par les objectifs du Millénaire pour le développement et la prévalence actuelle de la pauvreté chez les jeunes justifie un investissement massif en faveur de la jeunesse. Ces déficits dus à la pauvreté, au sein de la tranche d'âge des 10-24 ans, sont particulièrement frappants pour les principaux indicateurs qui concernent le revenu et l'alimentation, le manque d'accès à l'emploi et à l'éducation, les disparités entre les sexes, la mauvaise santé maternelle et la forte incidence du VIH/sida.

Ce document souligne également que toute stratégie nationale de réduction de la pauvreté doit être basée sur une conception dynamique de la pauvreté et sur des statistiques appropriées, reflétant précisément la situation des jeunes, qui font partie du groupe des « pauvres ayant des capacités ». La capacité de passage des adolescents et des jeunes à l'âge adulte est en grande partie déterminée par la société dans laquelle ils vivent et, dans ce contexte, par leur sexe, leur situation socioéconomique, le lieu, le soutien qu'ils reçoivent de leur famille, leur appartenance ethnique, ou des combinaisons diversement complexes de ces facteurs. En pratique, chaque pays doit identifier les vulnérabilités

auxquelles les jeunes ou les sous-groupes de jeunes sont confrontés pendant cette période de transition.

Dans cette optique, on constate que ce sont les filles et les jeunes femmes de 10 à 24 ans qui sont les plus vulnérables socialement dans la plupart des pays pauvres.¹⁷⁴ La discrimination entre les sexes, à quoi s'ajoutent des facteurs biologiques plus contraignants, fait que les jeunes femmes sont plus vulnérables à la maladie et à un décès précoce que les jeunes hommes, car elles sont plus exposées au risque de rapports sexuels forcés et au risque d'être contaminées par le VIH/sida par rapport aux jeunes hommes du même âge. Les données nationales permettent de connaître le niveau d'instruction, le taux de mariage d'enfants, le taux de naissances précoces et le taux de mortalité maternelle par âge pour les filles et les jeunes femmes.

Des investissements choisis avec soin, ciblant les sous-groupes socialement les plus vulnérables parmi les jeunes, auront vraisemblablement un effet multiplicateur allant bien au-delà de l'avantage immédiat attendu. Les éléments concrets présentés dans cette étude prouvent que les programmes destinés aux jeunes peuvent avoir différents effets bénéfiques et un impact direct sur la réduction de la pauvreté.

Même si on convainc les dirigeants qu'il faut affecter des ressources plus importantes à la tranche d'âge de 10 à 24 ans, cela ne répond pas à la question de l'utilisation la plus efficace de ces ressources. Il est essentiel, quoique difficile, de trouver des informations fiables sur les coûts et avantages des diverses actions possibles. En l'absence de telles informations, on propose d'utiliser des profils de vulnérabilité sociale et la participation des jeunes pour justifier de consacrer à la jeunesse des investissements ciblés avec soin.

Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les jeunes - Analyse de contenu

L'Annexe 1 présente les résultats d'une analyse de contenu concernant quelques-unes des principales caractéristiques des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les jeunes. Elle s'intéresse plus particulièrement à quatre aspects des DSRP : l'intégration des jeunes dans le processus de consultation, l'identification des jeunes comme un groupe majeur vivant dans la pauvreté, l'intégration des programmes destinés aux jeunes dans le plan d'action des DSRP et, enfin, la prise en compte des programmes pour les jeunes dans le budget des DSRP.

Cette analyse concerne les 66 DSRP complets disponibles en août 2010 et accessibles sur le site Internet du Fonds monétaire international.

INTÉGRATION DES JEUNES DANS LES PROCESSUS DE DSRP

Les 66 DSRP disponibles sur le site Internet du FMI représentent plus du double du nombre de documents existant lors de la première analyse sur la jeunesse et les DSRP, réalisée en 2003 par l'UNFPA. L'analyse de 2003 indique que les jeunes auraient été consultés au cours de l'élaboration d'un peu plus de la moitié (55 %) des DSRP. Cette situation ne s'est pas améliorée au fil du temps. Le Tableau A indique que les jeunes ont été

consultés pour seulement un tiers des DSRP disponibles en 2010.

Il est important de noter que certains des 44 DSRP qui ne font pas référence aux jeunes peuvent mentionner la participation générale de différents groupes sociaux. Cependant, il est difficile de savoir si ces consultations ont permis d'intégrer le point de vue des jeunes dans le processus de DSRP. Comme l'indique le DSRP serbe : « Même le secteur civil de Serbie, relativement plus ouvert, ne tient pas suffisamment compte des problèmes de la jeunesse et ne permet pas aux jeunes de participer activement à l'élaboration des programmes, activités et processus décisionnels... Seuls 5,6 % des institutions non gouvernementales de Serbie intègrent les jeunes dans leurs programmes et activités ».¹⁷⁵

Identification des jeunes comme un groupe vivant dans la pauvreté

Seuls 16 DSRP (25 %) identifient les jeunes comme un groupe majeur vivant dans la pauvreté. Ils sont encore moins nombreux (20 %) à identifier les jeunes comme un groupe mineur vivant dans la pauvreté et 17 (25 %) à répertorier les jeunes parmi différents groupes vivant dans la pauvreté (voir Tableau A2).

Tableau A1 Nombre et pourcentage de DSRP faisant référence aux jeunes comme un groupe consulté pendant le processus

	Oui	Non	Total
Nombre	22	44	66
Pourcentage	33,3	66,7	100,0

Tableau A2 Nombre et pourcentage de DSRP identifiant les jeunes comme un groupe vivant dans la pauvreté

	Groupe majeur	Groupe mineur	Un groupe parmi d'autres	Aucune référence	Total
Nombre	6	13	17	20	66
Pourcentage	24,2	19,7	25,8	30,3	100,0

Source : recherches effectuées par l'auteur à partir des DSRP téléchargés le 10 juillet 2010 sur <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp>

Source : recherches effectuées par l'auteur à partir des DSRP téléchargés le 10 juillet 2010 sur <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp>

Dans de nombreux pays, le grand nombre et la forte proportion de jeunes au sein de la population nécessitent des interventions axées sur la jeunesse. Au Cambodge, « 60 % de la population a désormais moins de 25 ans et 36,5 % de la population appartient à la tranche d'âge de 10 à 24 ans. Les problèmes de la jeunesse constituent donc un enjeu et un défi majeurs, en particulier du fait que la migration et le chômage des jeunes augmentent et que certains signes révèlent une augmentation des comportements à risque chez les jeunes, notamment la toxicomanie ».¹⁷⁶ Le DSRP du Cameroun indique : « La population camerounaise, comme celle de nombreux autres pays africains, est relativement jeune, avec une moyenne d'âge de 22 ans ; près de 42 % des Camerounais ont moins de 14 ans et plus des deux tiers de la population est âgée de moins de 30 ans. Comme partout, cette population se concentre essentiellement dans les zones urbaines, générant une pression supplémentaire sur les services sociaux, les infrastructures et le marché du travail. Cette situation nécessite l'attention soutenue et durable de tous ».¹⁷⁷

Identification des jeunes dans les plans d'action et les budgets

Moins d'un tiers des DSRP (29 %) accordent une attention spécifique à la jeunesse dans leur matrice d'action, qui énonce les principales caractéristiques de la stratégie de réduction de la pauvreté de chaque pays (voir Tableau A3). 27 DSRP (41 %) ne mentionnent qu'en passant les jeunes en tant que groupe dans leur plan d'action. Au total, 20 DSRP (30 %) ne font aucune référence à la jeunesse dans leur plan d'action.

Ceci pose problème car, quelles que soient les questions évoquées dans le corps du DSRP, c'est généralement le contenu du plan d'action qui oriente les activités de mise en œuvre et fait le lien avec les indicateurs, cibles, enveloppes budgétaires et autres mécanismes de suivi et d'évaluation. Par exemple, le

Tableau A3 Nombre et pourcentage de DSRP accordant une place spécifique à la jeunesse dans leur plan d'action

	Place majeure dans le plan d'action	Place mineure dans le plan d'action	Aucune référence	Total
Nombre	19	27	20	66
Pourcentage	28,8	40,9	30,3	100,0

Source : recherches effectuées par l'auteur à partir des DSRP téléchargés le 10 juillet 2010 sur <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp>

DSRP de l'Azerbaïdjan observe que la pauvreté touche 50 % des 16-29 ans. Il reconnaît également la vulnérabilité particulière des adolescentes, indiquant que « les taux de fécondité ont diminué, sauf pour le groupe des 15-19 ans, ce qui est préoccupant pour l'éducation et la santé des jeunes filles ».¹⁷⁸ Cependant, les éléments d'action du document comprennent peu d'interventions dans ce sens.

Soulignons également que, malgré les références incluses dans le plan d'action, rares sont les DSRP qui établissent un lien entre les programmes proposés en faveur de la jeunesse et des objectifs ou enveloppes budgétaires spécifiques. En réalité, la majorité des DSRP (près de 70 %) ne prévoient aucune enveloppe budgétaire spécifique pour les priorités liées à la jeunesse (voir Tableau A4).

Les budgets des DSRP sont généralement présentés au niveau macroéconomique, affectant les ressources à de larges catégories sectorielles telles que l'éducation, la santé, l'énergie, l'agriculture ou l'infrastructure. Des modèles sont souvent utilisés pour prévoir la croissance économique nationale ; chaque secteur doit hiérarchiser les initiatives en fonction de facteurs tels que les ressources disponibles, la démographie, les systèmes de distribution ou les paramètres de coûts. Cependant les processus de DSRP complètent de plus en plus l'utilisation de données agrégées et de budgets sectoriels par une approche microéconomique.¹⁷⁹ Une évaluation indépendante des DSRP, réalisée en 2003, conseille notamment aux partenaires du développement d'aider les pays à mieux comprendre quelles actions leur permettront de réduire au mieux la pauvreté dans leur situation spécifique.¹⁸⁰ Ceci est de bon augure pour les jeunes, car les pays bénéficient d'un soutien croissant pour adopter une approche ascendante de la répartition des ressources, qui représente mieux les populations nécessiteuses et la portée des interventions prévues.¹⁸¹

Tableau A4 Nombre et pourcentage de DSRP prévoyant une enveloppe budgétaires pour les programmes destinés aux jeunes

	Enveloppe budgétaire prévue pour les jeunes	Aucune enveloppe budgétaire prévue pour les jeunes	Total
Nombre	21	45	66
Pourcentage	31,8	68,2	100,0

Source : recherches effectuées par l'auteur à partir des DSRP téléchargés le 10 juillet 2010 sur <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp>

Les DSRP, la population et les questions de santé liées à la jeunesse - Analyse de contenu

L'Annexe 2 présente les résultats d'une analyse de contenu des DSRP concernant les jeunes, notamment dans le domaine de la population et de la santé. Elle s'intéresse plus particulièrement à l'éducation, à l'emploi, à la santé en matière de sexualité et de procréation, au VIH/sida, à l'égalité entre les sexes et aux droits de l'homme.

Questions liées à la jeunesse dans les DSRP

Les DSRP sont des plans multisectoriels conçus pour favoriser la croissance économique et réduire la pauvreté. Heureusement, tous les DSRP considèrent la pauvreté comme un phénomène complexe et multidimensionnel, dépassant les seules considérations de revenu. Du fait que les jeunes représentent une forte proportion de la population dans de nombreux pays et qu'ils sont particulièrement exposés à la pauvreté (notamment certains sous-groupes tels que les adolescentes), il serait logique que les stratégies incluses dans les DSRP contribuent à améliorer leur vie.

Le Tableau A5 présente les résultats d'une analyse de contenu réalisée à partir de 66 DSRP. La majorité des DSRP (plus de 90 %) font référence aux jeunes dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. Suivent le VIH/sida (68 %), puis la santé en matière de sexualité et de procréation (48 %). La place accordée aux jeunes est bien moindre en ce qui concerne l'égalité entre les sexes (38 %) et le respect des droits fondamentaux (39 %). Moins de 17 % des DSRP traitent les problèmes de la jeunesse de manière transversale.

En tant que plans de grande envergure, les DSRP ne peuvent pas (et ne doivent pas tenter de) remplacer les politiques nationales globales sur la population, la santé et la jeunesse. Dans certains cas, lorsqu'il existe une politique nationale sur la jeunesse ou une stratégie nationale sur la santé en matière de procréation, le processus de DSRP permet de renforcer sa mise en œuvre en la reliant à des priorités nationales de développement. Le DSRP arménien indique : « Dans le cadre du DSRP, la politique nationale sur la jeunesse envisage

Tableau A5 Nombre et pourcentage de DSRP faisant référence à des questions spécifiques liées à la pauvreté et au bien-être des jeunes

	Éducation	Emploi	Santé en matière de sexualité et de procréation	VIH/sida	Égalité entre les sexes/ besoins des filles	Droits de l'homme	Approche transversale
Nombre	60	62	32	45	25	26	11
Pourcentage	90,9	94,0	48,5	68,2	37,9	39,4	16,7

Source : recherches effectuées par l'auteur à partir des DSRP téléchargés le 10 juillet 2010 sur <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.asp>

des actions coordonnées visant à répondre de manière adéquate aux difficultés rencontrées par les jeunes dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la spiritualité, de la culture, des sports, de la protection juridique et sociale et de l'emploi ». ¹⁸² D'autres DSRP englobent une politique nationale sur la jeunesse, notamment ceux de l'Afghanistan, de la République du Congo, du Ghana (avec un programme national pour l'emploi des jeunes), du Libéria, de la Sierra Leone, du Togo et de la Zambie.

Initiatives des DSRP en faveur de la jeunesse dans le domaine de la santé en matière de procréation et du VIH/sida

Comme l'indique le Tableau A5, les DSRP prévoient plus d'initiatives en faveur de la jeunesse dans le domaine du VIH/sida que de stratégies globales sur la santé en matière de sexualité et de procréation (SSP). Un peu moins de 50 % des DSRP mettent en place des stratégies visant à soutenir les initiatives en faveur de la jeunesse dans le domaine de la santé en matière de procréation ; 34 DSRP n'en prévoient aucune. En règle générale, la

question de l'égalité entre les sexes est largement évoquée dans de nombreux DSRP, mais seuls 25 d'entre eux (38 %) l'associent de manière explicite à la situation des filles et des jeunes femmes.

L'adolescence et les droits de l'homme sont évoqués de manière tout aussi sporadique dans la plupart des DSRP. Certains DSRP, notamment ceux du Bangladesh et du Libéria, mentionnent la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier dans le domaine de l'accès aux soins de santé, de l'éducation et des services en matière de planification familiale.

Cette analyse ne permet malheureusement pas de déterminer si les stratégies en faveur de la jeunesse présentées dans les DSRP reflètent l'appropriation du pays, si elles sont réalistes et adaptées à chaque situation, si elles ont une portée raisonnable ni si elles ont des chances d'être mises en œuvre. Néanmoins, le débat suscité par cette étude offre à l'UNFPA et aux autres organismes travaillant avec les jeunes un point de départ pour s'engager plus activement dans les processus de DSRP au niveau de chaque pays.

Intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les DSRP et avantages pour les jeunes

Au fil du temps, les droits de l'homme ont pris une place centrale dans le développement. La reconnaissance croissante du lien étroit entre les violations des droits de l'homme, la pauvreté, l'exclusion, la vulnérabilité et les conflits a conduit de nombreux pays et partenaires du développement à mieux intégrer les droits de l'homme dans leur travail.¹⁸³ Les

droits de l'homme jouent également un rôle central dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), une série d'objectifs internationaux visant à réduire la pauvreté et les inégalités, à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, mais également à préserver l'environnement.

ENCADRE A1 POSITION COMMUNE DES NATIONS UNIES EN VUE D'UNE APPROCHE DU DEVELOPPEMENT FONDEE SUR LES DROITS DE L'HOMME¹⁸⁵

Les principes qui fondent les droits de l'homme orientent tous les programmes dans toutes les phases du processus d'élaboration des programmes, notamment l'évaluation et l'analyse, la planification et la conception (y compris l'établissement des buts, objectifs et stratégies), la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Parmi ces principes relatifs aux droits de l'homme figurent : l'universalité et l'inaliénabilité, l'indivisibilité, l'interdépendance et la corrélation, la non-discrimination et l'égalité, la participation et l'inclusion, l'obligation redditionnelle et la primauté du droit. Ces principes sont détaillés ci-dessous.

Universalité et inaliénabilité : les droits de l'homme sont universels et inaliénables. Tout être humain partout dans le monde peut s'en prévaloir. Nul ne peut les céder volontairement. Nul ne peut non plus priver quelqu'un de ses droits. Comme l'indique l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

Indivisibilité : les droits de l'homme sont indivisibles. Qu'ils soient de nature civile, culturelle, économique, politique ou sociale, ils font partie intégrante de la dignité de chaque personne. En conséquence, ils sont placés sur un pied d'égalité et ne se prêtent pas, a priori, à un classement hiérarchique.

Interdépendance et corrélation : la réalisation d'un droit dépend souvent, en tout ou en partie, de la réalisation d'autres droits. Par exemple, la réalisation du droit à la santé peut dépendre, dans certaines circonstances, de la réalisation du droit à l'éducation ou du droit à l'information.

Égalité et non-discrimination : tous les individus sont égaux en tant qu'êtres humains et en vertu de la dignité inhérente à chaque personne. Tous les êtres humains doivent jouir des droits de l'homme, sans discrimination d'aucune nature, comme la race, la couleur, le sexe, l'appartenance ethnique, l'âge, la langue, la religion, les convictions politiques ou autres opinions, l'origine nationale ou sociale, le handicap, les biens, la naissance ou une autre condition, comme cela est expliqué par les organes créés par les traités relatifs aux droits de l'homme.

Participation et inclusion : chaque personne et chaque peuple a droit à une participation active, libre et concrète, à un développement civique, économique, social, culturel et politique dans lequel les droits de l'homme et les libertés fondamentales peuvent se réaliser.

Obligation redditionnelle et primauté du droit : les États et autres sujets d'obligation doivent répondre de la façon dont ils appliquent les droits de l'homme. À cet égard, ils doivent se conformer aux normes juridiques énoncées dans les instruments relatifs aux droits de l'homme. Lorsqu'ils ne le font pas, les titulaires de droits lésés peuvent entamer une action en justice devant un tribunal compétent ou une autre juridiction conformément aux règles et aux procédures prescrites par la loi.

Source : Groupe de développement des Nations Unies (UNDG), 2003. *The Human Rights Based Approach to Development Cooperation: Towards a Common Understanding among UN*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/index.cfm?P=221>

ENCADRE A2 LE LIEN ENTRE LES DROITS DE L'HOMME ET LES PRINCIPES DES DSRP EN CE QUI CONCERNE LES JEUNES

Il existe de nombreuses similitudes entre les concepts fondateurs des droits de l'homme et les principes qui orientent les processus de DSRP. La fiche technique du FMI sur les DSRP (2010) décrit cinq principes clés qui sous-tendent l'approche fondée sur les DSRP. Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent être 1) conduites par les pays, sur la base d'une large participation ; 2) axées sur des objectifs et des résultats pouvant bénéficier aux personnes pauvres ; 3) globales, reconnaissant la nature multidimensionnelle de la pauvreté ; 4) orientées vers des partenariats entre les parties prenantes ; 5) basées sur une perspective à long terme.

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté ou d'une politique semblable, une approche fondée sur les droits peut permettre de renforcer les principaux éléments d'un DSRP et de favoriser la participation des jeunes au processus de DSRP. Voici en quoi la complémentarité des droits de l'homme et des principes des DSRP favorise l'intégration des jeunes :

a) Les jeunes sont reconnus comme des acteurs clés de leur propre développement. En tant que titulaires de droits, mais également d'obligations, ils ne sont pas des bénéficiaires passifs des services.

b) La participation est perçue à la fois comme un moyen et comme une finalité. Les jeunes sont inclus dans tous les aspects des processus de DSRP, notamment l'identification des parties prenantes,

le diagnostic de la pauvreté, l'élaboration et la hiérarchisation des politiques, mais également le suivi et l'évaluation. Il est donc nécessaire de fournir des informations adéquates et de renforcer les capacités des jeunes afin de leur permettre de comprendre ces processus et d'y prendre part.

c) Le suivi des processus et des résultats permet de veiller à ce que chaque DSRP ou autre processus d'élaboration des politiques favorise l'autonomie et l'appropriation locale, au lieu d'être déresponsabilisant et imposé par l'extérieur.

d) Les programmes sont axés sur des segments marginalisés, défavorisés et exclus de la population jeune. Il faut donc développer la collecte et l'utilisation de données ventilées par âge et par sexe, afin que les interventions ciblent les jeunes qui sont particulièrement exposés à la pauvreté et à l'insécurité.

e) Des partenariats stratégiques durables sont établis avec les jeunes. Des mécanismes responsabilisants sont mis en place entre les jeunes et d'autres parties prenantes, mais également entre les jeunes eux-mêmes.

Source : Larsen, J., (à paraître). *A High Standard for Participation: Grounding Social Inclusion in the Principles of Human Rights*.

Les droits de l'homme sont des normes internationales, qui s'appliquent à tous les êtres humains. Ils englobent les droits sociaux, culturels, économiques et politiques définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.¹⁸⁴ En se basant sur ces droits fondamentaux, d'autres conventions internationales se penchent sur différents groupes sociaux. Les droits des jeunes sont également protégés par des instruments tels que : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981) ; la Convention relative aux droits de l'enfant (1990) ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) ; et, plus récemment, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008). Le Consensus du Caire (1994), issu de la Conférence interna-

tionale sur la population et le développement (CIPD), se fonde également sur les droits de l'homme et inclut la population, la santé en matière de procréation et l'égalité entre les sexes dans le cadre des droits fondamentaux pour le développement durable. L'Encadré A1 résume les principes fondateurs des droits de l'homme.

Les droits de l'homme soulignent l'inégalité, l'exclusion et les déficits de responsabilité qui sont à l'origine de bien des situations de pauvreté et de privation. Ceci leur donne une place centrale dans la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. L'Encadré A2 décrit en quoi les principes des droits de l'homme s'alignent directement sur les principes qui orientent les processus de DSRP et soulignent l'importance de l'intégration des jeunes.

Classement des pays en fonction de la proportion de jeunes dans la population (définis comme les 10-24 ans)

Pays	Population totale (plus de 10 ans) En milliers 2010	Proportion de jeunes (10-24 ans) par rapport à l'ensemble des adultes (plus de 10 ans) En pourcentage 2010	Pays	Population totale (plus de 10 ans) En milliers 2010	Proportion de jeunes (10-24 ans) par rapport à l'ensemble des adultes (plus de 10 ans) En pourcentage 2010	Pays	Population totale (plus de 10 ans) En milliers 2010	Proportion de jeunes (10-24 ans) par rapport à l'ensemble des adultes (plus de 10 ans) En pourcentage 2010
Ouganda	21 974	52,1	République du Congo	2 713	45,1	Grenade	87	38,2
Zimbabwe	9 369	51,4	Guinée équatoriale	497	45,1	Bangladesh	131 688	38,2
Swaziland	893	50,7	Iraq	22 804	45,1	Turkménistan	4 192	38,1
Yémen	16 992	50,2	République centrafricaine	3 261	45,0	Kirghizistan	4 531	37,3
République démocratique du Congo	45 434	49,8	Érythrée	3 664	44,9	Afrique du Sud	40 463	37,2
Zambie	8 917	49,5	Cap-Vert	396	44,8	Fidji	685	37,0
Malawi	10 672	49,4	Togo	4 944	44,7	Arabie saoudite	20 658	37,0
Timor-Leste	811	49,3	Gambie	1 233	44,5	Inde	971 696	36,8
Afghanistan	19 621	49,2	Côte d'Ivoire	15 518	44,4	Mongolie	2 263	36,5
Niger	9 986	49,0	Namibie	1 676	43,9	République dominicaine	8 204	36,0
Mali	9 132	48,7	Soudan	31 934	43,9	Équateur	11 188	35,8
Angola	12 956	48,6	Cambodge	11 901	43,9	Pérou	23 922	35,8
Burkina Faso	10 757	48,4	Mauritanie	2 447	43,8	Jamaïque	2 276	35,4
Sénégal	8 929	48,3	Guinée-Bissau	1 150	43,7	Maroc	26 592	35,4
Tchad	7 752	48,2	Honduras	5 789	43,7	Algérie	29 095	35,2
Lesotho	1 562	48,1	Vanuatu	182	43,6	Venezuela (République bolivarienne du)	23 553	34,8
Territoires palestiniens occupés	3 056	48,0	Îles Salomon	395	43,5	Malaisie	22 651	34,8
Éthiopie	59 465	47,7	Papouasie-Nouvelle-Guinée	5 029	43,5	Iran (République islamique d')	63 108	34,4
Rwanda	7 146	47,5	Djibouti	670	43,4	Colombie	37 890	34,0
République unie de Tanzanie	30 579	47,2	Ghana	17 981	43,1	Sahara occidental	427	34,0
Kenya	28 393	47,0	Népal	22 895	42,9	Sainte-Lucie	147	33,9
Mozambique	16 143	46,6	Haïti	7 768	42,9	Guyana	631	33,8
Madagascar	14 247	46,6	Pakistan	139 059	42,8	Saint-Vincent-et-les Grenadines	92	33,4
Burundi	6 303	46,3	Gabon	1 153	42,6	Viet Nam	75 626	33,1
Sao Tomé-et-Principe	120	46,2	Nicaragua	4 540	42,2	Jamahiriya arabe libyenne	5 207	33,1
Tadjikistan	5 397	46,1	Botswana	1 550	41,9	Mexique	91 750	33,0
Nigéria	111 007	45,9	Belize	244	41,5	Azerbaïdjan	7 583	32,8
Libéria	2 880	45,9	Comores	506	41,2	Costa Rica	3 943	32,8
Micronésie (États fédérés de)	85	45,8	Maldives	262	41,2	Panama	2 868	32,7
Guinée	7 214	45,7	Bolivie	7 650	41,0	Suriname	431	32,6
République démocratique populaire lao	4 919	45,7	Syrie	17 081	40,5	Polynésie française	228	32,5
Bénin	6 419	45,6	Jordanie	5 014	40,4	Myanmar	41 918	32,1
Somalie	6 336	45,6	Paraguay	5 062	39,7	Brunei Darussalam	337	32,1
Guatemala	10 328	45,6	Philippines	72 878	39,5	Turquie	63 224	31,9
Sierra Leone	4 008	45,6	Ouzbékistan	22 882	39,4	Albanie	2 784	31,9
Cameroun	14 246	45,5	Bhoutan	572	39,3	Indonésie	192 716	31,9
			Salvador	5 076	39,3			
			Oman	2 324	38,9			
			Égypte	66 302	38,5			

Source : calculs effectués par l'auteur à partir des données de la Division de la population - Département des affaires économiques et sociales. *Perspectives de la population mondiale - Révision de 2008*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://esa.un.org/unpp>

Références

- 1 Patton, G., Coffey, C., Sawyer, S., Viner, R., Haller, D., Bose K., Vos, T., Ferguson, J., Mathers, C., 2009. *Global Patterns of Mortality in Young People: a Systematic Analysis of Population Health Data*. The Lancet, Volume 374, Issue 9693, pp. 881-892
- 2 Blum, R. W., 2009. *Young people: not as healthy as they seem*. The Lancet, Volume 374, Issue 9693, p. 853-854
- 3 Nations Unies, 2005. *Rapport mondial sur la jeunesse 2005 - Les jeunes aujourd'hui et en 2015*. New York : Nations Unies.
- 4 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 - Atteindre les marginalisés*. Paris : UNESCO/Oxford University Press.
- 5 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2009. *Le point sur l'épidémie de sida 2009*. Genève : ONUSIDA et OMS.
- 6 Levine, R., Lloyd C., Greene, M. et Grown, C., 2009. *Girls Count: A Global Investment and Action Agenda*. Washington, DC: The Coalition for Adolescent Girls.
- 7 Urdal, H., 2007. "The Demographics of Political Violence: Youth Bulges, Insecurity and Conflict", dans Brainard, L. et D. Chollet (eds.), 2007. *Too Poor for Peace? Global Poverty, Conflict and Security in the 21st Century*. Washington DC: Brookings Institution Press.
- 8 Fonds des Nations Unies pour la population, 2007. *Cadre d'action sur les adolescents et les jeunes*. New York : UNFPA.
- 9 Hulme, D. et Shepherd, A., 2003. *Conceptualising Chronic Poverty*. World Development Vol. 31, No. 3, p. 403-423.
- 10 Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2001. *Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : la pauvreté et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/C.12/2001/10)*. Genève : Comité des droits économiques, sociaux et culturels.
- 11 Sen, A., 1999. *Development as Freedom* (1st ed.). New York: Knopf.
- 12 Organisation internationale du travail, 2010. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Août 2010. Genève : OIT.
- 13 Nations Unies, 2008. *Liste officielle des indicateurs associés aux OMD*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/OfficialList.htm>
- 14 Programme des Nations Unies pour le développement, 2010. *Oxford et le PNUD lancent un indicateur amélioré de mesure de la pauvreté*, 14 juillet 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2010/news>
- 15 *A Wealth of Data - A Useful New Way to Capture the Many Aspects of Poverty*. The Economist Online, July 29 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.economist.com/node/16693283>
- 16 Programme des Nations Unies pour le développement, 2010. *Oxford et le PNUD lancent un indicateur amélioré de mesure de la pauvreté*, 14 juillet 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2010/news>
- 17 Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*, New York : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD.
- 18 Conseil de la population, 2009. *The Adolescent Experience In-Depth: Using Data to Identify and Reach the Most Vulnerable Young People: Data, Figures, Graphs and Maps Based on the Demographic and Health Surveys*. New York: Conseil de la population. Document disponible à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/adolescents/dhs_adolescent_guides.html
- 19 Ibid.
- 20 Wood, G, 2003, p 455.
- 21 Fonds monétaire international (FMI), 2010. *Fiche technique - Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)*, avril 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>
- 22 Tikare, S., Youssef, D., Donnelly-Roark, P. et Shah, P. Chapter 7: Participation, dans Klugman, J. (Ed.), 2002. *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies*. Washington, DC : Banque mondiale.
- 23 Ibid.
- 24 Gouvernement de la République kirghize, 2007. *Cadre de développement intégré pour le Kirghizistan jusqu'en 2010 - Stratégie nationale de réduction de la pauvreté*, p. 240
- 25 Gouvernement de la Sierra Leone, 2005. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, p. 16.
- 26 Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, 2007. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, p. 97.
- 27 Gouvernement de la Tanzanie, 2006. *Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP)*, p. 3.
- 28 Gouvernement du Honduras, 2001. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, p. 88-89.
- 29 Gouvernement du Rwanda, 2008. *Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (SDERP)*, p. 105.
- 30 Gouvernement du Tchad, 2003. *Stratégie nationale de réduction de la pauvreté*, p. 33.
- 31 Gouvernement du Sénégal, 2007. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, p. 61.
- 32 Gouvernement du Nicaragua, 2010. *Plan national de développement humain mis à jour pour la période 2009-2011*, p. 90.
- 33 Gouvernement du Lesotho, 2006. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté - Formulation des priorités et matrice des coûts*, p. 108.
- 34 Gouvernement de la République dominicaine, *Stratégie de croissance et de protection sociale (GSPS)*, p. 17.
- 35 Gouvernement du Bénin, 2008. *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRCP)*, p. 52.
- 36 Gouvernement de la Guinée, 2008. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté II*, p. 115.
- 37 Gouvernement du Vietnam, 2004. *Stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté (SGCRP)*, p. 25.
- 38 Gouvernement du Libéria, 2008. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, Annexe 5.
- 39 Nations Unies, 2008. *Grandir ensemble : les jeunes et l'action des Nations Unies*. New York : Département des affaires économiques et sociales.
- 40 Informations extraites du site officiel de l'Année internationale de la jeunesse (août 2010 - août 2011) : <http://www.un.org/fr/events/youth2010/>
- 41 Ravallion, M., Chen, S., Sangraula, P., 2008. *Dollar a day revisited*. Policy Research Working Paper No. WPS 4620. Washington, DC: Banque mondiale.

- 42 Habib, B., Narayan, A., Olivieri, S., Sanchez, C., 2010. *The Impact of the Financial Crisis on Poverty and Income Distribution: Insights from Simulations in Selected Countries*. Washington, DC : Banque mondiale, Réseau pour la lutte contre la pauvreté et pour la gestion économique (PREM).
- 43 Le groupe des pays développés comprend l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie/la Nouvelle-Zélande et le Japon. Le groupe des pays en développement comprend l'Afrique, l'Asie (à l'exception du Japon), l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie. Les pays les moins avancés sont au nombre de 49 : 33 en Afrique, 10 en Asie, 5 en Océanie plus un en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- 44 Le site officiel des Nations Unies sur les indicateurs OMD est disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Default.aspx>
- 45 Les informations statistiques sur différents aspects du développement humain, recueillies pour le Rapport sur le développement humain du PNUD, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/acceder/>
- 46 Programme des Nations Unies pour le développement, 2003. *Rapport sur le développement humain 2003*. New York : PNUD, p. 28.
- 47 Groupe de développement des Nations Unies (UNDG), 2003. *The Human Rights Based Approach to Development Cooperation: Towards a Common Understanding among UN*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/index.cfm?P=221>
- 48 Programme des Nations Unies pour le développement, 2003. *Rapport sur le développement humain 2003*. New York : PNUD.
- 49 Gouvernement du Kenya, 2005. *Stratégie de reprise économique pour la création de richesses et d'emplois*, p. 52.
- 50 Blum, R. W., 2009. *Young people: not as healthy as they seem*. The Lancet, Volume 374, Issue 9693, p. 853-854.
- 51 Nations Unies, 2005. *Rapport mondial sur la jeunesse 2005 - Les jeunes aujourd'hui et en 2015*. New York : Nations Unies.
- 52 Organisation internationale du travail, 2010. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Août 2010. Genève : OIT.
- 53 Nations Unies, 2005. *Rapport mondial sur la jeunesse 2005 - Les jeunes aujourd'hui et en 2015*. New York : Nations Unies.
- 54 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2008. *La situation des enfants dans le monde 2009 - La santé maternelle et néonatale*. New York : UNICEF.
- 55 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 - Atteindre les marginalisés*. Paris : UNESCO/Oxford University Press.
- 56 Institut de statistique de l'UNESCO, *Taux d'alphabétisme régionaux des jeunes (15 à 24 ans)*, avril 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://stats.uis.unesco.org/unesco/ReportFolders/ReportFolders.aspx>
- 57 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 - Atteindre les marginalisés*. Paris : UNESCO/Oxford University Press.
- 58 Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*. New York : Nations Unies.
- 59 Organisation mondiale de la santé, 2010. *Statistiques sanitaires mondiales 2010 - Partie II. Indicateurs sanitaires mondiaux*. Genève : OMS.
- 60 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2008. *La situation des enfants dans le monde 2009 - La santé maternelle et néonatale*. New York : UNICEF.
- 61 Rowbottom, Sara. (2007). *Giving Girls Today and Tomorrow: Breaking the cycle of adolescent pregnancy*, New York: United Nations Population Fund.
- 62 Rowbottom, S., 2007. *Giving Girls Today and Tomorrow: Breaking the Cycle of Adolescent Pregnancy*. New York : Fonds des Nations Unies pour la population.
- 63 Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*. New York : Nations Unies.
- 64 Ibid.
- 65 Ibid.
- 66 Ibid.
- 67 Ibid.
- 68 Fonds des Nations Unies pour la population, 2007. *Grandir en milieu urbain - État de la population mondiale 2007*, Supplément Jeunesse. New York : UNFPA.
- 69 Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*. New York : Nations Unies.
- 70 Ibid.
- 71 Organisation mondiale de la santé, 2008. *Adolescent Pregnancy Factsheet*. Genève : département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent, OMS.
- 72 Ibid.
- 73 Fonds des Nations Unies pour la population, 2007. *Giving Girls Today and Tomorrow : Breaking the Cycle of Adolescent Pregnancy*. New York, UNFPA.
- 74 Banque mondiale, 2010. *World Bank Updates Poverty Estimates for the Developing World*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://go.worldbank.org/C9GR27WRJO>
- 75 Gordon, D., Nandy, S., Pantazis C., Pemberton S. et Townsend P., 2005. *La pauvreté des enfants dans le monde en développement*. Londres : The Policy Press.
- 76 Fonds des Nations Unies pour la population, 2003. *État de la population mondiale 2003*. New York : UNFPA.
- 77 Organisation internationale du travail, 2010. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Août 2010. Genève : OIT.
- 78 Ibid.
- 79 Ibid.
- 80 Ibid.
- 81 Organisation internationale du travail, 2003. *S'affranchir de la pauvreté par le travail - Rapport du directeur général pour la Conférence internationale du travail, 91^{ème} session*. Genève : OIT.
- 82 Informations sur le Réseau pour l'emploi des jeunes extraites du site Internet suivant : <http://www.ilo.org/public/french/employment/yen/>
- 83 Organisation internationale du travail, 2010. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Août 2010. Genève : OIT.
- 84 Institut de statistique de l'UNESCO, *Taux d'alphabétisme régionaux des jeunes (15 à 24 ans)*, avril 2010. Document disponible à l'adresse suivante : <http://stats.uis.unesco.org/unesco/ReportFolders/ReportFolders.aspx>
- 85 Programme des Nations Unies pour le développement, 2003. *Rapport sur le développement humain 2003 - Les objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. New York : PNUD.
- 86 PISA 2006 - *Les compétences scientifiques : un atout pour l'avenir*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, Chapitre 6, Figure 6.1a.
- 87 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009. *Le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) - Fiche de renseignements n° 2*, Montréal : Institut de statistique de l'UNESCO. Document disponible à l'adresse suivante : http://www.uis.unesco.org/template/pdf/LAMP/Infosheet_No2_LAMP_FR.pdf
- 88 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 - Atteindre les marginalisés*. Paris : UNESCO/Oxford University Press.
- 89 Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010*. New York : Nations Unies.
- 90 UNESCO-IIEP, 2009. *Educational Marginalization in National Education Plans - Background Paper for EFA Global Monitoring Report 2010*. Paris : UNESCO - Institut international de planification de l'éducation.
- 91 Zekas, A., Hunter, M., Lombardo, B. et Heyman, C., 2009. *Chad Success Story: Mothers' Associations in Chad Make Headway in Girls' Education: Raising Awareness, Gaining Public Support, and Managing Schools*. Washington, DC: UN Girls' Education Initiative.
- 92 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 - Atteindre les marginalisés*. Paris : UNESCO/Oxford University Press.
- 93 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2008. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2009 - Vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance*. Paris : UNESCO/Oxford University Press.
- 94 Organisation mondiale de la santé, 2010. *Statistiques sanitaires mondiales 2010 - Partie II. Indicateurs sanitaires mondiaux*. Genève : OMS.
- 95 Semba, R. D., de Pee, S., Sun, K., Sari, M., Akhter, N. et Bloem, M. W., 2008. *Effect of Parental Formal Education on Risk of Child Stunting in Indonesia and Bangladesh: a Cross-Sectional Study*. The Lancet, Vol. 371, No. 9609, p. 322-328.
- 96 Rowbottom, S., 2007. *Giving Girls Today and Tomorrow: Breaking the Cycle of Adolescent Pregnancy*. New York : Fonds des Nations Unies pour la population.
- 97 Nations Unies, 2010.
- 98 Ibid.
- 99 Rowbottom, S., 2007. *Giving Girls Today and Tomorrow: Breaking the Cycle of Adolescent Pregnancy*. New York : Fonds des Nations Unies pour la population.
- 100 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2008. *Progrès pour les enfants : mortalité maternelle, bilan statistique - Numéro 7*. New York : UNICEF.
- 101 Nations Unies, 2010.
- 102 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2008. *La situation des enfants dans le monde 2009 - La santé maternelle et néonatale*. New York : UNICEF.

- 103 UNICEF, 2008.
- 104 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009. *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 – Atteindre les marginalisés*. Paris : UNESCO/Oxford University Press.
- 105 Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes, 2010. *Intensifier l'action menée pour promouvoir les droits des adolescentes : déclaration conjointe des Nations Unies*. New York : UN-IATF.
- 106 Les données EDS sont disponibles à l'adresse suivante : www.measuredhs.com. De plus, toutes les bases de données statistiques des Nations Unies, y compris la base de données des objectifs du Millénaire pour le développement, sont regroupées sur le site Internet suivant : <http://data.un.org>. Les profils des pays pour la population et la santé en matière de procréation élaborés par l'UNFPA sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unfpa.org/public/countries>. Enfin, les guides de données sur les adolescents pour plus de 45 pays sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/adolescents/dhs_adolescent_guides.html
- 107 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2010. *Supplément du rapport Outlook : les jeunes mènent la révolution de la prévention du VIH*. Genève : ONUSIDA.
- 108 Ibid.
- 109 Gouvernement du Lesotho, 2006. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté - Formulation des priorités et matrice des coûts*, p. xxii.
- 110 Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2010*. New York : Nations Unies.
- 111 Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes, 2010. *Intensifier l'action menée pour promouvoir les droits des adolescentes : déclaration conjointe des Nations Unies*. New York : UN-IATF.
- 112 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2009. *Le point sur l'épidémie de sida 2009*. Genève : ONUSIDA et OMS.
- 113 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2010. *Supplément du rapport Outlook : les jeunes mènent la révolution de la prévention du VIH*. Genève : ONUSIDA.
- 114 Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2010*. New York : Nations Unies.
- 115 Banque mondiale, 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : développement et générations futures*. Washington : Banque mondiale.
- 116 Organisation internationale du travail, 2010. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Août 2010. Genève : OIT.
- 117 Banque mondiale, 2003. *Développement de la jeunesse des Caraïbes : problématique et options politiques*. Washington, DC : Étude par pays de la Banque mondiale, p. 50.
- 118 Bell Clive, Shantayanan Devarajan et Hans Gersbach, 2006. "The Long-Run Economic Costs of AIDS: A Model with an Application to South Africa". *World Bank Economic Review* 20(1): 55-89.
- 119 D'après Knowles, J. et Behrman, J., 2003. *Assessing the Economic Returns to Investing in Youth in Developing Countries*. Washington, DC : Banque mondiale, HNP Discussion Paper.
- 120 Psacharopoulos, G. et Patrinos, H., 2004. "Returns to Investment in Education: A Further Update". *Education Economics* 12 (2): 111-34.
- 121 Ibid.
- 122 Ibid, p. 116.
- 123 De Ferranti, D., Perry G., Gill I. S., Guasch, L., Maloney, W., Sánchez-Páramo, C. et Schady, N., 2003. *Closing the Gap in Education and Technology*. Washington, DC : Banque mondiale.
- 124 Levine, R., Lloyd, C., Greene, M. et Grown, C., 2008. *Girls Count - A Global Investment and Action Agenda*. Washington, DC: The Center for Global Development.
- 125 Lloyd, C., Mete, C. et Sathar, Z., 2005. "The Effect of Gender Differences in Primary School Access, Type, and Quality on the Decision to Enroll In Rural Pakistan". *Economic Development and Cultural Change*, 53 (3): 685-710.
- 126 Levine, et al. 2008.
- 127 Dollar, D. et Gatti, R., 1999. *Gender Inequality, Income, and Growth: Are Good Times Good for Women?* Washington, DC : Banque mondiale.
- 128 Fonds des Nations Unies pour la population, 2005. *Notes et analyses sur la population et la réduction de la pauvreté - Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : arguments en faveur de l'investissement dans les droits et la santé en matière de procréation*. New York : UNFPA.
- 129 Voir par exemple : Nations Unies, 2007. *Rapport mondial sur la jeunesse 2007 – Le passage des jeunes à l'âge adulte : progrès et défis*. New York : Département des affaires économiques et sociales et Banque mondiale, 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : développement et générations futures*. Washington : Banque mondiale.
- 130 Banque mondiale, 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : développement et générations futures*. Washington : Banque mondiale.
- 131 Knowles, J. et Behrman, J., 2003. *Assessing the Economic Returns to Investing in Youth in Developing Countries*. Washington, DC : Banque mondiale, HNP Discussion Paper.
- 132 Knowles, J., et Behrman. J. R., 2005.
- 133 L'étude de Knowles et Behrman est disponible à l'adresse suivante : <http://go.worldbank.org/H1KCVTM8LO>
- 134 National Research Council and Institute of Medicine, 2005. *Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*. Washington, DC: The National Academies Press.
- 135 UNFPA et Conseil de la population, 2006. *Investing When It Counts: Generating the Evidence Base for Policies and Programmes for Very Young Adolescents*. New York : UNFPA et Conseil de la population.
- 136 Woods, 2003.
- 137 Gouvernement du Ghana, 2003. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, p. 114.
- 138 Ewen, J., 1972. *Towards a Youth Policy*. London: MBS Publications.
- 139 Gouvernement du Burkina Faso, 2005. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, p. 64.
- 140 National Research Council and Institute of Medicine 2005.
- 141 Bloom, D., Canning, D., Sevilla, J., 2003. *The Debate over the Effects of Population Change on Economic Growth: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*. Santa Monica, CA: Rand Corporation.
- 142 Ibid, p. 20-21.
- 143 Fonds des Nations Unies pour la population, 2003. *La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : la population et la santé en matière de reproduction, déterminants critiques*. New York : UNFPA.
- 144 Bloom, D; Canning, D, Sevilla, J., p. 22
- 145 Sommers, M., 2006. *Youth and Conflict: A Brief Review of Available Literature*. Washington, DC: USAID.
- 146 Banque mondiale, 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : développement et générations futures*. Washington : Banque mondiale.
- 147 Ibid, p.166
- 148 Ibid.
- 149 Sommers, M., 2006. *Youth and Conflict: A Brief Review of Available Literature*. Washington, DC: USAID.
- 150 Urdal, H., 2006. *A Clash of Generations? Youth Bulges and Political Violence*. *International Studies Quarterly*, Vol. 50, p. 607-629.
- 151 Goldstone, J. et al., 2000. *State Failures Task Force Report: Phase III Findings: Internal Wars and Failures of Governance 1955-1998*. Virginia: Science Applications International Corporation.
- 152 Urdal, H., 2007. "The Demographics of Political Violence: Youth Bulges, Insecurity and Conflict", dans Brainard, L. et D. Chollet (eds.), 2007. *Too Poor for Peace? Global Poverty, Conflict and Security in the 21st Century*. Washington DC: Brookings Institution Press.
- 153 Gouvernement du Cameroun, 2003. *Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté*, p. 82.
- 154 Collier, P., 2007. *The Conflict Trap in The Bottom Billion: Why the poorest countries are failing and what can be done about it*. New York: Oxford University Press.
- 155 Urdal, 2007.
- 156 Gouvernement du Niger, 2008. *Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDARP)*, p. 53.
- 157 Lowicki, J., 2004. *Youth Speak Out: New Voices on the Protection and Participation of Young People Affected by Armed Conflict*. New York : Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés.
- 158 Nations Unies, 2009. *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, A/63/785-S/2009/158*, New York : Assemblée générale des Nations Unies.
- 159 UNAIDS - Équipe de travail interinstitutions sur les jeunes, 2004. *At the Crossroads: Accelerating Youth Access to HIV/AIDS Interventions*. New York: UNFPA.
- 160 Sommers, M., 2007. "Embracing the Margins: Working with Youth amid War and Insecurity", dans *Too Poor for Peace? Poverty, Conflict and Security in the 21st Century*, Lael Brainard et Derek Chollet, eds. Washington, DC: Brookings Institution Press.

- 161 Gouvernement du Libéria, 2008. *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, p. 36.
- 162 Agence des États-Unis pour le développement international, 2001. *Strategic Youth and Conflict - A Toolkit for Intervention*, Washington, DC : USAID et Département d'État des États-Unis.
- 163 Gavin, M., 2007. *Africa's Restless Youth* dans *Current History*, May 2007, Council on Foreign Relations, Brookings Institution Press.
- 164 Gouvernement de la Guinée-Bissau, 2007. *Stratégie nationale de réduction de la pauvreté*, p. 43.
- 165 Fonds monétaire international et Banque mondiale, 2005. *Review of the PRS Approach: Balancing Accountabilities and Scaling Up Results*. Washington, DC : FMI.
- 166 *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, 2005. Document disponible à l'adresse suivante : http://www.oecd.org/document/15/0,3343,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1,00.html
- 167 Hovland, I., 2005. *Successful Communication: A Toolkit for Researchers and Civil Society Organisations*. London: Research and Policy in Development Programme (RAPID) of the Overseas Development Institute (ODI).
- 168 ONU Femmes, 2010. *Faits et chiffres*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/fr/facts-figures/>
- 169 Bate Peter, 2004. *The Story Behind Oportunidades*. Washington, DC : Banque interaméricaine de développement.
- 170 Krueger, A., 2002. *Putting Development Dollars to Use, South of the Border*. The New York Times, 2 May 2002. Reproduit avec autorisation à l'adresse suivante : <http://www.ifpri.org/>
- 171 Banque mondiale, 2007. *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : développement et générations futures*. Washington : Banque mondiale.
- 172 Les guides de données EDS sur les adolescents sont disponibles pour plus de 45 pays à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/adolescents/dhs_adolescent_guides.html
- 173 Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes, 2009. *Programme-cadre commun en vue du plein exercice des droits des adolescentes marginalisées*. New York : UN-IATF.
- 174 Voir les guides de données sur les adolescents à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/adolescents/dhs_adolescent_guides.html
- 175 Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro, 2004. *Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Union de Serbie-et-Monténégro*. Annexe 1, Chapitre 3 : réduction de la pauvreté chez les jeunes, p. 22.
- 176 Gouvernement du Cameroun, 2003. *Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté*, p. 82.
- 177 Government of Cambodia, 2006. National Strategic Development Plan, p. 25.
- 178 Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan, 2003. *Programme gouvernemental de développement économique et de réduction de la pauvreté*, p. 8 et 69.
- 179 Christiaensen, L., Scott, C., Wodon, Q. Chapter 4: Development Targets and Costs, dans Klugman, J. (Ed.), 2002. *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies*. Washington, DC : Banque mondiale.
- 180 Banque mondiale, 2004. *L'initiative de la stratégie de réduction de la pauvreté : une évaluation indépendante du soutien de la Banque mondiale au cours de l'année 2003*, Washington, DC : Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale.
- 181 R. Bonnel, M. Temin et F. Tempest, 2004. *Poverty Reduction Strategy Papers: Do they matter for children and young people made vulnerable by HIV/AIDS? Results of a joint UNICEF and World Bank review*. Genève et Washington, DC : UNICEF et Banque mondiale.
- 182 Gouvernement de la République d'Arménie, 2008. *Programme de développement durable*, p. 277.
- 183 Government of the Republic of Armenia, 2008. Sustainable Development Program, p. 277.
- 184 Nations Unies, 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>
- 185 Groupe de développement des Nations Unies (UNDG), 2003. *The Human Rights Based Approach to Development Cooperation: Towards a Common Understanding among UN*. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/index.cfm?P=221>



United Nations Population Fund
605 Third Avenue
New York, NY 10016 U.S.A.
www.unfpa.org

ISBN 978-0-89714-937-2
E/1,000/2010